



United Nations
Economic Commission for Africa

**ETUDE SUR LA MISE EN VALEUR DU POTENTIEL
DU SECTEUR PRIVE A STIMULER LA
CROISSANCE VERTE ET LA CREATION
D'EMPLOIS AU CAMEROUN**

Par Jean Hugues NLOM

15/09/2020

Acronymes et abréviations

AFDB	African Development Bank
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l’Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l’Afrique Centrale
BIT	Bureau International du Travail
BUCREP	Bureau Central de Recensement et des Etudes de Population
CBF	Cameroon Business Forum
CCIMA	Chambre de commerce, d’industrie des mines et de l’artisanat
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l’Emploi
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DP	Direction de la Prévision
ECAM	Entreprises du Cameroun
FCFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FMI	Fonds Monétaire International
FONEV	Forum National de l’Economie Verte
GE	Grande Entreprise
GICAM	Groupement Interpatronal du Cameroun
GUCE	Guichet Unique des opérations du Commerce Extérieur
HYSACAM	Hygiène et Salubrité Du Cameroun
IDH	Indice de Développement Humain
INS	Institut National de la Statistique
ISO	International Standard Organization
ME	Moyenne Entreprise
MECAM	Mouvement des Entrepreneurs Camerounais
MINADER	Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural
MINEE	Ministère de l’Eau et de l’Energie
MINEFOP	Ministère de l’Emploi et de la Formation professionnelle
MINEPDED	Ministère de l’Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINFI	Ministères des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINMIDT	Ministère des Mines, de l’Industrie et du Développement Technologique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD	Objectif du Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONU	Organisation des Nations Unies
PAS	Programme d’Ajustement Structurel
PE	Petite Entreprise
PIB	Produit Intérieur Brut
PPEV	Programme de Promotion des Emplois Verts
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
RCA	République Centre-Africaine

REACEV	Réseau des Entreprises de l'Afrique Centrale pour l'Economie Verte
RSE	Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
SNI	Société Nationale d'Investissement
TPE	Très Petite Entreprise
UNCCC	Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques
UNECA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique

Remerciements

Définition des termes clés

Economie Verte : selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'économie verte est « celle qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources. Elle est faiblement émettrice de carbone, préserve les ressources et est socialement inclusive »

Croissance durable ou Verte : option de développement économique permettant de concilier la gestion durable des ressources naturelles, la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté et la production des richesses : « l'atteinte des objectifs du développement durable passe par le verdissement de l'économie ». Elle consiste ainsi à favoriser la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels repose le bien-être de l'humanité.

Secteurs Verts :

- Protection de l'environnement,
- Gestion des ressources,
- Services environnementaux,
- Approvisionnement énergétique, recyclage, agriculture, construction et transports
- Industrie manufacturière et la construction,
- Énergies renouvelables et efficacité énergétique.

Activités vertes, ce sont des activités :

- A faible taux d'émission de carbone ;
- Qui utilise de façon rationnelle et inclusive des ressources naturelles (eau, sol, soleil, biodiversité, etc.)
- Qui produisent des biens et des services pour mesurer, prévenir, limiter, minimiser ou corriger les dommages environnementaux causés à l'eau, à l'air et au sol,
- Qui produisent des biens et des services pour mesurer, prévenir, limiter, minimiser ou corriger les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes

Métiers verts : Activités dans l'agriculture, l'industrie manufacturière, la recherche et développement, l'administration et les services qui contribuent de manière substantielle :

- À préserver ou à restaurer la qualité de l'environnement ;
- À mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement.

Emplois verts : selon le l'Organisation Internationale du Travail (OIT), « *les emplois verts sont des emplois décents qui contribuent à la préservation et la restauration de l'environnement, soit dans les secteurs traditionnels tels que l'industrie manufacturière et la construction, soit dans de nouveaux secteurs verts et émergents comme les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique* ». Cette organisation précise que les emplois verts « *permettent d'améliorer une utilisation efficace de l'énergie et de matières premières, de limiter les émissions de gaz à effet*

de serre, de minimiser les déchets et la pollution, de protéger et restaurer les écosystèmes et de contribuer à l'adaptation aux effets du changement climatique ». Un emploi vert peut se résumer à tout travail décent qui contribue à préserver ou à restaurer la qualité de l'environnement, que ce soit dans l'agriculture, l'industrie, les services, la recherche développement ou l'administration. Ils visent à :

- Réduire l'impact des entreprises et des secteurs économiques sur l'environnement à des niveaux qui sont durables ;
- Préserver ou assainir l'environnement ;
- Protéger les écosystèmes et la biodiversité ;
- Réduire la consommation d'énergie ;
- Réduire la consommation de matériaux et d'eau ;
- Diminuer l'empreinte carbone des économies ;
- Réduire au minimum ou évitent la production de toutes formes de déchets et de pollution ;
- Préserver ou rétablir de la qualité de l'environnement ;
- Minimiser ou éviter totalement toutes les formes de déchets et de pollution ;
- Protéger et restaurer les écosystèmes et la biodiversité ;
- Contribuer à la préservation et la restauration de l'environnement ;
- Utiliser de façon efficiente l'énergie ;
- Utiliser de façon efficiente les matières premières ;
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre ;
- Minimiser les déchets et de la pollution ;
- Protéger et restaurer les écosystèmes ;
- Contribuer à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Développement Durable : Selon la définition donnée dans le rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement de l'Organisation des Nations Unies, dit rapport Brundtland, où cette expression est apparue pour la première fois en 1987, le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Secteur privé : Le secteur privé correspond au secteur d'activité de l'économie où l'Etat n'intervient pas ou du moins peu. Il s'agit principalement des entreprises privées n'appartenant pas à l'Etat et étant gérées par des particuliers et dont la raison d'être est le profit. Le secteur privé est principalement constitué des entreprises, des organisations non-gouvernementales, des groupements d'intérêt commun (GIC), des groupements d'intérêt économique (GIE), mutuelles et des coopératives, des banques et fonds d'investissement à capitaux privés.

Résumé

L'objectif de la présente étude est de renforcer les mesures et les conditions permettant d'accroître les investissements du secteur privé afin de favoriser une croissance verte tout en créant des emplois dans le contexte spécifique du Cameroun. De manière spécifique, il est question : (i) de renforcer les stratégies nationales afin d'encourager les investissements du secteur privé susceptibles d'accroître la croissance verte tout en créant des emplois ; (ii) dans les secteurs sélectionnés, mesurer les avantages et les opportunités pour le secteur privé d'investir dans l'économie verte, et permettre au secteur privé de saisir les opportunités offertes par l'économie verte ; (iii) renforcer les connaissances, aptitudes et capacités du secteur privé afin qu'il soit en mesure d'identifier, planifier et accroître l'investissement dans les entreprises vertes ; (iv) renforcer les capacités des pouvoirs publics pour dessiner et mettre en œuvre des mesures et des incitations qui permettraient d'encourager le secteur privé à investir dans l'économie verte ; (v) renforcer les plateformes et réseaux d'échanges pour accroître l'apprentissage et la collaboration entre entreprises du secteur privé mais aussi entre le secteur privé et les gouvernements. L'atteinte de ces objectifs a nécessité le développement d'une méthodologie basée sur un important travail de recherche documentaire auquel on a adjoint le résultat d'entretiens menés par téléphone ou par internet à travers un questionnaire (voir en annexe). Il ressort de l'étude que l'économie verte représente un vivier important d'opportunités de croissance verte pour le secteur privé au Cameroun ainsi que de création d'emplois verts dans les sous domaines étudiés à savoir l'agriculture, l'énergie, la gestion des déchets, le secteur manufacturier et le secteur forestier, malgré les écueils identifiés.

Messages clés

- Il a été constaté que le « vert » apparaît de manière éparse dans une série de textes réglementaires et est géré par différentes institutions qui ne sont pas toujours coordonnées. Les nombreux conflits de compétences entre administrations ont parfois pour effet de freiner l'application de la législation environnementale aux entreprises du secteur industriel. Il est donc question d'insérer clairement l'économie verte dans la stratégie nationale de croissance et d'emploi (DSCE) en exploitant notamment le cadre défini par la CEEAC à savoir le programme de développement de l'économie verte en Afrique centrale (PDEVAC), le plan directeur d'industrialisation (PDI) et la stratégie nationale de mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale (ZLECAf) pour le Cameroun.
- On note l'absence d'exonérations fiscales en vue d'encourager les initiatives privées en faveur de l'économie verte. La loi d'incitation à l'investissement privé doit à cet effet être corrigée pour prendre en compte les spécificités de l'économie verte et notamment ceux des cinq secteurs analysés dans le cadre de la présente étude.
- Les investissements privés dans les domaines de l'agriculture durable ou biologique et de l'exploitation forestière durable ont de nombreux avantages et opportunités. La demande de produits agricoles et forestiers durable est en nette croissance dans les pays développés où une frange importante des consommateurs a déjà été sensibilisée à la consommation éco-responsable. L'essentiel du bois industriel exporté du Cameroun va en direction des pays de l'Union Européenne. Seul le bois certifié peut entrer sur le marché européen. Les accords entre le Cameroun et l'Union Européenne connus sont le nom d'accord de partenariat volontaire (APV) dans le cadre de l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) l'attestent à suffisance.
- L'écotourisme et la chasse sportive représentent également des niches de croissance verte où le secteur privé pourrait tirer profit à condition que l'Etat accroisse ses investissements dans ce secteur et que les opérateurs soient plus professionnels et le personnel mieux qualifié. Nombreux sont les touristes internationaux qui visitent l'Afrique chaque année et le Cameroun « Afrique en miniature » a les mêmes potentialités que les pays africains que ces touristes visitent.
- L'accélération de la décentralisation au Cameroun avec la mise en place des régions, la croissance démographique et le développement anarchique de nos cités laissent entrevoir d'énormes opportunités d'affaire pour le secteur privé, en matière de gestion durable des déchets dans nos centres urbains. Le secteur privé pourrait développer des initiatives pour faire face à une pression à la hausse des demandes de services d'hygiène et d'assainissement.

- Les exigences internationales en matière d'aménagement des villes durables, pourraient amener les collectivités territoriales décentralisées (CTD) et notamment celles des grandes villes de Douala et Yaoundé à accorder plus facilement les contrats de transport urbain aux opérateurs ayant des bus écologiques. C'est une tendance qui se développe aujourd'hui dans les pays développés et qui pourrait bien s'appliquer dans les pays en développement d'Afrique. La demande à la hausse d'accès à la propriété immobilière, les coûts onéreux de construction et un marché immobilier imparfait et oligopolistique (dominé par quelques opérateurs) font de l'écoconstruction une réelle opportunité d'affaire pour les opérateurs privés.
- Le secteur privé est aujourd'hui mal préparé pour saisir les opportunités que lui offre l'économie verte. En dehors des exigences du marché international en matière de produits durables et la prise de conscience d'une consommation éco-responsable au niveau national, rien n'incite le secteur privé à aller vers l'économie verte.
- Le système bancaire national ne prend pas non plus à bras le corps cette thématique dans sa politique de crédit. Les opérateurs privés et notamment les PME, PE et TPE exerçant dans l'économie verte, éprouvent d'énormes difficultés à accéder au crédit bancaire.
- Dans la quasi-totalité des rencontres, que ce soient entre opérateurs privés, ou entre le secteur privé et l'Etat, les questions d'économie verte ne sont pas inscrites dans les agendas. Et pourtant on dénombre de nombreuses plateformes de rencontres entre les exploitants privés eux-mêmes (SYNDUSTRICAM, GICAM, MECAM, MECAM...) et entre le secteur privé et les pouvoirs publics (Cameroon Business Forum, CBF). Le Forum National de l'Economie verte (FONEV) étant encore à ses débuts car sa première grande rencontre entre experts venant des milieux universitaires et de la recherche, des secteurs privé et public, ainsi que de la société civile date de 2019.

1. INTRODUCTION

Malgré un capital naturel important, reconnu et établi, le Cameroun traîne à aller vers l'économie verte. Les investissements en provenance des secteurs public et privé et en direction de l'économie verte restent encore attendus. Et pourtant, ce pan de l'économie offre de réelles opportunités pour les économies des pays en développement d'Afrique. Après avoir présenté le contexte et justifier l'étude (1), nous présenterons d'une part les objectifs et les termes de référence de l'étude (2), et d'autre part l'approche méthodologique (3).

1.1.Contexte et justification

L'économie camerounaise est basée principalement sur l'extraction des ressources naturelles et est caractérisée par une faible industrialisation. L'atteinte des objectifs du développement durable (ODD) de sensibiliser les acteurs clés à l'exemple du secteur privé et des ménages à adopter des comportements compatibles avec le développement durable si le pays veut aller vers l'économie verte. Après justifier le rôle que pourrait jouer le secteur privé dans la marche vers l'économie verte, nous examinerons par la suite la notion d'économie verte, et enfin nous discuterons des notions de croissance verte et de d'emplois verts au Cameroun.

1.1.1. Justification pour le développement durable à travers le secteur privé

Au début des années 1980, après une décennie de forte croissance qui se traduit tout au long de la période 1977-1985 par une augmentation rapide du PIB réel par tête et qui place le Cameroun dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la classification de la Banque Mondiale survient, au tournant des années 90, une crise généralisée de la société qui touche tous les secteurs du champ social. Elle se manifeste, sur le plan économique, par une croissance négative du PIB entre 1987 et 1993. Cette baisse atteint moins 11% en 1987/1988. La dette du pays « explose », les banques ferment et la pauvreté augmente. Le déficit du budget de l'Etat qui se creuse engendre des tensions de trésorerie et une déprime du climat social. C'est la période des compressions et déflations des effectifs autant dans le secteur public que dans le secteur privé. Le taux de chômage augmente.

Pour redresser la situation, des accords sont signés avec le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Mondiale (BM). C'est dans ce cadre que sont élaborés et mis en œuvre un programme d'ajustement structurel (PAS) suivi de l'initiative Pays Pauvre et Très Endetté (PPTE). L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, en 2006, permet au pays d'obtenir des remises de dettes conséquentes mais surtout, de regagner la confiance des partenaires.

La mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP, 2003) permet

de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique du Cameroun tout en mettant l'accent sur les secteurs sociaux (santé, éducation, etc.). En 2009, un nouveau cadre stratégique - le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE 2010-2020) a été adopté en vue de permettre au pays de réaliser l'ambition de devenir un pays émergent en 2035. Il vise essentiellement l'accélération de la croissance, la promotion et la création d'emplois décents et la réduction de la pauvreté. Le Cameroun a ainsi entrepris de diversifier la structure de son économie. Toutes ces mesures ont permis au pays d'engranger du succès sur le plan économique. La croissance réelle est passée de 1,9 % en 2009 à 5,9% en 2014. Ce qui a permis à l'Etat d'investir dans de nombreux secteurs à travers la réalisation de nombreuses infrastructures éducatives, routières, etc. Cependant, en l'absence d'une croissance importante, de l'ordre de 7% au minimum chaque année (4,6% en 2016 et 3,5% en 2017), les OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement) n'ont pas été atteints. Au contraire, le pays a, de nouveau, fait face à la récession suite à la chute des prix pétroliers qui ont nécessité « la mise en place des mesures d'ajustement budgétaire afin de parer au choc des termes de l'échange, rétablir sa stabilité macroéconomique et restaurer la confiance dans la monnaie commune ».

L'économie camerounaise est fortement dépendante des fluctuations du marché international. Le secteur primaire agricole y joue un rôle vital et en est le moteur de la croissance car représentant environ 15% du PIB et génère la moitié des revenus des exportations non pétrolières. Selon la Direction de la prévision du Ministère des finances, le PIB a enregistré un taux de croissance moyen annuel de l'ordre de 5,7% en 2015 et a ensuite chuté à 4,6% et 3,5% respectivement en 2016 et 2017 (MINFI/DP, 2018). Ces taux de croissance se répartissent par secteurs d'activités comme présentés au tableau 1 ci-dessous.

Cette tendance baissière du PIB s'explique par les contrecoups subis par le pays du fait d'une conjoncture internationale très volatile, caractérisée par un ralentissement de la croissance mondiale, une baisse des prix du pétrole brut et de certains produits de base. Au plan national, l'insécurité transfrontalière avec Boko-Haram dans la région de l'Extrême-Nord et les incursions des rebelles centrafricains à la frontière avec la République Centre-Africaine (RCA), aujourd'hui encore avec l'instabilité socio-politique dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-ouest.

Tableau 1: Répartition du PIB courant par secteur d'activité (en pourcentage du PIB nominal, base 100 = 2005)

Secteur	Primaire	Secondaire				Tertiaire	
	Agriculture, élevage, forêt et faune	Mines et pétrole	Industrie manufacturière	Electricité et eau	Construction (BTP)	Commerce et réparation des véhicules	Services
2015	14,77	4,39	14,67	1,38	4,74	15,81	36,27
2016	15,33	3,56	14,68	1,35	4,90	15,43	36,75

Source : (INS, 2017)

D'après le PNUD, l'Indice du développement humain (IDH) du Cameroun est passé de 0,415 en 2000 à 0,512 en 2015. Cependant, le Cameroun qui occupait la 142^e place sur 175 pays en 2003 occupe, en 2018, le 21^e rang en Afrique et la 151^e place dans le monde (sur 189 pays). Il est classé parmi les pays à IDH moyen. Ainsi, le contexte économique actuel ne permet

pas encore d'améliorer convenablement le standard de vie de la population.

Dans ce nouveau contexte, le gouvernement camerounais a opté de faire du secteur privé en général et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) en particulier le principal moteur de la croissance économique. Ce secteur est appelé à devenir l'instrument idoine pour la création des richesses et des emplois. Toutefois, le secteur privé qui, avant la crise intervenue en 1986/1987, était essentiellement dominé par les grandes entreprises industrielles et commerciales et par les PME dans une moindre mesure en terme de création de richesse, connaît depuis des bouleversements liés à l'émergence d'une catégorie d'entreprises qui reflète la fragilité de l'économie camerounaise. Les entreprises classiques (grandes, PME) ont ainsi cédé leur primauté et leur suprématie à celles de l'économie informelle. Ces dernières fournissent actuellement près de 90% du total des emplois offerts dans le pays, bien qu'il s'agisse essentiellement d'emplois précaires et indécents (MINPMEESA, 2009).

Selon les données du recensement général des entreprises (RGE) de 2009, le secteur formel comprend quelque 94 000 entreprises et établissements. Les entreprises proprement dites sont au nombre de 88 000. Elles sont constituées, pour l'essentiel, de très petites entreprises (moins de six employés) et de petites entreprises. Ce chiffre surestime probablement les entités du secteur formel, du fait de la définition choisie (exercice de la profession dans un local professionnel fixe et permanent). Il est probable qu'une partie des TPE et des PE recensées soient dans l'informel ou à la limite de ce dernier, du point de vue de leur mode de gestion (absence de comptabilité, déclaration partielle de leurs activités et de leur personnel, etc.). Les TPE représentent 75 % des unités recensées, les petites entreprises 19 %, les entreprises moyennes 5 %, et les grandes entreprises moins de 1 %.

Tableau 2 : Répartition des entreprises par secteur d'activité et par type

Secteur	Sous-secteur	TPE ¹	PE ²	ME ³	GE ⁴	Total
Primaire	Agriculture	71	24	34	16	145
	Elevage	74	4	7	1	86
	Sylviculture	8	2	9	28	47
	Pêche et pisciculture	4	2	0	0	6
	Sous-total	157	32	50	45	284
Secondaire	Extraction	6	5	5	9	25
	Industrie alimentaire	365	112	154	64	695
	Autres industries manufacturières	9242	490	367	128	10227
	Electricité, Eau et gaz	24	9	13	28	74
	Construction	280	177	176	31	664
	Sous-total	9917	793	715	260	11685
Tertiaire	Commerce	36788	8675	1141	184	46788

¹ Les Très Petites Entreprises (TPE) sont celles qui emploient moins de 5 personnes et réalisent un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 15 millions de F CFA.

² Les Petites Entreprises (PE) ont un effectif employé permanent compris entre 6 et 20 personnes et réalisent un chiffre d'affaires annuel compris entre 15 et 100 millions de F CFA.

³ Les Moyennes Entreprises (ME) sont les entreprises qui emploient entre 21 et 100 personnes et/ou ayant un chiffre d'affaires annuel compris entre 100 millions et 1 milliard de F CFA.

⁴ Les Grandes Entreprises (GE) représentent celles qui emploient plus de 100 personnes ou qui réalisent un chiffre d'affaires annuel supérieur à 1 milliard de F CFA.

	Transport	115	92	251	60	518
	Banques et assurances	120	121	306	49	596
	Autres services	1872	6092	202	121	2696
		8		2		3
	Sous-total	5575	1498	372	414	7486
		1	0	0		5
	Non-Déclaré	161	1132	14	3	1310
	Total	6598	1693	449	722	8814
		6	7	9		4

Source : INS (2010)

Le tableau 3 ci-dessus met en évidence le poids socioéconomique des TPE et des PE dans le tissu économique camerounais, ces dernières représentent près de 94% des entreprises. Au total, les entreprises camerounaises emploient 430 000 personnes, soit un peu plus de 4 % de la population active, qui est estimée à 9 401 652 personnes dont 8 851 652 sont des actifs occupés tandis que 550 000 sont des chômeurs (GDC Sarl, 2018). Le secteur public quant à lui emploie 220 000 personnes tandis que le reste de la population active trouve à s'occuper dans le secteur informel (AFDB/DRAC, 2013). Dans ce dernier cas, le principal pourvoyeur d'emplois est le secteur informel agricole avec 53% des emplois identifiés suivi du secteur non-agricole avec 37,5%. Le chômage est plus élevé chez les jeunes de 15 à 34 ans (8,9%) que chez les personnes plus âgées 35-64 ans (2,9%) et 65 ans ou plus (0,2%) (GDC Sarl, 2018).

Le secteur privé dans cette étude fait référence aux organisations ou entreprises qui se livrent à des activités à but lucratif et qui sont majoritairement privées (c'est-à-dire non détenues ou gérées par le gouvernement). Il comprend les institutions financières ainsi que les intermédiaires financiers, les firmes multinationales, les petites et moyennes entreprises, les coopératives, les entrepreneurs individuels ou très petites entreprises, et les agriculteurs qui opèrent dans les secteurs formels et informels (Morgado & Lasfargues, 2017). Du point de vue du secteur d'activité, la majorité des entreprises opèrent dans le secteur tertiaire (86,5 %). Les autres secteurs (secondaire et primaire) demeurent faibles, voire marginaux (13 % pour le secteur secondaire, et 0,4 % pour le primaire).

Tableau 3 : Proportion des entreprises ayant un dispositif de protection de l'environnement par sous-secteur d'activité

Secteur	Sous-secteur	Proportion d'entreprises disposant d'une installation classée pour la protection de l'environnement ⁵	Proportion d'entreprise ayant réalisé une étude dans le but de protéger l'environnement	Proportion d'entreprises disposant d'une structure chargée de l'environnement
Primaire	Agriculture	69,7	63,6	63,6
	Elevage	0	14,3	0
	Sylviculture	60	60	60
	Pêche et pisciculture	0	0	0
	Industrie alimentaire	33,6	24,2	20,1

⁵ Une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est une installation exploitée ou détenue par toute personne physique ou morale, publique ou privée qui présente des dangers ou des nuisances pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments. Une ICPE, en raison des nuisances éventuelles ou des risques importants de pollution des sols ou d'accidents qu'elle présente est soumise à une réglementation spécifique notamment en termes d'autorisation (Service-Public, 2020)

Secondaire	Autres industries manufacturières	26,8	22,7	17,9
	Electricité, Eau et gaz	16,7	20	16,7
	Construction	12,2	9,3	11,6
Tertiaire	Commerce	11,6	6,6	5,3
	Transport	16,4	6,2	8
	Banques et assurances	8	1,1	3,1
	Autres services	14	7,7	8,1
Ensemble		14,7	8,9	8,5

Source : (INS, 2010)

Les préoccupations environnementales restent faibles au niveau de ces entreprises comme le prouvent les tableaux 4 et 5. Seules 14,7% d'entre elles disposent d'une installation classée pour la protection de l'environnement ; C'est dire que seulement 14,7% des entreprises exerçant au Cameroun prennent des dispositions pour faire face aux dangers qu'elles pourraient générer aussi bien aux hommes que sur l'environnement. La législation environnementale au Cameroun exige aux entreprises de mettre ces dispositifs en place afin de connaître et prévenir les pollutions et les risques de leurs activités. 8,9% ont réalisé des études visant la protection de l'environnement tandis que seulement 8,5% d'entre elles disposent d'une structure chargée de l'environnement. La proportion des entreprises ayant reçu une certification ISO⁶ est encore plus faible : seulement 6,7% d'entreprises.

Tableau 4 : Proportion des entreprises certifiées ISO par sous-secteur d'activité

Secteur	Sous-secteur	TP E	P E	ME	GE	Ensemble
Primaire	Agriculture	20	0	12,5	28,6	19,1
	Élevage	0	0	10	0	20
	Sylviculture	0	0	0	0	0
	Pêche et pisciculture	0	0	0	0	0
Secondaire	Extraction	0	0	0	0	0
	Industrie alimentaire	5	4,2	10,8	32	11,5
	Autres industries manufacturières	1,9	1,7	6,5	19,7	7,6
	Electricité, Eau et gaz	0	0	20	0	10,5
	Construction	0	2,3	0	0	0,6
Ensemble		2,2	2,8	6,3	17,7	6,7

Source : INS (2010)

Il se dégage des tableaux ci-dessus que les préoccupations de développement durables par les entreprises opérant au Cameroun restent limitées dans l'ensemble. La certification ISO qui initialement était un indicateur de management de la qualité et qui intègre aujourd'hui la protection de l'environnement à travers la norme ISO 14001, indique clairement que très peu

⁶ L'international Organization for Standardization (ISO) définit la certification ISO comme « une procédure par laquelle une tierce partie donne une assurance écrite qu'un produit, un processus ou un service est conforme aux exigences spécifiées dans un référentiel ». Les certification ISO sont des référentiels qui concernent le management de la qualité. Toutefois, la prise en compte de l'environnement existe à travers la norme ISO 14001 qui définit les conditions de management environnemental

d'entreprises au Cameroun sont engagées dans une démarche de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Cette dernière est un indicateur que l'entreprise adopte une démarche de développement durable et la norme ISO 14001 est une certification par un organisme tiers de celle-ci. Les statistiques ainsi présentées montrent que les entreprises camerounaises fonctionnent pour l'essentiel dans une logique non-durable caractérisée une dégradation croissante des ressources naturelles, une empreinte écologique forte, des émissions de pollution avec de nombreuses conséquences sur le climat. En somme, le système économique camerounais est dans son ensemble caractérisé par des modes de consommation et de production non-durables.

1.1.2. Genèse et définition de l'économie verte

L'économie verte répond au concept de développement durable et a vu son importance s'accroître depuis le début des années 1990 avec la prise de conscience mondiale des effets néfastes des actions de l'homme sur l'environnement. En effet, pendant longtemps, les politiques de développement et de croissance économique ont privilégié l'accumulation rapide du capital physique, financier et humain, au détriment de l'environnement (épuisement et dégradation excessive du capital naturel). L'idée d'une croissance durable ou verte issue d'une économie verte apparaît comme une option de développement économique permettant de concilier la gestion durable des ressources naturelles, la création des emplois, la lutte contre la pauvreté et la production des richesses : « *l'atteinte des objectifs du développement durable passe par le verdissement de l'économie* ». Il s'agit d'un nouveau modèle envisagé par les organisations internationales à l'instar du PNUE, de l'ONU, et de l'OCDE qui ambitionne de réconcilier croissance économique et environnement en vue de réaliser les objectifs du développement durable. La conférence Rio+20 des Nations Unies sur le développement durable tenue en juin 2012 avec comme entre autres thèmes « la promotion de l'économie verte comme axe stratégique dans un contexte d'éradication de la pauvreté et de développement durable », reconnaît l'économie verte comme outil de développement durable et d'éradication de la pauvreté.

Deux facteurs essentiels ont contribué à l'émergence du concept d'économie verte à savoir d'une part la déception née du modèle économique actuel dans lequel la création des richesses matérielles s'accompagne d'une dégradation environnementale et d'une persistance des taux de pauvreté avec une augmentation des inégalités. En effet, des décennies de croissance économique avec le modèle dit de « croissance brune » n'ont vraiment pas réussi à mettre fin à la marginalisation sociale et ont encouragé la surexploitation des ressources naturelles (PNUE, 2011). De telles économies s'appuient sur des énergies polluantes qui provoquent de forts taux d'émission de gaz à effet de serre. D'autre part, l'avènement de grandes crises mondiales ont davantage mis à nu la vulnérabilité des modèles économiques actuels. Plusieurs crises simultanées ont surgi ou se sont accélérées au cours des décennies écoulées : changements climatiques, dégradation de la biodiversité, déficit énergétique, insécurité alimentaire, incertitudes quant à l'alimentation en eau et, la crise du système financier et économique mondiale dans l'ensemble. En 2008, le choc des prix des combustibles fossiles associé à la flambée des prix des denrées alimentaires et des matières premières a généré une instabilité politique et sociale dans plusieurs pays africains et notamment en Egypte, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie, au Sénégal, au Burkina-Faso, etc.

Il apparaissait donc nécessaire de changer de schéma de développement et de croissance car le modèle actuel était non soutenable. Le concept d'économie verte émerge donc dans ce contexte de l'urgence d'une nouvelle pensée économique.

L'expression économie verte apparaît ainsi pour la première fois en 1989 dans un rapport intitulé « *Blueprint for a Green Economy* » adressé au gouvernement du Royaume Uni par un groupe d'économistes de l'environnement et des ressources naturelles et notamment David Pearce, Anil Markandya et Edward Barbier. Ces derniers ont initié ce rapport en vue d'émettre un avis sur l'existence ou non d'une définition consensuelle du terme de développement durable. Mais il ne comportait pas, à part son titre, d'autres références à l'économie verte.

C'est entre les années 1991 et 1994 que les auteurs sus-dessus ont apporté des précisions supplémentaires sur ce concept dans un nouveau rapport intitulé « *Blueprint 2 : Greening the World Economy, and Blueprint 3 : Measuring Sustainable Development* ». Alors que l'idée contenue dans le premier rapport est que l'économie peut et doit être au service des politiques environnementales, le second étend ce message aux préoccupations mondiales (changements climatiques, dégradation de la couche d'ozone, déforestation, etc.)

Le concept connaît un regain d'intérêt en 2008, à la faveur des discussions sur les réponses à apporter aux diverses crises mondiales. Dans l'élaboration des plans de relance économique post-2008, les Etats Unis et la Corée du Sud sont les premiers pays à inscrire leurs plans économiques dans la perspective de la croissance verte. Courant 2008, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) propose un « Green Stimulus Packages » identifiant les secteurs clés où l'investissement public pourrait être un levier pour l'économie verte. Ces développements ont inspiré nombre de gouvernements déterminés à déployer des outils appropriés pour la promotion de l'économie verte. En Octobre 2008, le PNUE lance l'Initiative des politiques et des supports du verdissement. Il commet à cet effet l'un des auteurs de « *Blueprint for a Green Economy* » pour élaborer un rapport intitulé « Global Green New Deal ». Ce dernier produit publié en Avril 2009 propose diverses actions qui doivent être menées afin de promouvoir l'économie verte : relance économique, lutte contre la pauvreté, réduction de CO₂, etc.

Entre les années 2009 et 2012, diverses instances internationales prennent position pour l'économie verte. En Juin 2009, à l'occasion de la conférence de Copenhague, la Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques (UNCCC) considère que l'économie verte est la meilleure réponse aux crises mondiales. En Février 2010, les Ministres en charge de l'environnement et les membres de la délégation du PNUE déclarent lors du Forum mondial sur l'environnement, que l'économie verte peut apporter des réponses significatives aux défis de l'heure et ouvrir de nombreuses opportunités pour les générations futures. Cette déclaration reconnaît également le rôle important à jouer par le PNUE dans la définition et la promotion de l'économie verte. La résolution 64/236 de l'Assemblée Générale des Nations Unies adoptée en mars 2010 prévoit que l'économie verte dans le contexte du développement durable sera l'un des thèmes spécifiques de Rio+20. A la lumière de cette évolution, plusieurs définitions de l'économie verte ont été proposées mais il n'existe pas de définition internationalement admise de l'économie verte.

Selon le PNUE (2011), l'économie verte est « celle qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources. Elle est faiblement émettrice de carbone, préserve les ressources et est socialement inclusive ». Cette définition a été reprise par bon nombre d'organisations internationales parmi lesquelles l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE). Tout en adoptant cette définition du PNUE, la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) ajoute les précisions suivantes : « c'est une économie tirée par des investissements publics et privés et qui contribue à réduire les émissions de carbone et la pollution, à renforcer l'efficacité énergétique et des ressources et à prévenir la perte de biodiversité et des services écosystémiques » (CEA, 2011). Il en découle que ce concept renvoie moins à la définition d'un modèle économique qu'à une mutation technologique à travers une transformation des modes de production et de consommation.

Le PNUE a tenté de circonscrire comment ces modes de production et de consommation doivent désormais être : ils doivent être revus dans le sens de la réduction de la consommation des combustibles fossiles et de la valorisation des énergies renouvelables, de la réduction du gaspillage des ressources naturelles, du recyclage des matières premières afin d'éviter leur raréfaction et leur renchérissement. Par ailleurs, ils doivent privilégier l'agroforesterie, rechercher une alimentation équilibrée et assurer le retour au sol de la matière organique pour assurer la richesse biologique des sols, protéger la biodiversité, privilégier les circuits courts d'approvisionnement et généraliser une écoconception des produits et des services afin d'assurer un usage durable. Ils doivent aussi favoriser une économie circulaire dans l'industrie pour que les déchets et les pertes d'énergie d'une entreprise constituent des ressources pour d'autres, mixer les fonctions urbaines pour réduire les déplacements, privilégier le tourisme de long séjour pour réduire les besoins de déplacement, privilégier les modes de vie simple afin qu'une bonne qualité de vie puisse être accessible à tous, etc. Enfin, la prise en compte des conditions sociales, la pertinence des choix économiques et l'effectivité des processus démocratiques doivent en guider l'orientation.

Lors de la réunion du conseil sur la gouvernance du PNUE en Février 2012, les groupes majeurs et diverses parties prenantes ont identifié neuf principes devant guider la mise en place d'une économie verte pour parvenir au développement durable :

- Le principe de justice car l'économie verte doit créer de l'équité ;
- Le principe de dignité : l'économie verte doit en effet promouvoir la prospérité et le bien-être pour tous ;
- Le principe d'intégrité de la terre, des frontières planétaires et de précaution car l'économie verte doit améliorer le monde naturel ;
- Le principe d'inclusion : l'économie verte est inclusive et participative notamment dans le processus de prise des décisions ;
- Le principe de gouvernance : l'économie verte doit être responsable ;
- Le principe de résilience : l'économie verte renforce la résilience économique, sociale et environnementale ;
- Le principe d'efficacité : l'économie verte doit promouvoir des modes de production et de consommation durable ;
- Le principe intergénérationnel : l'économie verte investit pour l'avenir.

Il en ressort que la marche vers l'économie verte suppose la prise en compte simultanée et harmonieuse des trois piliers du développement durable, des objectifs du développement durable (ODD) et de la réduction des émissions des gaz à effet de serre. Il s'agit de développer une économie sociale et solidaire soucieuse d'équité dans le partage des richesses et instaurant des capacités de régulation à tous les niveaux afin de faire prévaloir les principes d'intérêt général sur les intérêts des particuliers et les règles de concurrence. Elle suppose aussi la mise en place de nouveaux indicateurs qui rendent compte à la fois de la qualité de vie et de l'optimisation de l'utilisation des ressources (PNUE, 2011).

Dans ces conditions, un verdissement de l'économie est nécessaire pour atteindre les objectifs du développement durable entendu comme une vision du développement qui intègre le capital humain et social, le capital naturel, le capital de production et tend à l'amélioration du bien-être humain en général, à la réduction de la pauvreté, et à la promotion de la notion d'équité et à la réduction des risques écologiques et de pénurie des ressources.

Pour la CEEAC, « l'économie verte recouvre l'ensemble des activités économiques utilisant les savoir-faire traditionnels et modernes et les ressources naturelles (eau, sol, soleil, biodiversité, etc.) tout en conciliant protection de l'environnement et développement économique pour répondre aux attentes des Etats en termes : (i) d'amélioration des conditions de vie des populations ; (ii) de développement économique des Etats ; (iii) de développement durable des entreprises ; (iv) de distribution des richesses ; (v) de création d'emplois durable ; (vi) de valorisation économique des déchets et des RN et, (vii) de limitation des émissions des gaz à effet de serre ».

1.1.3. Rationalité pour la croissance verte et la création d'emplois verts au Cameroun

Pendant longtemps, les politiques de développement et de croissance économique ont favorisé l'accumulation rapide de capital physique, financier et humain, au prix d'un épuisement et d'une dégradation excessifs du capital naturel. Celles-ci ont donné lieu, deux siècles durant à une croissance spectaculaire de l'économie mondiale avec comme conséquence la consommation massive des ressources épuisables de la Terre. En effet, « elle s'est faite en puisant sans limites dans les ressources halieutiques (piscicoles), en détruisant les forêts, en adoptant des modes de production agricole qui appauvrissent de manière dramatique les terres arables et surconsomment les ressources en eau, etc. » générant ainsi des crises avec pour enjeu l'allocation équitable des ressources.

C'est face à cette situation que naît le concept de « développement durable », internationalisé lors de la conférence de l'ONU sur le développement et l'environnement à Rio de Janeiro en 1992. Il se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Il a pour finalité la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité, l'épanouissement de tous les êtres humains, etc.

Au regard de la dégradation continue de la planète caractérisée par l'explosion des émissions de gaz à effet de serre, l'effondrement de la biodiversité, il y a lieu de penser que nombres d'objectifs assignés au développement durable n'ont pas été atteints. C'est dans le sillage de ce

constat qu'apparaît le concept d' « économie verte ». Celui-ci se développe rapidement à la suite de la crise financière de 2008. Le concept « économie verte » est à nouveau utilisé lors de l'élaboration des plans de relance économique post-choc 2008, notamment par la Corée du Sud et les Etats Unis. Depuis lors, le concept a été repris et popularisé par de nombreuses organisations à l'instar du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) qui lui a donné un contenu à travers l'« Initiative pour une Economie Verte »

L'économie verte est donc le nouveau modèle envisagé par les organisations internationales à l'instar du PNUE, de l'ONU, et de l'OCDE, qui ambitionne de réconcilier croissance économique et environnement en vue de réaliser les objectifs du « développement durable ». La conférence Rio+20 des Nations Unies sur le développement durable tenue en juin 2012 (Rio de Janeiro, Brésil) avec comme thèmes principaux (i) la promotion de l'économie verte comme axe stratégique dans un contexte d'éradication de la pauvreté et de développement durable et (ii) le cadre institutionnel du développement durable, reconnaît l'économie verte comme outil de développement durable et d'éradication de la pauvreté.

C'est dans ce cadre que le programme dénommé Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte a été lancé par les organisations du système des nations unies en réponse à l'appel à soutenir les pays souhaitant poursuivre leur trajectoire vers une croissance plus verte et inclusive. Ainsi, l'idée d'une croissance durable généralement appelée « croissance verte » est devenu dès lors, pour de nombreux acteurs du développement, un modèle de développement équilibré qui intègre la dimension économique, environnementale et sociale et qui permet de concilier la gestion durable des ressources naturelles, la création des emplois « verts » et la production des richesses.

Ainsi, la croissance verte consiste à favoriser la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels repose notre bien-être. Pour ce faire, elle doit catalyser l'investissement et l'innovation qui étayeront une croissance durable et créeront de nouvelles opportunités économiques.

En Afrique, les activités économiques sont principalement fondées sur l'exploitation des ressources naturelles. Avec l'ampleur des problèmes liés au dérèglement climatique et autres impacts négatifs liés à l'environnement, la question de la pérennité de ces ressources se pose, de plus en plus, avec acuité. L'économie verte, telle qu'elle est conçue par les organismes du système des Nations-Unies, peut constituer une réponse à cette problématique en créant des emplois stables et viables par des investissements « *qui réduisent les émissions de CO2 et la pollution, améliorent le rendement des ressources et empêchent la perte de la biodiversité et des services écosystémiques, etc.* ».

Les différents scénarii d'environnementalisation de l'emploi dans le monde (scénario d'investissement vert) permettent de penser que les investissements verts tendent à générer davantage d'emplois, au moins à court et à moyen terme (PNUE, Vers une économie verte, 2012). Les secteurs de l'agriculture, du bâtiment, de l'énergie, de la forêt et du transport étant les plus concernés.

Ainsi, « *la transition vers des modes de consommation et de production durables apparaît donc*

*non seulement comme un impératif social, économique et écologique mais aussi comme une opportunité unique pour générer de la croissance, créer des emplois et permettre de contribuer à éradiquer la pauvreté au travers d'investissements dans le capital naturel, tout en le préservant afin d'assurer la survie de la planète sur le long terme. **Dans cette perspective, l'économie verte apparaît comme un des principaux trésors pour le développement des pays Africains et participerait sans aucun doute à la stabilité de la zone au service de la construction d'un espace de paix et de prospérité** ».*

La notion d'« emplois verts » est intimement liée à celle de l'« économie verte », résultat des discussions internationales initiées dans les années 80 concernant les impacts négatifs des activités humaines sur l'environnement et la prise de mesures pour réduire cet impact. Cette notion couvre un large éventail d'emploi et il n'existe pas, jusqu'à présent, de définition standard pour ce terme.

La plus ancienne définition est celle de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) qui les définit, en se basant sur le concept d'éco-industrie, comme étant « des activités qui produisent des biens et des services pour mesurer, prévenir, limiter, minimiser ou corriger les dommages environnementaux causés à l'eau, à l'air et au sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes ». Plusieurs autres définitions ont été développées depuis lors.

Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE, 2008), « *les emplois verts réduisent l'impact des entreprises et des secteurs économiques sur l'environnement à des niveaux qui sont durables ; il s'agit d'emplois qui préservent ou assainissent l'environnement, en plus de fournir du travail décent. En particulier, mais pas exclusivement, cela comprend les emplois qui : protègent les écosystèmes et la biodiversité ; réduisent la consommation d'énergie, de matériaux et d'eau au moyen de stratégies visant à maximiser l'efficacité ; diminuent l'empreinte carbone des économies et réduisent au minimum ou évitent la production de toutes formes de déchets et de pollution* ». Un emploi vert est ainsi défini comme « *tout travail décent qui contribue à préserver ou à restaurer la qualité de l'environnement, que ce soit dans l'agriculture, l'industrie, les services ou l'administration* ». Il s'agit d'un emploi « *qui réduit, à des niveaux soutenables, les impacts environnementaux des entreprises et des secteurs économiques et qui figure dans l'approche de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)* ».

L'observatoire bruxellois de l'Emploi et la Worldwatch Institute (PNUE), définissent les emplois verts comme « *des emplois dans l'agriculture, l'industrie, les services et l'administration qui contribuent à la préservation ou au rétablissement de la qualité de l'environnement. (...) Ils contribuent à diminuer la consommation d'énergie, de matières premières et d'eau grâce à des stratégies d'amélioration du rendement, à réduire les émissions de carbone dans l'économie, à minimiser ou à éviter totalement toutes les formes de déchets et de pollution et à protéger et restaurer les écosystèmes et la biodiversité* ».

ECORYS, définit les emplois verts de manière générique « *comme les emplois exercés dans les secteurs environnementaux ou requérant des compétences spécifiques en lien avec le domaine de l'environnement* ».

Enfin, selon le l'Organisation Internationale du Travail (OIT), « *les emplois verts sont des emplois décents qui contribuent à la préservation et la restauration de l'environnement, soit dans les secteurs traditionnels tels que l'industrie manufacturière et la construction, soit dans de nouveaux secteurs verts et émergents comme les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique* ». Cette organisation précise que les emplois verts « *permettent d'améliorer une utilisation efficiente de l'énergie et de matières premières, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, de minimiser les déchets et la pollution, de protéger et restaurer les écosystèmes et de contribuer à l'adaptation aux effets du changement climatique* ».

Dans le cadre de la présente étude, nous considérerons la définition la plus élargie possible des « emplois verts » qui ne les limitent pas seulement aux emplois ayant un lien direct avec l'environnement. Il s'agira donc de tous les emplois qui contribuent à réduire l'empreinte écologique d'un secteur, même si les activités de ce dernier n'ont pas une visée proprement environnementale. Cette définition entre en droite ligne de celle donnée par l'OIT.

A l'échelle de l'entreprise, les emplois verts peuvent produire des biens ou proposer des services respectueux de l'environnement, notamment des bâtiments écologiques ou des moyens de transport non polluants. Cependant, il convient de noter que ces produits et services écologiques ne sont pas toujours fondés sur des processus de production et des technologies écologiques. Par conséquent, les emplois verts se distinguent également par leur contribution à des processus de production des entreprises respectueux de l'environnement. Par exemple, les emplois verts peuvent permettre de réduire la consommation d'eau ou d'améliorer les systèmes de recyclage. Pourtant, les emplois verts définis par des processus de production ne produisent pas nécessairement des biens ou des services environnementaux.

L'OIT poursuit en distinguant les emplois directs des emplois indirects ; les emplois verts directs sont ceux relevant de secteurs produisant des biens et services verts tandis que les emplois verts indirects se rapportent à la chaîne d'approvisionnement de ces secteurs. On peut ainsi identifier des emplois directs dans des secteurs tels que l'énergie, l'industrie manufacturière, la construction, les transports ou encore l'agriculture. Quant aux emplois indirects, ils peuvent se retrouver dans des activités diverses telles que la fabrication d'acier pour les tours d'éolienne.

Dans le cadre de la présente étude, nous considérons la définition la plus élargie possible des « emplois verts » qui ne les limitent pas seulement aux emplois ayant un lien direct avec l'environnement. Il s'agira donc de tous les emplois qui contribuent à réduire l'empreinte écologique d'un secteur, même si les activités de ce dernier n'ont pas une visée proprement environnementale. Cette définition entre en droite ligne de celle donnée par l'OIT.

1.2.Objectifs et termes de références de l'étude

Le mandat reçu par le consultant dans le cadre de cette étude se décline comme suit :

« L'objectif général de l'initiative est de renforcer les mesures et les conditions permettant d'accroître les investissements du secteur privé afin d'accroître la croissance verte tout en créant des emplois.

Les objectifs spécifiques de l'initiative sont les suivants :

- *Renforcer les stratégies nationales afin d'encourager les investissements du secteur privé susceptibles d'accroître la croissance verte tout en créant des emplois.*
- *Dans les secteurs sélectionnés, mesurer les avantages et les opportunités pour le secteur privé d'investir dans l'économie verte, et permettre au secteur privé de saisir les opportunités offertes par la croissance verte.*
- *Renforcer les connaissances, aptitudes, et capacités du secteur privé afin qu'il soit en mesure d'identifier, planifier et accroître l'investissement dans les entreprises vertes.*
- *Renforcer les capacités des pouvoirs publics pour dessiner et mettre en œuvre des mesures et des incitations qui permettraient d'encourager le secteur privé à investir dans l'économie verte. À cet égard, l'étude contribuera à renforcer la capacité des États membres à élaborer, réformer et mettre en œuvre leur stratégie d'économie verte et leurs contributions déterminées au niveau national (CDN).*
- *Renforcer les plates-formes et réseaux d'échanges pour accroître l'apprentissage et la collaboration entre entreprises du secteur privé mais aussi entre le secteur privé et les gouvernements.*

La présente étude mettra l'accent sur l'augmentation des investissements verts dans cinq secteurs sélectionnés : l'énergie, l'agriculture, le secteur manufacturier et le traitement des déchets ; la forêt. »

1.3.Approche méthodologique

La collecte d'informations s'est faite à travers la revue documentaire et des entretiens via internet ou le téléphone à travers l'administration d'un questionnaire, auprès des personnes ressources notamment des administrations, des entreprises (des secteurs formel et informel ; TPE, PE, ME et GE), des organisations de la société civile (ONG nationales et internationales, syndicats, cadres de dialogues). Cette approche s'est imposée à nous au vu du contexte socio-sanitaire marqué par le COVID-19 et ses corollaires à savoir le confinement et le télétravail. La base des données du recensement général des entreprises (RGE) conduit en 2009 par l'institut national de la statistique (INS) a également été mise à contribution.

La revue documentaire s'est appuyée sur l'examen des différents documents stratégiques en matière de développement durable existant au Cameroun, ainsi que des rapports d'étude existants sur la problématique de l'économie verte ailleurs dans le monde. Ceux-ci peuvent être retrouvés sur le net et auprès des bibliothèques des organismes, ONG, centres de recherche et universités ayant conduit les travaux de recherche dans les domaines concernés ou connexes. Deux rapports d'études notamment ceux de GDC Sarl (2018) et de Tadjuidje (2017) et portant sur la cartographie et la promotion des emplois verts au Cameroun ont fait l'objet d'une analyse minutieuse. Il s'agit d'études commanditées par le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle du Cameroun avec l'assistance technique et financière du BIT (Bureau international du Travail). Grâce à cette approche, il a été possible d'identifier, d'analyser et de présenter les exemples d'économie verte existants au Cameroun le long des chaînes de valeur des secteurs identifiés à savoir l'énergie, l'agriculture, le secteur manufacturé et le traitement des déchets et la forêt. L'analyse documentaire a en outre aider à dresser un panorama des

investissements verts en cours et ceux potentiellement envisageables dans le contexte du Cameroun.

La nombreuse littérature existante et éparse sur les questions de développement durable a été exploitée afin de dégager les opportunités, les forces mais aussi les défis et contraintes (matrice SWOFT) qui entravent les investissements verts du secteur privé au Cameroun. Par ailleurs, il sera question d'une part d'identifier à travers la littérature des exemples à travers le monde pour renforcer les arguments en faveur des entreprises vertes privées, la croissance verte et la création d'emplois verts ; mais aussi d'autre part d'identifier, évaluer et présenter les bonnes pratiques en matière d'investissements verts privés, de croissance verte et de création d'emplois verts. Cette revue de la littérature a été complétée par l'exploitation des documents d'orientation et d'encadrement de la politique environnementale et des ressources naturelles au Cameroun et les échanges avec les administrations sectorielles.

L'analyse de ces documents nationaux a été complétée par les politiques et stratégies développées au niveau sous régionale (Afrique centrale), régional et international car le Cameroun est membre de plusieurs regroupements à ces différents niveaux. La Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et la CEEAC d'une part, et le PNUE et la BAD d'autre part, ont beaucoup travaillé dans ce sens.

Il avait été prévu des rencontres avec un groupe de travail logé au sein du Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED). Malheureusement, le contexte sanitaire du COVID n'as pas encore permis de le créer. Nous gardons espoir un tel cadre sera créé pour conduire le pays vers l'économie verte. Les membres de ladite commission devraient être choisis **parmi les participants à l'atelier national sur l'économie verte de Novembre 2019 à Yaoundé.** Cet atelier a permis de réunir autour d'une même table les acteurs clés (publics et privés) en ce qui concerne l'économie verte au Cameroun. Les participants camerounais à l'atelier GMM d'Addis Abeba, pourraient également en faire partie en tant que personnes ressources.

Une des principales limites du présent rapport vient de ce qu'il n'a pas été possible de conduire des entretiens directs auprès des entreprises, compte tenu du contexte sanitaire marqué par le COVID 19. Le mois de Mars 2020 ayant caractérisé par le confinement de la population et la promotion du télétravail au sein des administrations publiques et privées. La conduite des enquêtes n'était donc possible qu'en ligne. Or, les agents économiques au Cameroun n'ont pas la culture des enquêtes par internet. C'est la raison pour laquelle on a enregistré un nombre élevé de fiches d'enquêtes n'ayant pas été renseignées. Il est dès lors difficile de faire des analyses statistiques poussées et de ne se contenter que des études de cas. Dans la suite du document, nous présentons tour à tour le dispositif d'encadrement du secteur privé à aller à l'économie verte au Cameroun (2), le status quo et le potentiel du secteur privé pour la croissance verte et la création d'emploi verts (3), puis la conclusion et les recommandations (4).

2. DISPOSITIF D'ENCADREMENT DU SECTEUR PRIVE A ALLER VERS L'ECONOMIE VERTE

En vue du développement de l'économie verte source de croissance et de création d'emplois verts au Cameroun, il convient d'examiner successivement le cadre politique, le cadre juridique,

le cadre institutionnel, le cadre économique ou des investissements et les plateformes et réseaux accessibles au secteur privé au Cameroun.

2.1.Cadre politique

La transition vers l'économie verte nécessite une volonté politique ferme de la part des Etats de la **sous-région Afrique-Centrale**. Toutefois, un certain nombre de dispositions existent qui permettent d'augurer de bonnes perspectives pour l'économie verte dans la sous-région. La Déclaration de Yaoundé (1999) adoptée lors du sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale et le Traité relatif à la conservation et à la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale du 5 février 2005 montrent la volonté des Chefs d'Etat de la sous-région de gérer durablement les écosystèmes forestiers. Au-delà de ces dispositions générales, la Déclaration des ministres de la CEEAC de mai 2012 sur le développement et la promotion de l'économie verte en Afrique centrale illustrent davantage l'attrait des Etats en général et le Cameroun en particulier pour ce nouveau modèle économique.

Ainsi donc, cette déclaration reconnaît, entre autres, que l'Afrique Centrale malgré son potentiel en énergie renouvelable continue de faire face à des déficits énergétiques importants ; plus précisément, elle considère la nécessité de promouvoir et de développer l'économie verte pour soutenir l'Afrique Centrale dans ses efforts de lutte contre les changements climatiques et la désertification, autant que son besoin de développer des entreprises pour la création des emplois verts. Cette déclaration est la preuve des engagements forts pris par les parties et particulièrement le Cameroun en vue de soutenir la transition vers l'économie verte.

Elle est centrée sur la nécessité :

- D'adopter des mesures concrètes pour favoriser la transition des économies traditionnelles vers une Economie Verte en Afrique centrale par des actions soutenues de reboisement, d'afforestation, de promotion de l'écotourisme, de l'écoconstruction, de la gestion des déchets, d'assainissement, des énergies renouvelables, de lutte contre les changements climatiques et la désertification et notamment de l'assèchement du Lac Tchad ;
- De mettre en place des mécanismes institutionnels, juridiques et participatifs relatifs au développement et à la promotion de l'Economie Verte en élaborant des plans d'affectation des terres et d'investissement nécessaire dans les secteurs clés tels que la foresterie, l'énergie, les infrastructures, les mines, l'agriculture et l'élevage.

Quelques décisions ont été prises par les Chefs d'Etat de la CEEAC en vue de soutenir la transition vers l'économie verte. Il s'agit notamment de :

- La décision N°27/CEEAC/CCEG/XVI/15 du 25 mai 2015 portant création du Fonds vert pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (FEVAC) qui constitue l'outil financier principal pour le développement et la promotion de l'économie des ressources naturelles des pays membre de la CEEAC.
- La décision N°34/CEEAC/CCEG/XVI/15 du 25 mai 2015 portant adoption de l'institutionnalisation de la Conférence des Ministres de la CEEAC sur le développement et la promotion de l'Economie Verte en Afrique Centrale.

- La décision N°35/CEEAC/CCEG/XVI/15 du 25 mai 2015 portant adoption des programmes sectoriels pour le développement et la promotion de l'économie des ressources naturelles des pays membres de la CEEAC, qui adopte la liste des programmes sectoriels pour le développement et la promotion de l'économie verte en Afrique Centrale, et le texte portant sur le choix des Etats membres de la CEEAC sur les programmes sectoriels de l'économie verte à développer au niveau national et au niveau sous régional.

Malgré l'étendue et l'importance de toutes ces résolutions et initiatives, force est de reconnaître qu'on note très peu d'avancées sur le terrain. Les premières contributions étaient attendues en Janvier 2020. Aucune information n'est disponible à ce jour.

Au **niveau national**, une évaluation du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté de 2003 (DSRP) qui a en quelque sorte déblayé le terrain pour que le Cameroun atteigne les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) a permis de mettre en exergue une économie fragile caractérisée par un coût de vie de plus en plus élevé au niveau interne, une crise financière sur le plan international et une crise générale en matière d'alimentation et d'énergie. Ceci a donné naissance à une nouvelle approche de développement jugée plus ambitieuse et stratégique. Après l'atteinte du point d'achèvement, ce document a été revisité en vue non plus de lutter contre la pauvreté, mais plutôt en termes de création de richesses et d'emplois, il est connu sous l'abréviation "**DSCE**" (**Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi**). Ce dernier a été approuvé pour apporter une réponse à long terme basée sur une vision de 2035 permettant au Cameroun d'atteindre les objectifs du développement durable et de devenir un pays émergent sur le plan industriel, de réduire le taux de pauvreté et d'accroître le revenu par tête. Ce document est l'expression empirique d'un cadre intégré de développement humain durable à moyen terme pour le Cameroun. Il représente donc l'opérationnalisation de la Vision 2035 du Gouvernement pour la période 2010 – 2020 et se décline en trois axes stratégiques prioritaires que sont : i) le soutien à une croissance forte, durable et inclusive, ii) l'appui à la promotion de l'emploi décent, iii) le soutien à la gouvernance et à la gestion stratégique de l'Etat. Ce document est aujourd'hui en révision et l'économie **verte** devrait y figurer en bonne place.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a mis en œuvre de manière cohérente et intégrée : i) une stratégie de croissance basée sur le développement des infrastructures, la modernisation de l'appareil de production, le développement humain, l'intégration régionale et la diversification des échanges commerciaux, le financement de l'économie ; ii) une stratégie d'emploi basée sur l'offre d'emplois, la mise en adéquation de la demande d'emplois, l'amélioration de l'efficacité du marché d'emploi, iii) une stratégie d'amélioration de la gouvernance et de la gestion stratégique de l'Etat, basée sur la gouvernance de l'état de droit, la cadrage macroéconomique et budgétaire. Ce cadre macroéconomique est complété par des documents cadres de politiques sectorielles dont les plus importants en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles et d'encadrement du secteur privé sont présentés ci-dessous.

Le Plan National de gestion de l'Environnement (PNGE) de 1996, est une loi qui fixe le cadre juridique général de la gestion de l'environnement au Cameroun et définit les principes dont

s'inspire la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Il a fait l'objet d'une révision en 2012 pour devenir PNGE 2 et il fournit un cadre idéal en matière d'interventions relatives à la croissance verte. Il a été mis en œuvre à travers plusieurs stratégies dont certaines d'entre elles sont actuellement en cours de révision ou d'actualisation. Il s'agit de :

- **Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité de 2000 (SPANB).**
- **Stratégies cadres en vue d'autres Conventions de Rio** (Plan National de Communication 2004 sur les Changements Climatiques qui a été adoptée en 2004 et prévoit un inventaire des carbones existants et présente des stratégies visant à atténuer et à s'adapter aux effets des changements climatiques ; Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) pour répondre aux menaces venant du Sahel et de la Savane).
- **Thématique et stratégies spécifiques de l'écosystème qui** incluent la Stratégie Nationale pour la REDD+ qui propose une analyse approfondie des principaux facteurs de déforestation et de destruction des terres, la Stratégie Nationale d'Accès et de Partage des Avantages liés à l'Utilisation des Ressources Génétiques et Biologiques (APA) qui sert de Image-forme pour l'élaboration d'une législation nationale APA conformément à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et au Protocole de Nagoya sur l'Accès aux Ressources Génétiques et au Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur Utilisation ; le Plan National de Gestion intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) qui a pour objectif de mettre sur pied un outil de développement durable et de gestion de ressources en eau du pays.
- **Stratégie de Développement du Secteur Rural de 2010 (SDSR)** qui a été révisée en 2012 définit les objectifs stratégiques sur i) le développement institutionnel et renforcement des capacités, ii) la modernisation des infrastructures du monde rural et des facteurs de production agricole ; iii) la gestion durable des ressources naturelles et iv) l'amélioration de la productivité des filières.

Le secteur privé est encadré dans le DSCE à travers deux stratégies à savoir le **Plan Directeur d'Industrialisation** et la **Stratégie de Développement des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat**.

Le **plan Directeur d'Industrialisation (PDI)** dont la première mouture a été élaborée en 2016, est en cours d'actualisation autour des sanctuaires industriels nationaux notamment l'agro-industrie, l'énergie et le numérique d'une part, et les piliers industriels structurants (le coton, les mines, la chimie pharmacie, les forêts et les hydrocarbures) d'autre part. Il prévoit dans sa première phase, l'encadrement de la mise en œuvre des projets structurants d'impulsion et le renforcement des unités industrielles existantes. Le PDI vise à accroître la contribution du secteur industriel dans le PIB, laquelle se situe aujourd'hui à 13%. Le PDI devrait permettre de la porter à au moins 24% d'ici à 2035. Compte tenu de l'importance de la diversité et de la densité de son couvert forestier, ainsi que son abondante végétation naturelle, le Cameroun apparaît comme un grand réservoir d'énergie de la biomasse et le PDI propose une restructuration de la chaîne de valeur de l'électricité afin de bien utiliser la biomasse, de mieux consommer par activité et d'exporter l'énergie par un développement volontariste et robuste du potentiel hydroélectrique national et la promotion de la production des dérivés énergétiques de la biomasse. Ainsi, l'écosystème forestier du Cameroun devient le fournisseur de l'énergie

thermique et des produits finis à base de bois à la nouvelle Afrique industrielle et au monde d'une part, et on assure la durabilité de la ressource forestière d'autre part. L'opérationnalisation du PDI pourrait permettre au Cameroun de tirer avantage de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) car celle-ci est susceptible d'améliorer la compétitivité des économies et des entreprises en raison notamment du développement des infrastructures transfrontalières, des possibilités de production à grande échelle et l'accès aux marchés continentaux (République du Cameroun, 2020).

La Stratégie de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME), de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (SDPMEESA) à travers un de ses axes stratégiques vise le développement durable des productions agricoles, animales, halieutiques, fauniques et forestières en qualité et en quantité suffisante pour satisfaire les objectifs de sécurité alimentaire et de croissance de ce sous-secteur (petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat). Ceci nécessitera (i) l'amélioration et l'accès aux intrants en vue de l'augmentation des rendements et de la productivité des exploitations ; (ii) la vulgarisation de la mécanisation ; (iii) l'appui à la commercialisation ; (iv) le développement des mécanismes de financement ; (v) le développement de la transformation.

Ces orientations politiques tant au niveau sous-régional qu'au niveau national dépendent d'un certain nombre de dispositions liées aux questions de mobilité professionnelle, de développement des compétences dans une approche sous-régionale afin que les actions au niveau sectoriel national aient un meilleur ancrage avec les objectifs de développement durable dans la sous-région. **Ces engagements politiques intègrent donc en filigrane les objectifs de développement de l'emploi vert qu'il conviendrait à adjoindre à cela une conférence interministérielle et un forum national sur l'économie verte que le gouvernement devrait rendre plus opérationnel. Au préalable, chaque département ministériel devrait aussi mettre sur pied une cellule d'économie verte afin de faciliter au niveau sectoriel la transition vers une économie verte source de création d'emplois verts.**

2.2.Cadre juridique

Au plan juridique, comme toute activité humaine, l'économie verte doit s'insérer dans un cadre normatif approprié. Il est à noter qu'il n'existe pas encore au Cameroun des textes juridiques spécifiquement applicables à l'économie verte. Néanmoins un certain nombre de lois et conventions existent qui peuvent influencer le développement de ce modèle économique.

En ce qui concerne les textes en vigueur au plan international, on peut citer :

- La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) signée en 1992 et ratifiée en 1994 qui dispose que la conservation de la diversité biologique est une préoccupation commune à l'humanité et qu'il est nécessaire de favoriser la coopération internationale, régionale et mondiale entre les Etats et les organisations intergouvernementales et le secteur privé aux fins de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses éléments (préambule) ;
- La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CNUCC) qui entend établir, mettre en œuvre, publier et mettre régulièrement à jour les

programmes nationaux et, le cas échéant, régionaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques (...);

- La Convention sur la lutte Contre la Désertification (CCD) de 1994 qui vise à lutter contre la désertification et/ou atténuer les effets de la sécheresse (préambule) en encourageant la coopération et la coordination aux niveaux sous-régional, régional et international dans ce domaine ;
- La Convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage qui précise en son article 7 que les Etats Membres doivent formuler, comme objectif prioritaire, une politique visant à promouvoir le plein emploi, productif et librement choisi, par tous moyens appropriés, y compris la sécurité sociale. Ces moyens devraient comprendre notamment les services de l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle.
- De nombreux autres accords existent qui visent à préserver les patrimoines tropicaux, notamment l'Accord international sur les bois tropicaux qui a pour objectif principal de promouvoir la gestion durable des forêts tropicales en facilitant une organisation efficace de la coopération internationale et des politiques entre tous les membres en ce qui concerne tous les aspects pertinents de l'économie mondiale du bois (article 1).

Le Cameroun a ratifié les conventions internationales précitées et a modifié ses propres textes en conséquence. Ainsi, les politiques forestière et environnementale définies respectivement par, la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et la loi-cadre de 1996 relative à la gestion de l'environnement définissent les orientations politiques et stratégiques dont l'un des principaux axes est d'assurer la protection du patrimoine forestier et participer ainsi à la sauvegarde de l'environnement et la préservation de la biodiversité. Cette loi de 1996 institue aussi le **Fonds national de l'environnement et du développement Durable**. La création d'un **domaine forestier** permanent représentant 30 % du territoire national et un **réseau national d'aires protégées** représentatif de la biodiversité du pays est envisagée. Outre ces textes de 1994 qui mettent l'accent sur le développement durable du secteur, d'autres dispositions législatives et réglementaires, souvent sectorielles prévoient des études d'impact environnemental pour tout projet d'envergure à réaliser.

Sur le plan régional et sous-régional, des Conventions et Accords importants ont été signés par le Cameroun en vue de réglementer la gestion des écosystèmes communs et en proie aux menaces d'une part, et d'aborder les menaces liées aux questions thématiques et dont la pertinence par rapport à la biodiversité et aux espèces d'animaux et de plantes n'est plus à démontrer, d'autre part. A titre d'exemple, le Traité sous-régional d'Afrique Centrale et son Plan de Convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est une initiative des Chefs d'Etat et une retombée de la Déclaration de Yaoundé de 1999. Il vise à assurer l'harmonisation et la coordination des politiques et stratégies de préservation et de gestion durable des ressources forestières. La mise sur pied des initiatives de la COMIFAC ont conduit au développement des structures de formation forestières et environnementales dans la sous-région pour outiller les différents intervenants tant à la protection qu'à l'exploitation des ressources permettant ainsi de générer dans le secteur des emplois de qualité.

Parmi les autres accords régionaux spécifiques à l'écosystème qui ont apporté une contribution significative, on peut citer la Convention d'Abidjan de 1981 sur la protection et l'utilisation durable de l'environnement côtier et marin commun. Elle a permis de coordonner les principales interventions dans la zone côtière et maritime ; la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) a permis de coordonner la gestion des zones humides communes confrontées au problème croissant de régression et de dégradation. Le Partenariat Forestier du Bassin du Congo (CBFP) a coordonné et a apporté son appui aux interventions d'envergure dans les forêts transfrontalières.

Sur le plan national, le paysage juridique réglementant la protection de l'environnement au Cameroun est régi par plusieurs textes. Un texte de 2013 fixe le régime d'incitation de l'investissement privé au Cameroun. L'ensemble de ces textes est présenté ci-dessous :

- ***La Loi-Cadre de 1996 portant sur la Gestion de l'Environnement (LCGE)*** qui énonce les principes de précaution, de l'action préventive et corrective du pollueur-payeur, de responsabilité, de participation et de subsidiarité comme étant des principes clés qui sous-tendent les interventions et les politiques sectorielles inhérentes à la protection de la biodiversité et en cohérence avec une approche nationale soutenue par des normes internationales. De même, cette Loi institue le Fonds national de l'environnement et du développement Durable dont les modalités de gestions ont été définies par le Décret 2008/064 du 04 Février 2008. Ce Fonds a pour objet de contribuer au financement de l'audit environnemental, appuyer les projets de développement durable, appuyer la recherche et l'éducation environnementales, appuyer les programmes de promotion des technologies propres, encourager les initiatives locales en matière de protection de l'environnement et de développement durable, appuyer les associations agréées engagées dans la protection de l'environnement qui mènent des actions significatives dans ce domaine, et appuyer les actions des départements ministériels dans le domaine de la gestion de l'environnement. Pour l'accomplissement des missions du Fonds, il est créé un Compte d'Affectation Spéciale pour l'Environnement et le Développement Durable et un Comité chargé d'assister le Ministre chargé de l'environnement dans la sélection des études et projets prioritaires éligibles aux ressources du Fonds. Ce fonds devrait être opérationnel à partir de cette année 2020 et il pourrait bien constituer un cadre de financement des activités éligibles à l'économie verte car les projets de développement durable y sont éligibles.
- ***La Loi de 1994 sur les Forêts, la Conservation de la Faune et sur les Pêches*** qui régule les ressources forestières et fauniques tout en mettant en place des principes et des mesures susceptibles de réglementer l'exploitation durable des ressources en fixant un seuil de préservation des forêts de 30 % par rapport à la superficie nationale totale et en tenant compte de la diversité écologique.
- ***La loi régissant le secteur de l'électricité et ses décrets d'application*** organise des activités du secteur de l'électricité et fixe les modalités d'octroi, de renouvellement, de révision, de suspension et de retrait des concessions, des licences et des autorisations prévues par la loi n° 98/022 du 24 décembre 1998 régissant le secteur de l'électricité. **Bien que cette loi ne traite pas de la production de l'électricité à partir de la biomasse forestière, elle laisse cette ouverture aux promoteurs mais n'organise pas ce cadre.**

- ***La Loi de 2003 sur la Biotechnologie*** fixant les mesures de sécurité devant régir l'appropriation et la manipulation de la biotechnologie moderne au Cameroun.
- ***La Loi n° 98/005 de 1998 portant sur l'Eau*** régit tous les aspects liés à la gestion de l'eau et à son rapport avec la santé publique ;
- ***La Loi n° 99/013 de 1999 portant Code pétrolier*** régit les opérations pétrolières ainsi que les questions liées à l'environnement, à la prospection et à la recherche.
- ***La Loi n° 001 de 2001 portant Code minier*** et ses décrets d'application régit les activités minières terrestres et marines au Cameroun. Plusieurs questions environnementales sont examinées, notamment celles liées à l'exploitation marine.
- ***Le Code gazier de 2012.***
- ***La Loi n° 008/2011 portant loi d'orientation sur l'Aménagement du Territoire et le Développement Durable au Cameroun.***
- ***La loi n° 2013/004 du 18 Avril 2013 quant à elle fixe le cadre des incitations à l'investissement privé au Cameroun.*** Son article 14 stipule que des incitations spécifiques peuvent être accordées aux entreprises qui réalisent des investissements permettant d'atteindre les objectifs prioritaires suivants : développement de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, des activités d'emballage et de stockage des produits d'origine végétale, animale ou halieutique ; développement de l'offre touristique et des loisirs, de l'économie sociale et de l'artisanat ; développement de l'habitat et du logement social ; développement de l'offre de l'énergie et de l'eau ; lutte contre la pollution et la protection de l'environnement ; promotion de l'emploi et formation professionnelle ; entre autres. L'article 15 à son tour stipule que toute entreprise qui envisage de réaliser les investissements permettant d'atteindre les objectifs visés à l'article 14, peut prétendre selon le cas, au bénéfice des incitations suivantes : exonération de la TVA sur les crédits relatifs au programme d'investissement ; exonération de la taxe foncière sur les immeubles bâtis ou non, faisant partie du site dédié à l'unité de transformation et de tous prolongements immobiliers par destination ; enlèvement direct à la demande de l'investisseur ; enregistrement au droit fixe ; admission temporaire spéciale des équipements et matériels industriels susceptibles de réexportation.

En ce qui concerne la nécessité d'un cadre juridique approprié pour l'économie verte au Cameroun, le modèle de l'économie verte ne peut être réalisé qu'à la condition d'être juridiquement bien encadré. Au Cameroun, il est important de veiller autant que possible à inciter les entreprises à améliorer la productivité des ressources en subventionnant les technologies propres et en favorisant les investissements étrangers directs (IED) à faible intensité de carbone tout en développant des initiatives de formation professionnelles adéquates. Des mesures réglementaires nécessaires permettraient le développement des technologies pour le traitement ou le recyclage des déchets. Il faut par ailleurs une fiscalité incitative pour assurer la compétitivité des biens et des services environnementaux (chauffe-eau solaires, produits issus du recyclage, lampes fluorescentes, etc.).

Une réflexion dans une approche filière environnementale serait indiquée pour générer la croissance et créer des emplois dont la maîtrise de différents maillons de la chaîne sera obtenue grâce à la mobilisation des compétences, de la production à la commercialisation

des produits dérivés. Ainsi, il serait donc nécessaire pour le gouvernement de signer un texte juridique adéquat pour faciliter la transition vers une économie verte source de croissance verte et de création d'emplois verts et décents pour les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables.

2.3.Cadre institutionnel

Au plan institutionnel, la CEEAC a pour mandat et objectifs, entre autres : (i) d'opérationnaliser la politique de la sous-région en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles ; (ii) d'appuyer la création du réseau des entreprises d'Afrique centrale impliquées dans l'économie verte ; (iii) d'élaborer le programme d'appui au développement de l'économie verte en Afrique centrale (PADEVAC) ; (iv) de réaliser une étude de faisabilité de l'économie verte en Afrique centrale ; (v) de promouvoir la transformation poussée de bois dans les pays producteurs de bois d'Afrique centrale. Ses axes stratégiques prioritaires sont les suivants : paix et sécurité, infrastructure, communication, eau et énergie, environnement et gestion des ressources naturelles. La logique générale de la CEEAC (dont l'un des douze axes stratégiques est l'axe 5 relatif à la lutte contre les changements climatiques en Afrique centrale) en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles a été adopté en 2007. Pour mener à bien sa mission de coordination de toutes les initiatives sous-régionales en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles, elle bénéficie de l'apport de ses organismes spécialisés, notamment :

- La commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), issue du sommet des chefs d'Etats tenu à Yaoundé en 1999, qui œuvre pour la gestion durable des écosystèmes. Son plan de convergence adopté en 2005 par les chefs d'Etats comporte dix axes stratégiques (dont l'axe 8 sur la recherche et le développement).
- Le pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC) est chargé de la mise en œuvre de la politique énergétique, du suivi des études de construction des infrastructures communautaires et de l'organisation des échanges de l'énergie électrique et des services connexes dans l'espace CEEAC. Dans sa vision, le PEAC voudrait valoriser l'énorme potentiel hydro-électrique de l'Afrique centrale pour satisfaire, à l'horizon 2035, toutes les formes de demande en électricité au sein et en dehors de la CEEAC, via des boulevards énergétiques interconnectés et des marchés libres d'échange (la ZLECAf notamment) d'énergie électrique efficaces et prospères.
- La Commission régionale des pêches du golfe de Guinée (COREP), créée en 1984, est chargée de coordonner, harmoniser et développer l'exploitation des pêcheries dans les zones économiques exclusives des pays membres.
- La conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC) ou processus de Brazzaville a été créée en Mai 1996 à Brazzaville au Congo. C'est une plateforme de concertation et d'échange d'expériences dans le domaine des écosystèmes forestiers, et d'orientation à travers l'articulation de tous les groupes d'acteurs intervenants dans le bassin du Congo. Elle concrétise la volonté des politiques des Etats de la sous-région de parvenir à une vision commune de la conservation et de l'utilisation durable des écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale.

- L'observatoire satellital des forêts d'Afrique centrale (OSFAC), qui a été créé en 1999, a pour mission essentiel la surveillance par télédétection de l'évolution du couvert végétal des forêts d'Afrique centrale.
- Le programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement (CARPE) lutte contre la déforestation et la perte de la biodiversité dans le bassin du Congo.
- L'ECOFAC (Ecosystèmes forestiers d'Afrique centrale) cherche à concilier développement et protection du milieu naturel.
- Le RAPAC (Réseau des aires protégées d'Afrique centrale).
- Le partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC).

Au niveau national, le schéma institutionnel en vigueur permet de distinguer les pouvoirs publics, les partenaires au développement, les autres institutions de recherche et les ONG. La planification de l'utilisation des ressources environnementales fait intervenir plusieurs structures gouvernementales : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA), Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable (MINEPDED) ; Ministère de l'eau et de l'énergie ; Ministère des finances ; Ministères de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT), etc.

Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) est le point focal en matière de biodiversité qui est chargé de coordonner le développement et le suivi de la politique environnementale, le Ministère des Forêts et de la Faune, chargé du développement et de la mise en œuvre des politiques forestière et faunique. Les points focaux nationaux désignés pour le compte de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), de la Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques (CCNUCC), de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULD), du Protocole de Carthagène, du processus intergouvernemental d'Accès et de Partage des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées (APA) et du point focal du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) qui relèvent tous du MINEPDED qui est chargé d'assurer la coordination et la mise en œuvre, au niveau national, de leurs instruments internationaux respectifs.

La gestion du secteur de l'emploi et de la formation professionnelle qui reste déterminant en matière de structuration des profils d'entrée dans la gestion des différents domaines de la biodiversité est de l'orientation et du pilotage du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MINEFOP). Ce dernier a à cœur d'intégrer l'économie verte dans sa politique. A ce jour et grâce au concours du Bureau International du Travail (BIT), le MINEFOP a coordonné la publication de deux rapports d'études sur la problématique des emplois verts au Cameroun. Il s'agit du Document du programme de promotion des emplois verts au Cameroun publié en 2017 et de la cartographie des emplois verts au Cameroun parut en 2018. A ce ministère, s'ajoute des organes spécialisés tels que le Fonds National de l'Emploi (FNE), l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP) et tous les centres de formation professionnelle, publics et privés agréés par le MINEFOP qui aident à coup sûr à la gestion des flux entrant et sortant des filières environnementales.

Plusieurs projets gouvernementaux interviennent aujourd'hui dans l'accompagnement des acteurs engagés dans les emplois verts. Il s'agit notamment du Programme Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI), du Fonds National d'insertion des jeunes (FONIJ), et du Fonds National de l'Emploi. Par ailleurs d'autres structures d'orientation vers les secteurs porteurs de l'économie verte ont été mises en place à l'instar des COSUP (Centre d'orientation scolaire, universitaire et professionnel). Les structures de formation tel que les CFPE (Centre de formation professionnel d'excellence) sont mise en place pour doter les jeunes des compétences techniques et opérationnels. Certains programmes comme le Programme d'Amélioration de l'Offre de Formation Professionnelle pour l'Emploi (PAMOFPE) bénéficient de l'accompagnement des partenaires techniques et financiers pour améliorer l'offre de formation professionnelle. Le MINEFOP pourrait veiller à ce que ces programmes et structures intègrent les métiers verts dans leurs offres de formation.

Le Cameroun, à travers son ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MINEFOP), a lancé en 2018 le Programme de Promotion des Emplois Verts (PPEV) qui vise à créer ou verdir 108000 emplois entre 2018 et 2022 à travers des initiatives pilotes favorisant les activités génératrices de revenus et des modèles d'affaires inclusifs liés à la préservation de l'environnement. Ce programme a pour objectif général la lutte contre le chômage et la pauvreté en veillant à la gestion rationnelle de l'environnement urbain et rural à travers la promotion des emplois verts. En d'autres termes, il doit déclencher la transition structurelle vers une économie verte inclusive qui génère une augmentation de la croissance économique nationale pour la création d'emploi verts et la recherche appliquée et qui contribue à la réduction de la pauvreté, la protection de l'environnement et le renforcement de la résilience des populations urbaines et rurales. Pour atteindre cet objectif, le PPEV doit renforcer la sensibilisation de la population sur les notions vertes et la bonne gouvernance environnementale à travers un bon programme de promotion et de marketing, de développement des compétences relatives, de structuration des cadres d'activités ainsi que le cadre administratif et légal relatif à l'emploi vert.

Le PPEV s'inscrit ainsi dans les objectifs de développement du Cameroun à l'horizon 2035 ainsi qu'à la réalisation du programme décennal du DSCE. Le Cameroun, pays riche en ressources naturelles, est en effet convaincu du fait que promouvoir une économie verte devrait contribuer à l'élimination de la pauvreté et au développement durable, améliorer l'intégration sociale et le bien-être de l'humanité, et créer des possibilités d'emploi et de travail décent pour tous, tout en préservant le bon fonctionnement des écosystèmes de la planète. Ainsi à travers les initiatives pilotes et de recherche, le PPEV compte œuvrer dans plusieurs domaines (l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'électrification rurale, l'infrastructure sociale (BTP), l'assainissement et la collecte des déchets, le reboisement, la protection des aires protégées, le commerce équitable et l'écotourisme communautaire) en considérant transversalement les aspects de la santé, l'éducation, la résilience des ménages, le genre, la décentralisation, la bonne gouvernance, la gestion monétaire et la protection de l'environnement.

Le secteur privé quant à lui, est encadré par trois ministères au Cameroun. Il s'agit du Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, et du l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) et le Ministère des Mines, de l'Industrie et du développement Technologique (MINMIDT).

En aval des administrations centrales, les Collectivités territoriales décentralisées (CTD), communes et régions, assurent le dialogue permanent et la concertation avec les démembrements territoriaux desdits ministères pour la résolution des problèmes locaux et de proximité. Du fait de la décentralisation, les CTD sont appelées à jouer un rôle déterminant dans la planification et le financement du développement local au premier niveau duquel se trouvent l'agriculture, l'élevage la pêche et la forêt.

Les différents plans communaux de développement élaborés avec l'appui du Programme National de Développement Participatif (PNDP) constituent les cadres de références pour le développement des emplois locaux de soutien à l'économie verte. En plus des actions menées par les ministères, l'Etat a créé des établissements parapublics et programmes pour contribuer à moderniser l'appareil de production et mener des interventions stratégiques en faveur du milieu rural. Il s'agit notamment du Centre National d'Etude et d'Expérimentation du Machinisme Agricole (CENEEMA), de l'Unité de Traitement Agricole par Voie Aérienne (UTAVA), chargée de la lutte contre les fléaux des cultures, les épizooties et la protection de l'environnement rural et des Etablissements de micro finance (EMF) orientés vers la satisfaction des besoins des ruraux en matière de services financiers (crédit, épargne, transfert de fonds, etc.), le Complexe Industriel d'Ebolowa qui est un programme qui vise à mettre à la disposition des associations et groupements d'agriculteurs des outils de mécanisation agricole dont les bénéficiaires sont les communes, les GICs, associations, les coopératives, les producteurs privés. Ce dernier pourrait jouer un rôle important dans l'implémentation de l'économie verte. Il en est de même du programme « *agropoles* » : programme d'accompagnement des agriculteurs dans la mise en place de leurs exploitations par l'octroi d'une subvention.

Les partenaires au développement appuient par divers moyens (techniques et financiers) et dans plusieurs sites les pouvoirs publics pour la conservation et le développement durable. Parmi ces partenaires figurent l'IUCN, le WWF, le PNUD, le PNUE, le GIZ, CARPE, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Européenne, etc.

Un des défis majeurs au plan institutionnel est celui de l'implication effective de toutes les parties prenantes, de l'administration centrale aux opérateurs privés en passant par les administrations locales, les ONG et autres acteurs de la société civile. Il est donc nécessaire de développer des partenariats utiles à différents niveaux : national, régional et international. Sur le plan international, les partenariats bilatéraux et multilatéraux avec les pays industrialisés sont nécessaires pour assurer un transfert de technologies efficaces dans l'intérêt bien compris des pays concernés et pour mobiliser le financement nécessaire. Sur le plan régional, les différentes sous-régions d'Afrique sont appelées à coopérer dans l'optique de la mutualisation des forces et du partage d'expérience. En particulier l'Afrique centrale pourrait bénéficier de l'expérience des pays d'Afrique du Nord, plus avancés dans la production de nouvelles formes d'énergie et plus industrialisés (UNECA – BSRAC, 2013). Au plan interne, il est nécessaire de créer des conditions nécessaires pour un partenariat entre secteur public et secteur privé au service de l'économie verte. Les entreprises du secteur privé sont les moteurs de la transition vers l'économie verte et les Etats doivent élaborer des mesures législatives qui les incitent à l'adoption des pratiques compatibles avec les normes environnementales. Les particuliers

ou groupes s'intéressent de plus en plus à la conservation de la biodiversité. Dans certains pays, il existe des incitations pour le secteur privé à posséder ses propres aires protégées comme c'est le cas en Afrique du Sud et au Malawi (UNECA – BSRAC, Op. Cit.).

2.4.Cadre macroéconomique ou d'investissement

L'investissement privé d'origine nationale ou étrangère est encadré au Cameroun par de nombreuses structures publiques et les plateformes et réseaux accessibles aux entreprises. Parmi ces structures publiques, il convient de citer les Centres de Formalités de Création des Entreprises (CFCE), chargés de servir d'interface dans les démarches de création des entreprises ; l'Agence de Promotion des Investissements (API) ; le Conseil d'Appui à la Réalisation de Contrats de Partenariat (CARPA) ; le guichet unique des opérations du commerce extérieur (GUCE) ; les services des douanes et le système judiciaire. Ces structures pourraient jouer un rôle fondamental quant à déclencher le potentiel du secteur privé à investir dans l'économie verte. Ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

2.4.1. Centres de formalités de création des entreprises (CFCE)

Les centres de formalités de création des entreprises (CFCE) jouent un rôle de guichet unique dans la création des entreprises. Ils sont placés sous l'autorité du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises (PME), de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA). Ils ont débuté leurs opérations en Avril 2008. Un arrêté du Premier Ministre datant de 2005, a mis en place un comité de pilotage desdits centres. Quatre administrations sont présentes au sein des centres, à savoir les ministères des PME, des finances et de la justice, ainsi que la Caisse Nationale de prévoyance Sociale (CNPS). Le Ministère de l'Environnement, de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED), encore moins tout autre ministère en charge des ressources environnementales, ne font partie de ce comité. **En vue de promouvoir l'économie verte, il serait souhaitable de prendre lesdits ministères en compte.**

Comme tout guichet unique, les CFCE devraient avoir trois missions principales : la facilitation de la création d'entreprises, l'assistance dans la transformation des activités des entreprises, et l'accompagnement administratif dans la cessation d'activités. Cependant les CFCE limitent leurs activités à la seule création de nouvelles entreprises, suite à une instruction du Premier Ministre, datée du 18 Mars 2010. Ils sont considérés encore comme des centres pilotes. Actuellement il existe cinq CFCE (Douala, Yaoundé, Bafoussam, Garoua et Bamenda), avec une coordination nationale.

Depuis leur institution, les CFCE ont permis la création de plusieurs entreprises. Ils ont contribué à faciliter le processus de création des entreprises, en regroupant les administrations concernées au même lieu et en amenant progressivement une simplification des procédures et un allègement des formalités, notamment par la réduction du nombre de pièces exigées lors de la constitution du dossier.

2.4.2. Agence de promotion des investissements (API)

Instituée en 2005 et opérationnelle seulement depuis 2010, l'Agence de Promotion des Investissements (API) du Cameroun, en tant que structure chargée de la promotion des investissements, est appelée à accueillir, assister et orienter les investisseurs étrangers et

nationaux dans la mise sur pied de leurs projets. L'API est chargée en particulier de mettre en place une banque de données sur les projets et d'en assurer la diffusion. Elle est également appelée à jouer un rôle actif dans l'élaboration de la politique gouvernementale en matière d'incitations. L'API est supposée jouer le rôle de première agence d'exécution des dispositions contenues dans la charte des investissements promulguée en 2002. A cet effet, une plateforme de concertation avec le secteur privé, les administrations concernées et les représentants de la société civile a été créée. Dans le même esprit, des points focaux du niveau central ont été désignés au sein des administrations pour faciliter l'exécution de ses missions, et notamment pour assister les investisseurs. Certaines ambassades du Cameroun disposent également de représentants au sein de l'API.

2.4.3. Conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (CARPA)

Dans le cadre de la promotion du partenariat public-privé (PPP), principalement dans le domaine des infrastructures, et en vue d'attirer les investisseurs vers des projets d'intérêt public ou d'intérêt national, le Cameroun a institué le conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (CARPA). Le CARPA a été créé par la loi N°2006/012 du 29 Décembre 2006 fixant le régime général des contrats de partenariat. Son premier rôle est de conseiller le gouvernement en matière de PPP et d'assister également les partenaires privés dans leur démarche, depuis l'identification des projets jusqu'à leur exécution. Le CARPA est une entité indépendante agissant pour le compte de l'Etat. Il a pour vocation de devenir un centre d'expertise et d'information en matière de PPP.

Au-delà de sa mission de promoteur de PPP et d'assistance technique (évaluation de projets, négociation, conclusion et gestion des contrats), le CARPA assume également la responsabilité de la mise à niveau des organismes publics et du secteur privé, ainsi que celle de la vulgarisation des meilleures pratiques en la matière. Le CARPA est un passage obligé pour l'État et ses démembrements dans l'évaluation, la conduite et la réalisation de tout projet de PPP, quel que soit le domaine considéré (santé, éducation, culture, transport, etc.). Comme dans le cas de l'API, les organes de gestion du CARPA n'ont été mis en place que depuis peu, et le recrutement du personnel essentiel vient à peine d'être achevé. Le CARPA pourrait jouer un rôle moteur dans le développement de l'écotourisme au Cameroun. De nombreux exemples de PPP existent dans le domaine de l'écotourisme à travers les pays de la sous-région avec African Parks Foundation. Un projet de cette nature est actuellement en cours dans le cas du parc national de Campo-Ma'an avec des financements de la Banque Mondiale.

2.4.4. Guichet unique des opérations du commerce extérieur (GUCE)

Le Guichet unique des opérations du commerce extérieur (GUCE) a été créé en 1999 et est opérationnel pour Douala depuis 2000. Il regroupe en un même lieu les opérateurs publics et privés impliqués dans l'accomplissement des formalités de commerce extérieur. Il est censé faciliter l'exécution de ces formalités et réduire ainsi les délais et les coûts de leur accomplissement. Sa mise en place devait contribuer à améliorer la performance d'ensemble, d'autant plus que le port de Douala sert également de point d'accès aux opérateurs des pays voisins (Tchad et RCA). La dématérialisation des procédures d'importation et d'exportation est en cours. Elle a commencé pour certaines marchandises. Elle se fonde sur la mise en place d'un système informatique intégré et ouvert aux différents opérateurs, ainsi que sur le

fonctionnement d'une unité standardisée de dédouanement. Ces deux éléments sont déjà en place et opérationnels. Une fois réalisée, la dématérialisation devrait permettre de ramener les délais aux objectifs fixés, à savoir sept jours pour l'enlèvement des importations. Il convient de souligner que le port autonome de Douala est utilisé comme lieu d'attente et de stockage par de nombreux opérateurs, du fait de l'inexistence de structures d'accueil appropriées ailleurs. Ce port sert parfois également de lieu de stockage pour de nombreux petits importateurs, en attendant de réunir les sommes requises à l'exécution des opérations de dédouanement et d'enlèvement. En effet, les importateurs disposent de 11 jours francs avant de devoir s'acquitter de frais d'entreposage. D'après plusieurs sources, le GUCE met jusqu'à huit semaines pour traiter les dossiers introduits (AFDB/DRAC, 2013).

2.4.5. Les services de douanes

Les services de douanes occupent une place particulière, non seulement dans le cadre de l'économie camerounaise, mais également du fait que le principal port du pays, Douala, sert de point d'accès à deux États sans littoral (Tchad et RCA). Les services douaniers entreprennent des efforts remarquables pour améliorer leur performance et introduire une plus grande transparence dans toute la chaîne, depuis l'embarquement des marchandises importées jusqu'à leur sortie du port ou leur acheminement aux frontières pour les produits en transit. La simplification des procédures et la meilleure gouvernance des activités douanières se fondent sur trois démarches complémentaires, dont la première porte sur l'amélioration des technologies en usage, la deuxième sur la concertation avec les opérateurs économiques impliqués, et la troisième sur le contrôle et le suivi interne par le personnel.

2.4.6. Le système judiciaire

Le système judiciaire constitue l'un des éléments les plus défavorables à l'investissement et à l'environnement des affaires dans le pays. À l'insuffisance du nombre de magistrats s'ajoutent le manque de spécialisation et l'absence d'une documentation adéquate. La tendance à la spécialisation est encore partielle et toute récente. Elle a commencé en 2010, avec la mise en place d'un programme de formation continue (AFDB/DRAC, 2013). Il n'existe pas au Cameroun de tribunaux de commerce. Ce sont les tribunaux de première instance qui en ont la charge, à l'instar d'autres pays de la sous-région. À Yaoundé et Douala, des chambres commerciales ont été créées près les tribunaux. Elles peinent toutefois à devenir opérationnelles, du fait du manque de moyens et de structures physiques d'accueil. Les instances de ces deux villes concentrent plus de 80 % des affaires en contentieux. Si le Cameroun est le deuxième pays qui a recours à la cour d'arbitrage de l'OHADA pour le règlement des différends, la connaissance des textes et leur appropriation par les magistrats et par les avocats restent limitées (AFDB/DRAC, Op. Cit.).

2.5. Plateformes et réseaux accessibles aux entreprises au Cameroun

Les entreprises voulant investir au Cameroun disposent de nombreuses plateformes. Celles-ci se présentent soit sous la forme de structure de représentation et d'intermédiation (1), soit sous la forme de structure de dialogue (2).

2.5.1. Les structures de représentation et d'intermédiation

On dénombre au Cameroun six principales structures de représentation et d'intermédiation à savoir : le groupement inter-patronal du Cameroun ; le mouvement des entrepreneurs camerounais ; entreprises du Cameroun ; la chambre de commerce, d'industrie, des mines et de l'artisanat du Cameroun ; les centres de gestion agréés et la bourse de sous-traitance et de partenariat.

2.5.1.1. Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM)

Le GICAM a été créé en novembre 1992, par la transformation d'une structure plus ancienne dénommée Groupement interprofessionnel pour l'étude et la coordination des intérêts économiques. Le GICAM se veut être le représentant du patronat au Cameroun. Le GICAM compte quelque 230 membres, dont des associations et syndicats professionnels appartenant aux divers secteurs d'activité économique, y compris les secteurs agricole et financier. Il compte en particulier les grandes entreprises du pays. Il serait la première organisation patronale, en termes de chiffre d'affaires. Le GICAM se veut être un organe de défense de l'intérêt du patronat, en même temps qu'une force de conseil et de proposition en matière économique, juridique et sociale pour tout ce qui a trait à l'entreprise et à l'investissement. Il est représenté dans toutes les commissions bipartites État-secteur privé, notamment dans le Comité interministériel élargi au secteur privé, le Comité de compétitivité, le Comité de lutte anticorruption, et le Comité national de facilitation du trafic maritime international (FAL). Il est également membre de plusieurs conseils d'administration d'établissements publics, et notamment du Fonds routier, de l'Agence de régulation de l'électricité, de l'Agence de régulation des marchés publics, et de la Caisse nationale de prévoyance sociale. Le GICAM est également actif aux plans sous-régional, régional et international. Il représente notamment le patronat camerounais au sein de l'OIT et est également membre de l'Union du patronat d'Afrique centrale (UPACE). Le GICAM a à son actif de nombreuses initiatives, comme la mise en place en 2007 d'une cellule de lutte contre le commerce illicite et la création d'un centre d'arbitrage. Il est également très actif et présent dans le domaine de la formation et de la mise à niveau générale des entreprises membres, à travers un cycle de formation interne.

2.5.1.2. Mouvement des entrepreneurs camerounais (MECAM)

Le MECAM est la deuxième organisation patronale, du point de vue de son poids. Il regroupe les entreprises locales et se situe davantage dans une problématique nationaliste. Il se veut représentatif des TPE et des PME, et est partisan du patriotisme économique. Il compte 360 membres. Son action a été relancée il y a quatre ans, à la suite d'une crise de gouvernance interne. Tout comme le GICAM, le MECAM est partie prenante au dialogue avec l'État. Il participe notamment aux travaux du Cameroun-Business-Forum (CBF). Il est également présent dans les instances sous-régionales et internationales, notamment au niveau de l'OIT.

2.5.1.3. Entreprises du Cameroun (ECAM)

ECAM est un mouvement patronal récent qui regroupe de jeunes patrons d'entreprises, principalement des PME opérant dans le secteur des services et dans une moindre mesure dans l'industrie. Ce mouvement a été créé en 2010, avec pour objectif de mettre l'accent sur le

renforcement des capacités de ses membres et sur la promotion du dialogue public-privé. Il compte 360 membres et a la particularité d'être ouvert à la diaspora camerounaise. Outre l'Assemblée générale qui se réunit une fois par an, ECAM compte un conseil d'administration, élu pour trois ans, et une direction générale pour suivre les affaires courantes. Il compte également des commissions et un caucus des entreprises. Ce dernier se réunit tous les trois mois pour débattre principalement de questions ayant trait à l'environnement des entreprises. Bien que de taille plus modeste et avec des capacités bien plus limitées que le GICAM, du fait du profil de ses membres, ECAM s'impose par ses analyses et son dynamisme comme une organisation pouvant jouer un rôle actif dans la construction du dialogue public-privé.

2.5.1.4. Chambre de commerce, d'industrie, des mines et de l'artisanat (CCIMA) du Cameroun

La CCIMA est un établissement public à caractère administratif dont l'existence remonte à la période coloniale et qui compte 94 000 entreprises membres. Elle a pour principal organe l'Assemblée plénière composée de 160 membres élus, répartis en quatre sections (commerce ; industries, mines et bâtiments et travaux publics ; services ; et artisanat). L'Assemblée élit pour quatre ans un bureau exécutif de 12 membres, qui gère la CCIMA, sous la présidence d'un président nommé par décret présidentiel. L'Assemblée se réunit deux fois par an, et le Bureau exécutif tous les deux mois. La CCIMA est un organe consultatif. Elle constitue l'interface entre les milieux d'affaires et les autorités publiques. La CCIMA dispose de dix délégations régionales à l'intérieur du pays. Elle compte un ensemble de structures qui lui permettent de jouer un rôle de premier plan en matière de promotion de l'entreprise. Elle a en particulier une direction de la promotion technique et commerciale, qui organise et participe à des missions de prospection et aux salons et foires commerciales. Elle offre également à ses membres des programmes de formation et de mise à niveau en matière de management. Elle abrite le Centre de ressources AGOA, la Bourse de sous-traitance et le Centre de gestion agréé. Son budget est couvert par une subvention de l'État, à hauteur de 80 %. Le reste provient des ressources propres générées par ses investissements (location de magasins et unité de transformation de manioc), de la délivrance de l'attestation de membre (fichier consulaire) et de l'établissement des certificats d'origine. Pour accroître ses moyens d'intervention, la CCIMA a lancé ou envisage la réalisation de plusieurs projets d'infrastructure, notamment la construction d'entrepôts à Douala et à Kribi, l'aménagement de ports secs, la construction d'une tour administrative et commerciale, et la création de deux écoles : une école d'ingénieurs (avec trois filières, à savoir le management, les télécommunications et la maintenance industrielle) et une école de métiers formant des techniciens supérieurs. Malgré les efforts déployés par l'équipe managériale de la CCIMA, les résultats semblent demeurer en-deçà de ceux escomptés. Ainsi, la Bourse de sous-traitance n'a pas encore commencé à fonctionner, alors que le Centre de gestion agréé n'attire toujours pas de candidats.

2.5.1.5. Centres de gestion agréée (CGA)

Il existe trois centres de gestion agréés au Cameroun, dont l'un est domicilié auprès de la CCIMA. Le CGA est une structure associative agréée par le ministère des Finances et ayant pour but d'apporter une assistance en matière de gestion, d'encadrement et d'exécution des obligations fiscales et comptables aux petites entreprises adhérentes réalisant un chiffre

d'affaires annuel compris entre 15 et 100 millions de FCFA. Ces structures ont été instituées en 1997 et renforcées par divers textes, le dernier datant de 2011. Les CGA sont conçus comme des instruments de renforcement de la TPE et comme des outils de formalisation des entreprises opérant dans l'informel, en leur apportant l'assistance comptable nécessaire et en les faisant bénéficier de plusieurs avantages fiscaux, notamment d'un abattement de 10 % du bénéfice imposable.

2.5.1.6. La bourse de sous-traitance et de partenariat (BSTP)

La BSTP a été créée en août 2011, avec le double objectif d'aider les PME locales à trouver de nouveaux clients et de développer leur partenariat. Elle n'a jamais pu démarrer ses activités, faute de ressources. L'ONUDI vient de lui apporter son concours, dans le cadre du Programme pilote d'appui à la mise à niveau, la normalisation et la qualité (PPAMNQ). Pour l'heure, la BSTP se concentre sur les entreprises opérant dans le génie mécanique, le génie électrique, le génie civil, le traitement des surfaces, les plastiques et le caoutchouc. Il est encore prématuré de juger de son efficacité. Mais il est certain que l'environnement général des affaires, notamment la fiscalité, aura une incidence directe sur son décollage (AFDB/DRAC, 2013).

2.5.2. Les structures de dialogue

On dénombre au Cameroun pour le moment, une seule structure de dialogue entre les secteurs privé et public à savoir le **Cameroun-Business-Forum (CBF)**. Le **Forum national de l'économie verte (FONEV)** est en voie de devenir également une structure de dialogues entre les différentes parties prenantes avec l'avantage qu'il soit exclusivement consacré à l'économie verte.

Le CBF a été institué en janvier 2009 pour servir de plateforme de dialogue et de concertation entre le secteur privé et l'État. Il se donne pour objectif essentiel d'améliorer le climat des affaires et d'appuyer le développement du secteur privé. Il est présidé par le premier ministre et est ouvert aux structures représentatives du secteur privé, aux principaux opérateurs et acteurs du secteur public, aux représentants de la société civile, ainsi qu'à ceux des partenaires au développement, notamment la Banque africaine de développement et la SFI (Banque mondiale) qui en abrite le secrétariat et l'appuie techniquement et financièrement. Depuis sa création, le CBF a tenu trois sessions au terme desquelles il a formulé des recommandations suivies pour la plupart d'entre elles de mise en œuvre. On lui doit en particulier la mise en place des CFCE de Yaoundé et de Douala, les dispositions fiscales en faveur des PME à travers les centres de gestion agréés de Douala et de Yaoundé, et la loi instituant des chambres commerciales près les tribunaux de première instance. Le CBF a joué un rôle clé dans la promulgation des lois relatives au commerce électronique et à la cybercriminalité, dans la perspective de la dématérialisation des activités du port de Douala ; à l'opérationnalisation du Guichet unique des opérations du commerce extérieur (GUCE) ; et à l'institution de deux guichets de facilitation des transactions foncières pour les entreprises commerciales, respectivement à Douala et Yaoundé. Toutefois, le CBF n'a pas vocation à s'occuper exclusivement des questions d'économie verte. Ce défi pourrait être relevé par le FONEV.

Le **Forum National de l'Economie Verte (FONEV)** se veut être une interface dynamique, où les chefs d'entreprises, les décideurs politiques, les chercheurs, les organisations intermédiaires

et la société civile échangent et mettent à profits leurs connaissances en vue de structurer le secteur vert au Cameroun. Son objectif général est d'offrir un cadre de concertation des jeunes sur la promotion de l'économie verte en vue de son ancrage dans les politiques nationales. Le premier FONEV s'est tenu en Novembre 2014 à l'initiative de l'association camerounaise pour le développement, l'entraide sociale et la protection de l'environnement (ACDESPE) et a connu la participation de plus de 100 entreprises et organisations, et surtout de nombreux jeunes, leaders d'associations, jeunes entrepreneurs ou particuliers. A la suite des dernières assises de Novembre 2019, le FONEV s'est élargi pour devenir une plate-forme réunissant toutes les parties prenantes que sont le secteur public avec toutes les administrations, le secteur privé, les Organisations non gouvernementales (ONG) afin de pouvoir apporter des explications dans tous les domaines de l'économie verte. Notons pour terminer que, de nombreuses firmes camerounaises appartiennent au **réseau des entreprises de l'Afrique centrale pour l'économie verte (REACEV)**. Il s'agit d'une organisation encadrée par la décision W25/CEEAC/CCEG/XVI/15 et qui vise à jouer un rôle de premier dans la marche des pays de l'Afrique centrale vers l'économie verte.

3. STATUS QUO ET POTENTIEL DU SECTEUR PRIVE A ALLER VERS LA CROISSANCE VERTE ET LA CREATION D'EMPLOIS

La non-institutionnalisation de l'économie verte se traduit au Cameroun par une faible opérationnalisation de ses enjeux au niveau des activités économiques. Après avoir donné un aperçu général de l'implication du secteur privé dans le développement durable au Cameroun, nous analysons dans les sections qui suivent, les initiatives privées en cours dans les secteurs de l'étude à savoir l'agriculture, les énergies, la gestion des déchets, l'industrie manufacturière et le secteur forestier afin d'identifier les éléments clés susceptibles d'encourager le secteur privé à investir dans l'économie verte.

3.1. Le secteur privé et le développement durable au Cameroun

En l'absence d'une enquête exhaustive conduite par un organisme agréé auprès des entreprises du secteur privé et compte tenu de l'impossibilité de mener à bien l'enquête envisagée dans le cadre de la présente étude suite à la pandémie COVID-19, nous utilisons les résultats de l'enquête menée en 2013, par les chambres consulaires d'Afrique centrale sur l'économie verte pour analyser la perception que le secteur privé se fait de l'économie verte au Cameroun. Les résultats desdites enquêtes montrent grosso modo que plus de 90% des entreprises interrogées reconnaissent que l'économie verte est avant tout un concept lié à la préservation de l'environnement. En outre 47% d'entre elles, pensent que l'économie verte est un moyen de stimuler leur croissance tout comme 85% d'entreprises pensent que l'économie verte représente des opportunités de développement ; Elles ne sont que 50% à considérer qu'il s'agit de nouvelles contraintes à venir (Jeune Afrique, 2012). Interrogés sur les types de financement qui leur paraissent les plus propices à stimuler le développement de l'Économie verte, les répondants plébiscitent à 56% les subventions vertes. Viennent ensuite les micro-crédits (39.8%) et les exonérations fiscales (38.8%). Ces deux financements n'étant pas soutenus par les mêmes types d'opérateurs économiques, il s'agit donc de distinguer en fonction de la taille des entreprises et du secteur d'activité. Le développement de l'offre en formations vertes est considéré par les entrepreneurs interrogés comme pouvant aussi favoriser leur engagement vers

un mode de production plus vert (CPCCAF, 2013). Les besoins exprimés par les entreprises d’Afrique centrale pour développer des éco-activités sont présentés au tableau ci-après :

Tableau 4 : Besoins exprimés par les entreprises d’Afrique centrale pour aller vers l’économie verte :

Besoins pour développer les éco-activités	Pourcentage (%)
Créer un appui public ou parapublic spécifique au développement des business verts (informations sur les débouchés, études de marché, business plans verts, conseils pour verdir...)	44,7
Favoriser la mise en relation avec les entreprises du Nord – Transfert de technologie	43,7
Diffuser les informations sur les dispositifs de financement existants	37,9
Structurer un réseau dynamique d’entreprises vertes (à l’exemple du REACEV)	33,0
Organiser des rencontres Be to Be « verts » par secteurs	23,3

Source : (CPCCAF, 2013)

Près de 45,6% des entrepreneurs d’Afrique centrale considèrent que les réglementations nationales sont les plus à mêmes d’inciter l’investissement dans des modes de production verts, et selon eux les réglementations internationales peuvent, dans une moindre mesure, également favoriser l’évolution des pratiques. Ils considèrent enfin la culture traditionnelle et les savoir-faire locaux comme un facteur positif pour la transition à l’Économie verte (CPCCAF, Op. Cit.).

Les acteurs et entrepreneurs économiques, qu’ils soient publics ou privés, jouent un rôle déterminant dans la transition vers une économie écologique, plus respectueuse de l’environnement. La transition vers l’économie verte passe en effet par l’intégration de la dimension environnementale dans l’ensemble des activités des secteurs productifs. Ceci nécessite l’adhésion des entreprises, quelles que soient leurs tailles, aux principes de la croissance et de l’économie verte. Cette adhésion est propice à favoriser dans les entreprises, des processus et technologies de production plus respectueux de l’environnement. Cela peut se traduire par une modification de la technologie de production, ou bien par des décisions simples comme la réduction de la consommation de papier, ou du gaspillage d’un service public comme l’alimentation en eau ou l’utilisation de la lumière et donc de l’électricité.

De plus en plus d’entreprises pratiquent aujourd’hui les activités liées à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) qui permet d’inscrire les entreprises dans une économie responsable et durable. Les bonnes pratiques environnementales dans le cadre de la RSE sont relatives à la préservation de l’environnement naturel, la minimisation de la pollution, la lutte contre le réchauffement climatique et la diminution de la biodiversité. La RSE se traduit, entre autres, dans les entreprises par la lutte contre la pollution et l’instauration de pratiques

d'hygiène saine. On relève en outre qu'au Cameroun, la préservation de l'environnement est l'affaire des grandes entreprises filiales des multinationales. Elles réalisent le traitement de leurs déchets de production soit directement soit en les confiant à des entreprises spécialisées. D'après le classement ASCOMT des entreprises socialement responsables au Cameroun, le top 10 est dominé par des filiales des multinationales. Elles sont présentes dans les industries (TOTAL, CIMENCAM, ENEO, Brasseries du Cameroun, GUINNESS Cameroun, NESTLE), les services (MTN, ORANGE, CAMRAIL). Seules deux entreprises camerounaises figurent dans ce classement, à savoir HYSACAM pour le ramassage des ordures et TRADEX pour ce qui est de son réseau de stations-services (Bafeli, 2017).

Dans un article de 2016 dans la revue RMS et portant sur la responsabilité sociétale des entreprises au Cameroun, Moskolai D.D. interroge un panel de 96 dirigeants d'entreprises (dont 54 grandes entreprises et 42 PME) exerçant au Cameroun, sur leur perception de la RSE. Il ressort de cette étude dix principaux résultats à savoir que :

- (i) La RSE est encore à un stade émergent, intuitif et non formalisé au Cameroun avec une disparité de pratiques au sein des PME et des grandes entreprises ;
- (ii) 82% des dirigeants ont déjà entendu parler de la RSE et 78% peuvent la définir précisément ;
- (iii) Il n'existe pas de définition-type de la RSE au Cameroun. Les différentes définitions fournies par les chefs d'entreprises prouvent qu'il s'agit d'un concept complexe et appréhendé différemment selon les entreprises ;
- (iv) 68% des dirigeants interrogés affirment avoir réellement intégré la RSE dans leur gestion quotidienne ;
- (v) Pour 35% des chefs d'entreprises de l'échantillon, la RSE est un levier stratégique et permet d'innover à long terme pour les parties prenantes ;
- (vi) Les principaux freins à la mise en place de la RSE sont l'absence de moyens financiers ou les difficultés d'accès au crédit pour financer les investissements verts car très peu de banques locales offrent des prêts dans ce domaine spécifique, l'absence ou l'insuffisance de connaissances de la RSE, la non disponibilité des compétences en interne, la faible taille de l'entreprise et la non prise en compte de la RSE par les concurrents ;
- (vii) Le secteur d'activité constitue le premier facteur incitatif de la RSE, suivi par la conformité à la législation, les exigences des partenaires et l'amélioration de l'image/réputation de l'entreprise ;
- (viii) Les avantages attendus de la RSE sont principalement d'ordre économique (amélioration de la performance financière, compétitivité, souci de pérennité de l'entreprise ou contribution à la croissance économique) ;
- (ix) Les entreprises du secteur industriel ont une longueur d'avance sur les autres. Ce constat étant justifié par le secteur d'activité qui fait qu'elles soient plus soumises aux risques sociaux (sécurité au travail, supply chain, etc.) et environnementaux (étude d'impacts, pollution, gestion des déchets, etc.) donc elles se doivent impérativement d'intégrer les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans leur gestion quotidienne ;
- (x) On note quatre types d'entreprises face à la RSE : les réticentes (aucune stratégie RSE, cette dernière étant vécue comme une menace, une source de coûts pour les

entreprises), les réactifs (la RSE est existante mais vécue comme une contrainte ; c'est le profil le plus rencontré au Cameroun), les adaptatifs (la RSE est perçue comme une opportunité afin de faire du profit et minimiser les risques ; ce profil se rencontre de plus en plus au Cameroun mais moins que les réactifs), les proactifs (engagement social et environnemental fort ; la RSE est perçue comme un atout ; assez rare au Cameroun, ce profil nécessite des ressources financières élevées, des compétences techniques et humaines développées. Certifications, normalisations, service et collaborateurs dédiés à la RSE en sont les preuves).

Il n'est pas rare de voir aujourd'hui dans les organigrammes des entreprises camerounaises un service hygiène, santé, environnement et développement durable⁷. C'est dans ce même cadre que de nombreuses entreprises disposent d'experts QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement) dont une des missions est de réduire et de contrôler les risques professionnels au sein de l'entreprise, tels que les accidents du travail, les maladies professionnelles, les risques écologiques (pollution, nuisances sonores). Des mutations sont dès lors nécessaires dans les offres de formation afin de prendre en compte les opportunités offertes par l'économie verte. Le tableau 5 ci-dessous donne un aperçu des pistes de créations d'emplois verts au Cameroun.

Tableau 5 : piste de création des emplois verts au Cameroun

Filière	Opportunité de gisement d'emplois
Energie de la biomasse	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer la transformation des résidus ; ● Développer la production durable du bois-énergie.
Energie : foyers améliorés	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer des entreprises spécialisées dans la production des foyers améliorés
Energie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> ● Marché potentiel important surtout dans des zones non-couvertes par le réseau électrique conventionnel
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer des unités de recyclage dans toutes les villes du pays sur le principe de partenariat-public-privé
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer et diffuser des techniques agricoles durables ; ● Développer l'agriculture biologique (notamment les maraichers autour des centres urbains)
Forêts	<ul style="list-style-type: none"> ● Forêts communautaires

⁷ GUINNESS Cameroon SA, dispose d'un service de gestion de l'environnement, de la santé et des risques. Un service similaire existe aux Brasseries du Cameroun (SABC)

	<ul style="list-style-type: none"> ● Aires protégées ● Régénération du couvert végétal ● Reboisement ● Exploitation durable des produits forestiers non-ligneux (PFNL)
Construction	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer les constructions écologiques et économiques (efficacité énergétique)

Source : GDC Sarl (2018)

Il faut aussi relever que les sanctions du MINEPDED, sous le principe du pollueur-payeur, ont amené les entreprises à prendre des dispositions allant dans le sens de la préservation de l'environnement. Dans l'objectif de lutter contre la pollution atmosphérique des véhicules, le Ministre des finances a pris une mesure en Décembre 2016 visant à freiner l'importation des véhicules de plus de 10 ans en faveur des voitures moins polluantes, pour un secteur des transports terrestres plus respectueux de l'environnement. Depuis lors, les véhicules de moins de 10 ans sont exonérés des droits d'accise. Le secteur privé est actuellement très actif en matière d'économie verte dans le traitement des déchets, le traitement des eaux usées, le transport spécialisé, les énergies renouvelables, l'écotourisme, l'écoconstruction, la certification forestière, l'agriculture durable et la gestion de l'eau, etc. Nous nous limiterons à présenter par la suite, les initiatives dans les cinq secteurs prioritaires de l'étude à savoir, l'énergie, l'industrie manufacturière, la gestion des déchets, l'agriculture et les forêts.

3.2.Secteur énergétique

Le bilan énergétique du Cameroun est largement dominé par la biomasse qui couvre 70 à 90 % de besoins totaux d'énergie. La grande majorité de la population du Cameroun, soit plus de 80%, dépend de la biomasse pour satisfaire ses besoins de consommation énergétique domestiques liés à l'éclairage, à la cuisine et au chauffage. Mais la raréfaction de la ressource oblige les femmes qui sont traditionnellement responsables de cette tâche, à parcourir des distances de plus en plus longues à la recherche du bois. Face à la pauvreté ambiante et à la forte pression démographique le défrichage autant que la coupe abusive de bois et le surpâturage accroissent la déforestation dans le pays. Face à cette réalité le gouvernement du Cameroun a fait de l'accès à l'énergie moderne et aux énergies renouvelables à faible émission de carbone, une priorité pour accélérer la croissance économique, générer les emplois et améliorer les conditions de vie des populations. A travers cette option, le Cameroun contribue à résoudre deux épineux problèmes d'actualités : la lutte contre les changements climatiques en accord avec ses engagements dans le cadre de l'accord de Paris et le développement des compétences de soutien à une économie propre à travers l'accent mis sur les emplois massifs à développer.

Le Cameroun offre pourtant un potentiel important pour le développement des énergies renouvelables tous secteurs confondus. Le potentiel hydro-électrique est énorme et estimé à 57,7 % par rapport à celui de l'Afrique Centrale qui possède 60% du potentiel hydro-électrique du continent. Les énergies renouvelables sont majoritaires (74,3%) dans la production électrique camerounaise grâce à une filière hydraulique bien développée (73,2%), la biomasse

a une contribution au mix électrique du pays qui reste assez modeste (1%). Le complément de la production est réalisé par des centrales thermiques s'alimentant au pétrole et au gaz naturel, qui fournissent un peu plus du quart des besoins nationaux (25,7%). La part des énergies renouvelables a diminué au cours de la période allant de 2000 à 2014 passant de 98,9% à 74,3% du mix national, le Cameroun ayant investi dans ses capacités de production d'électricité fossile pour faire face à l'augmentation rapide de sa demande énergétique. Les énergies vertes ont néanmoins continué à se développer à un rythme de 3,9% par an en moyenne sur la période et le mix renouvelable devrait bientôt se diversifier en accueillant la filière photovoltaïque.

Source	1990	%	2000	%	2010	%	2011	2012	2013	2014	% 2014	var. 2014/1990
Pétrole	41	1,5	38	1,1	1 163	19,7	1 187	1 242	1 259	886	12,8	x21
Gaz naturel	0		0		417	7,1	298	358	617	896	12,9	ns
Total fossiles	41	1,5	38	1,1	1 580	26,8	1 485	1 600	1 876	1 782	25,7	x42
Hydraulique	2 656	98,5	3 442	98,9	4 260	72,2	4 397	4 231	4 231	5 068	73,2	+91 %
Biomasse	0		0		59	1,0	61	64	68	72	1,0	ns
Total EnR	2 656	98,5	3 442	98,9	4 319	73,2	4 458	4 295	4 299	5 140	74,3	+94 %
Total	2 697	100	3 480	100	5 899	100	5 943	5 895	6 175	6 922	100	+157 %

Tableau 6 : Production d'électricité au Cameroun par source (GWh)

Source : AIE (2015)

En ce qui concerne l'énergie solaire photovoltaïque, l'insolation moyenne varie de 6 kWh/jour/m² pour les zones du nord du Cameroun à 4 kWh/jour/m² pour le sud. Le pays a lancé par exemple en 2017, un projet d'électrification de 1000 localités rurales par système photovoltaïque. On note déjà quelques exemples prometteurs par l'entremise du Ministère de l'Eau et de l'Energie à travers le projet d'électrification par l'énergie solaire des zones éloignées du réseau interconnecté ou des lignes de distribution conventionnelles d'électricité. La première phase a porté sur 160 localités et la seconde concernera 180 localités.

Par ailleurs le potentiel éolien du Cameroun est non négligeable et économiquement exploitable dans les régions de l'Ouest et de l'Adamaoua.

Encadré 1 : Electrification rurale dans les villages du Cameroun

Le Ministre Camerounais de l'Eau et de l'Energie, a procédé le 24 Août 2018 dans la localité de Nsem, à une centaine de kilomètres de Yaoundé, à la mise en service d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de production de 80 KW. Cette centrale électrique, construite dans le cadre du projet d'électrification de 1000 localités à travers le Cameroun par systèmes solaires photovoltaïques, permettra de desservir en énergie électrique plus de 200 ménages et une centaine de services administratifs dans la localité. Les heureux bénéficiaires devront ainsi débloquer 100 FCFA pour le KW alors qu'il est de 375 FCFA dans les localités encore alimentées par les groupes électrogènes. Un peu plus de 160 localités ont été électrifiées grâce aux systèmes solaires photovoltaïques depuis le lancement de ce projet en Novembre 2016. Le coût du financement s'élève à environ 53 milliards FCFA dont 7 milliards apportés par le Cameroun et 46 milliards FCFA par la China Exim Bank.

Source : (GDC Sarl, 2018)

Les actions en faveur du secteur privé restent rares mais les installations précédentes sont un important vivier d'emplois verts en termes de maintenance des équipements installés. On observe déjà sur le terrain l'installation de structures (TPE et PE) qui offrent des services dans le secteur notamment à Douala et à Yaoundé.

Le marché de l'énergie solaire photovoltaïque camerounais est dans une période de croissance rapide car il est l'un des plus grands d'Afrique centrale et possède l'une des plus fortes concentrations d'entreprises de niveau 3 c'est-à-dire ayant atteint la phase de croissance et/ou maturité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Malgré la croissance rapide du marché du pays, l'utilisation des produits solaires reste relativement limitée dans le pays, même dans les zones urbaines où les revenus et le pouvoir d'achat sont plus élevés. L'environnement général du marché camerounais et les opportunités pour les entreprises du secteur solaire sont solides. Divers produits et systèmes d'énergie solaires sont proposés par les entreprises du marché (tant dans le secteur formel que dans le secteur informel). Les ménages ruraux constituent le principal marché potentiel des produits d'éclairage hors réseau dans le pays, la demande de produits d'éclairage et d'appareils électroménagers étant en croissance. Néanmoins, les ménages urbains, qu'ils soient électrifiés ou non, constituent également un marché de consommation clé, car ils peuvent avoir une plus grande capacité d'acheter des produits et des systèmes solaires hors réseau (SSD). De plus, malgré le niveau plus élevé de connectivité au réseau dans les zones urbaines, l'approvisionnement en électricité n'est souvent pas suffisant, continu ou fiable, ce qui favorise l'utilisation accrue d'équipements photovoltaïque (PV) solaires par ce segment de consommateurs.

Tableau 7: *Classification par niveau des entreprises du secteur solaire*

Niveau	Classification	Description
1	Entreprises en phase de lancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Moins de 3 employés à temps plein ● Moins de 300 systèmes solaires domestiques (SSD) ou moins de 1.500 lanternes vendues ● Moins de 100.000 USD de chiffre d'affaires annuel ● N'a pas accès à un financement extérieur, sauf à des prêts personnels et peut avoir un compte d'entreprise.
2	Entreprises en phase de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> ● 3 à 25 employés à temps plein ● 300 à 30.000 systèmes solaires domestiques (SSD) ou 1.500 à 50.000 lanternes vendues
3	Entreprises en phase de croissance/maturité	<ul style="list-style-type: none"> ● Plus de 25 employés à temps plein ● Plus de 30.000 systèmes solaires domestiques (SSD) ou 50.000 lanternes vendues ● Plus de 3 millions de dollars en revenus annuel ● A une ligne de crédit dans une banque et des états financiers ● Obtention de capitaux propres ou des autres sources de financement externes

Source: (Green Max Capital Advisors, 2019)

Plus de 50 entreprises opèrent dans le secteur solaire au Cameroun, offrant une large gamme de produits et services aux consommateurs. Beaucoup de ces entreprises sont entrées au Cameroun au cours des cinq dernières années, tandis que d'autres sont présentes dans le pays depuis les années 2000. Le marché formel comprend de nombreuses sociétés affiliées à Lightning Global et GOGLA ainsi que des acteurs internationaux qui entrent sur le marché pour installer des systèmes pour des projets financés par des donateurs. Bien qu'il n'existe pas d'association d'énergie renouvelable au Cameroun, plusieurs fournisseurs sont membres du Groupement Inter-patronal du Cameroun (GICAM) et de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA), des organisations commerciales du pays.

Néanmoins, le principal modèle commercial déployé par les entreprises locales du secteur solaire est la vente au comptant ou en vente libre, alors que seules quelques entreprises ont commencé à utiliser les ventes « pay as you go » (PAYG), car il s'agit encore d'un modèle commercial en évolution au Cameroun. Bien que les grandes sociétés de niveau 3 aient peu de difficulté à financer leurs activités, les sociétés locales de niveau 1 et de niveau 2 quant à elles, ont d'énormes difficultés de financement. Si les grandes entreprises qui vendent des produits certifiés jouent un rôle central sur le marché, le secteur informel reste un facteur clé.

Il est assez difficile d'évaluer la taille du marché actuel en raison du manque de normalisation des prix d'une entreprise à l'autre et d'un manque de données statistiques fiables. D'après la littérature, le marché camerounais du solaire est caractérisé par un volume important de ventes réparties entre des centaines de grandes installations (inférieur à un kilowatt/heure) et des dizaines de milliers de ventes de produits de consommation ainsi que l'activité du marché des systèmes pour les clients institutionnels (Green Max Capital Advisors, Op.Cit). Notons cependant que les données présentées au tableau ci-dessous, n'incluent que les chiffres des entreprises affiliées à GOGLA et des ventes de produits certifiés sur la période 2016 et 2017, et ne sont donc pas pleinement représentatives de l'activité du marché du solaire hors réseau au Cameroun (Green Max Capital Advisors, Op.Cit.).

Tableau 6 : Volume total des ventes et revenus au comptant des systèmes autonomes au Cameroun, 2016-2017

Volume des ventes/chiffres d'affaires	2016	2017	Total
Volume total des produits vendus (en unité)			
Volume total des produits vendus	45 444	32 833	78 277
Pico solaire	43 626	27 905	71 531
SSD	1 818	4 928	6 746
Total des produits vendus au comptant (en FCFA)			
Total des produits vendus au comptant	Pas de données	228 147 000	Pas de données
Pico solaire	Pas de données	41 643 500	Pas de données
SSD	Pas de données	36 503 500	Pas de données

Produits solaires Pico classés dans la catégorie 0-10W

Produits SSD classés dans la catégorie supérieure 10W

Source : (GOGLA, 2017)

Le tableau 7 ci-dessous présente les prix moyens des systèmes et composants hors réseau sur le marché solaire camerounais. Alors que les volumes de ventes augmentent rapidement, les prix des produits d'éclairage certifiés IEC et Lighting Global pour les consommateurs sont toujours nettement plus élevés que sur les marchés solaires matures.

Tableau 7 : prix des systèmes et composants solaires au Cameroun

Système/Composant hors réseau	Fourchette de prix (FCFA/par unité)
Pico solaire et Plug and Play	22 500 – 55 000
SSD (moyen, PV sur le toit pour les ménages ruraux)	1 350 000
Module solaire (10Wp-265Wp)	112 500 – 325 000
Onduleur (300Wp-8,000Wp)	500 000 – 1 250 000
Batterie plomb-acide (100Ah-200Ah)	225 000 - 500 000

Source: (Green Max Capital Advisors, 2019)

L'importance des coûts de fonctionnement et de démarrage fait que ce sont uniquement les grandes entreprises qui sont pour l'essentiel présentes dans le marché du solaire au Cameroun.

La biomasse contenue dans de vastes étendues de forêts reste une autre source potentielle d'énergie renouvelable. Mais les pouvoirs publics ne subventionnent pas les énergies issues de la biomasse. L'exploitation de la biomasse intéresse pourtant quelques investisseurs. C'est le cas de la Société d'actions prioritaires intégrées de développement agricole pour le Cameroun (SAPIDACAM), qui entend mettre sur pied vingt agropoles dans sept régions du pays, ce qui fournira la matière première à quatre unités de production de biocarburant à partir de la biomasse issue des déchets de la banane-plantain. Selon le directeur général de SAPIDACAM, ce projet dont le budget d'investissement est de l'ordre 1,03 milliards de FCFA environ, dont la première tranche de 500,000 Euros est déjà disponible et va permettre de d'utiliser 1,5 unité ?milliard de déchets de banane-plantain à partir desquels, l'entreprise entend produire 200 MW d'électricité et 120 000 tonnes de biogaz.

Le marché des foyers améliorés, est quant à lui marqué par la présence d'une multitude de petits opérateurs qui s'en sortent avec des marges bénéficiaires non négligeables. Depuis 2008 le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP), qui est devenue en 2012 le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) à travers sa délégation régionale pour l'extrême-Nord, a distribué gratuitement 67 000 foyers améliorés (FA) de type « Bangui » dans la seule région de l'Extrême-Nord du Cameroun ; région la plus affectée et la plus menacée par l'avancée de la désertification. Pour faire face à ce fléau, le gouvernement camerounais à travers le MINEPDED et ses partenaires, promeuvent l'utilisation des foyers améliorés (FA). De 2010 et 2011, le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) distribuait les FA aux associations (GIC des femmes) et aux ménagères.

A partir de 2012, la Délégation régionale du MINFOF pour la région de l'Extrême-Nord a décentralisé les séances de distribution dans les Délégations Départementales et les Délégués départementaux ont confié ces FA aux maires des communes qui s'organisent à leur niveau pour les distribuer dans les ménages. Mais à partir de 2013 le MINEPDED redistribue directement aux femmes et GIC de femmes pour que le public touché soit plus large. Ces foyers sont fabriqués par le Centre Technique de Maroua et de Garoua (CTM) à un prix de 7 000 FCFA. Sur le marché ces foyers sont fabriqués à partir des carcasses de voiture et vendu à 4 000 FCFA par unité. En parallèle, il existe au niveau de la région de l'extrême-Nord deux regroupements d'artisans fabricant de FA, appelé GIC ADAAM (Association des Amis et des Artisans de Maroua) et AFFA (Association des Forgerons des Foyers Améliorés) qui sont également spécialisés dans la fabrication des FA. Ces associations réalisent des chiffres d'affaires annuels de 300 millions FCFA (GIZ, 2013).

Grâce au concours du GIZ, des initiatives de valorisation de rebuts de scieries pour la production du charbon sont entamées à l'Est dans le cadre de partenariat public privé entre la société forestière SFID de Mbang, le MINFOF et la GIZ. Ils travaillent à l'encadrement des groupes de charbonniers à la production améliorée et écologique du charbon. La filière de commercialisation de ce produit reste encore inorganisée. Les problèmes liés aux aspects de légalité, de transport se posent encore avec acuité. Le réseau des femmes de la commune Mbang (RAFAMBA) s'est positionné dans l'organisation de la filière de commercialisation du charbon produit à Mbang. Le réseau est engagé depuis 2011 au processus de sa légalisation à l'exploitation des produits spéciaux au Cameroun. Il s'est érigé pour ce, en société à responsabilité limitée (SARL) avec l'appui financier de la GIZ. Le RAFAMBA est constitué de 25 GIC et Associations. Sa zone d'intervention couvre environ 4 272 km² avec 23 837 habitants. Le système de gestion du réseau prévoit que 60% des bénéfices issus de la commercialisation du charbon sont destinés au financement des microprojets sociaux identifiés par les différents groupes. D'opérer comme une véritable entreprise demande un haut niveau d'organisation interne et une expertise dont le RAFAMBA ne dispose pas encore.

En somme, il ressort que la demande excédentaire en énergie peut être comblée par des investissements en énergie renouvelables notamment le solaire et dans une certaine mesure l'éolien. L'énergie en provenance de la biomasse bien que renouvelable, a un apport limité au mix énergétique au Cameroun. En outre, l'utilisation des foyers améliorés permet une certaine efficacité dans l'utilisation du bois-énergie utile pour la cuisson des aliments. Le secteur privé peut bien tirer profit de l'expansion des énergies renouvelables (solaire et éolien) en dehors des domaines onéreux comme l'hydroélectricité à en croire les nombreuses initiatives ci-dessus. Les coûts de démarrage et de fonctionnement élevés dans l'hydroélectricité, en fait une affaire des grandes entreprises et généralement des firmes multinationales. Les entreprises nationales se contentant de quelques sous-traitances. Les entreprises privées nationales, quel qu'en soient leurs tailles pourraient réaliser de bons chiffres d'affaires et donc créer des emplois (en nombre et en qualité) en investissant dans le solaire photovoltaïque et l'éolien. **La migration vers les énergies vertes passe toutefois par la levée de certaines contraintes institutionnelles et administratives dont les plus importantes sont l'accès au financement, dans un contexte où aucune banque n'offre de crédits pour des initiatives vertes ; la définition d'un cadre juridique favorable à de tels investissements, la sensibilisation des demandeurs et/ou consommateurs à une consommation éco-responsable ; et la formation aux métiers verts.**

Tableau 8 : Opportunités d'emplois verts liés à l'énergie

Sous-filières	Activités	Opportunités d'emplois
Biomasse	<ul style="list-style-type: none"> Fabrication de bio-charbon à partir de résidus 	Entreprenariat local (cadres, techniciens et ouvriers)
Foyers améliorés	<ul style="list-style-type: none"> Fabrication d'équipements modernes de cuisson 	Artisans, fabricants, revendeurs
Energies Renouvelables (EnR)	<ul style="list-style-type: none"> Offre d'équipements et de services pour la production à partir de sources renouvelables : solaire thermique et photovoltaïque ; biogaz Conseils et études de choix énergétique Fabrication de matériels et équipements EnR Maintenance et exploitation de production d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> Distribution d'équipements Expert conseil en étude et choix énergétique Responsable de la maintenance Concepteurs Fabricants de séchoirs solaires Formateurs des écoles de formation

Source : GDC Sarl (2018)

A en croire le Programme de Promotion des Emplois Verts (PPEV), logé au Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MINEFOP), les énergies renouvelables pourraient générer près de 10 000 emplois en cinq ans. Ces emplois sont catégorisés au tableau 8 ci-dessus. **Une quantification exhaustive des emplois créés par l'économie verte et notamment dans le secteur des énergies renouvelables demandant l'expertise d'un organisme agréé à l'exemple de l'Institut National de la Statistique (INS).** Il y a donc nécessité de sensibiliser les jeunes en quête d'emploi sur les possibilités offertes par l'énergie renouvelable qui portent sur le reboisement, la lutte antiérosive, l'agriculture durable, l'électrification rurale dans les régions du Nord et l'Extrême-Nord, renforcement de la résilience de la population à travers des activités génératrices de revenu pour la sécurité alimentaire et la lutte contre les changements climatiques, et enfin une utilisation des foyers améliorés (Tadjuidje, 2017).

3.3.Secteur agricole

L'agriculture qui regroupe en son sein l'agriculture industrielle et d'exportation et l'agriculture vivrière, représente au Cameroun environ 70% des activités en milieu rural et est un secteur clé pour le développement économique et social du pays (Bayiha, Temple, Mathe, & Nesme, 2019). L'agriculture par son potentiel - 7,2 millions de terres arables dont seulement 1,8 million sont jusqu'ici exploités (GDC Sarl, 2018) -, pourrait être le moteur de l'économie verte. Mais, elle est essentiellement dominée par des pratiques non durables dans certaines régions (itinérante sur brulis, feux de brousse, utilisation des pesticides voire des engrais chimiques) qui entraînent

parfois des pertes considérables du couvert végétal, la dégradation des sols et la pollution (UNECA - BSRAC, 2013). Ceci à cause des niveaux de compétence assez approximative des acteurs dans les pratiques culturales rentable et protectrice de l'environnement. Partout, la forêt recule sous les coups de l'agriculture itinérante et d'une urbanisation anarchique. Le secteur pourrait pourtant être porteur d'emplois verts à condition d'introduire des techniques culturales axées sur l'agriculture biologique (GDC Sarl, 2018). Il en existe d'ailleurs trois types au Cameroun : l'un certifié suivant les cahiers des charges internationaux ; le deuxième hybride, du fait de sa nature entrepreneuriale et sans certification ; et le troisième, « naturel sans certification », qui renvoie aux pratiques traditionnelles à faible usage d'intrants (Bayiha, Temple, Mathe, & Nesme, 2019).

Encadré 2 : conditions pour une agriculture durable

Accroître le capital naturel dans l'agriculture nécessite de nouvelles méthodes de production qui réduisent les externalités négatives telles que la pollution de l'eau et l'érosion des sols, et qui optimise l'utilisation des intrants organiques et assure une productivité élevée et de meilleurs revenus aux agriculteurs. Malgré les défis, les caractéristiques actuelles des systèmes de production agricoles en Afrique s'orientent, dans une certaine mesure, vers ce qui pourrait être un modèle d'agriculture durable dans l'avenir. Des systèmes agricoles écologiques de petite échelle, l'utilisation limitée des engrais chimiques et des pesticides, et des systèmes de production à forte intensité de main-d'œuvre pourraient fournir une base pour une transformation verte de l'agriculture en Afrique.

Source : (GDC Sarl, 2018)

Selon Bayiha et al. (2019), l'agriculture biologique certifiée vise principalement le marché international (particulièrement l'Europe). Un réseau d'agro-entrepreneurs constitué de petites entreprises privées (environ 8) et d'organismes de certification, concentrés à Douala, se structure et tend à vouloir s'organiser en interprofession dans un contexte où il n'existe pas de législation en faveur de l'agriculture biologique au Cameroun. Ce mouvement reste cependant très modeste en raison de la faiblesse des effectifs des acteurs impliqués dans ce type d'agriculture. Ces agro-entrepreneurs respectent cependant la certification européenne et font affaire avec un organisme de certification étranger (ECOCERT). Ce type d'agriculture est centré sur des produits agricoles tropicaux d'exportation en fruits frais et secs (ananas, mangue), ainsi que des produits transformés (pulpe, purée de fruits). Les entrepreneurs sélectionnent à travers des contrats formels et informels des petits producteurs ayant des techniques agricoles respectueuses de l'environnement pour faciliter leur conversion à travers des formations, par exemple par le programme initiative pesticides du Comité de liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique (PIP-COLEACP). Ce programme permet la formation et l'accompagnement des entrepreneurs qui le sollicitent afin de respecter les itinéraires techniques de production biologique pour les produits tropicaux d'exportation et de renforcer leurs capacités de commercialisation dans le cadre des exigences normatives de l'Union européenne. Le manque de supports logistiques pour l'exportation conduit parfois ces agro-entrepreneurs à devoir vendre leurs produits localement dans les grandes surfaces tels que les supermarchés opérant au Cameroun (CASINO et MAHIMA), et dans certaines organisations telles que BIONATURA et BIBUP, créées par ces entreprises certifiées afin d'accroître la commercialisation et la

diffusion de leurs produits. Ces produits sont alors consommés principalement par les populations à revenus élevés.

L'agriculture biologique hybride quant à elle, est un type d'agriculture entrepreneurial qui vise essentiellement le marché national ou régional. Ici, les pratiques agricoles sont un peu plus intensives et technologiques contrairement au cas précédent. Ainsi, des entreprises agro-alimentaires évoluant dans ce type, tout en cherchant à préserver un caractère « naturel » au produit, mobilisent ce caractère sur le plan marketing pour accroître leurs parts de marché. Elles investissent donc dans la promotion (présentation des produits sur des foires, événements publics, concours). La dimension « biologique » du produit est mise en avant, par exemple sur les emballages, sans qu'une certification par une tierce-partie ne soit apportée. Cependant, certains entrepreneurs font parfois référence à des contrôles ou analyses réalisés par l'Agence des normes et de la qualité (ANOR) du Cameroun ou par l'Institut Pasteur, même si aucune mention de ces organismes ne figure sur les produits et emballages. La production dominante dans ce type d'agriculture est celle des jus naturels de fruits. Les acteurs associés, de la production à la transformation, sont des agro-entrepreneurs et/ou des Groupements d'initiative commune (GIC), tels que AGROCAMER Sarl (start-up camerounaise spécialisée dans la transformation de produits agricoles locaux en produits finis naturels prêts à la consommation), les Réseaux d'acteurs du développement durable (RADD)... Ce type d'agriculture biologique regroupe un très grand nombre d'agro-entrepreneurs individuels dispersés (parfois éphémères), non répertoriés et ayant des pratiques agricoles et commerciales très diversifiées. Ces agro-entrepreneurs ne constituent pas un réseau et ne s'orientent donc pas vers une structuration de la profession (Bayiha, Temple, Mathe, & Nesme, 2019).

L'agriculture biologique naturelle est fondée sur des savoirs locaux ou qualifiés de « traditionnels », c'est-à-dire une agriculture qui ne recourt pas aux intrants de synthèse. Cette forme de production agricole est familiale, peu mécanisée, conduite sur de petites surfaces (0,5 à 2 hectares), dans laquelle les producteurs mobilisent des routines techniques anciennes que l'on qualifie parfois de traditionnelles (agriculture itinérante sur brulis, jachère). Les produits qui lui sont associés sont très diversifiés : les aliments glucidiques de base (manioc, igname), les productions vivrières (macabo, plantain), les fruits, ainsi que des condiments cultivés avec très peu d'intrants, voire aucun. Les produits transformés issus de cette agriculture sont tout aussi divers (le bobolo, le tapioca...). Cette forme d'agriculture biologique vise le marché local (rural et urbain), voire national. Elle ne convoque ni ne revendique nécessairement le terme « biologique ». Aucune certification par tierce partie n'est appliquée : la confiance entre le consommateur et le producteur au sujet du mode de production agricole est assurée par l'identification du caractère localisé de la production (exemples de l'ananas de Bafia ou de la tomate de l'Ouest). Une forme de certification via le Système participatif garanti (SPG) (Lemeilleur & Allaire, 2018), qui n'est pas encore très répandue auprès des producteurs, est toutefois en cours d'élaboration et de discussion à l'Ouest du Cameroun. Ce type de certification est soutenu par le Groupement d'appui pour le développement durable (GADD), le GIC BIO MAR pour la tomate, et dans la région du Centre Cameroun, par la GIZ (Agence allemande de coopération internationale), notamment autour des chaînes de valeurs de la pomme de terre et des légumes. Cette forme de certification est donc encore à un stade embryonnaire.

Wilner et Lernoud (2018) indiquent qu'en 2016, le Cameroun possédait une superficie de cultures certifiées biologiques de 380 ha pour 193 producteurs, avec 17 exportateurs en 2014. En 2017, la surface totale de cultures certifiées avait augmenté pour atteindre 1089 hectares, représentant ainsi 0.01% des surfaces totales cultivées et un nombre total de producteurs de 499 (Wilner & Lernoud, 2019). En termes de niche d'innovation, Bayiha et al. (2019) trouvent que l'agriculture biologique certifiée par des standards internationaux est une innovation radicale. Elle n'est cependant pas encore stable, comparativement à l'agriculture conventionnelle, car elle est portée par un nombre réduit d'agro-entrepreneurs et elle ne dispose pas encore d'un cadre réglementaire ou institutionnel nécessaire à son expansion. C'est le cas par exemple de BIOTROPICAL, entreprise certifiée pionnière et de référence au Cameroun depuis 1990, mais qui peine à décoller pour intégrer le régime sociotechnique et reste à ce jour au stade de la niche d'innovation. Cette entreprise mobilise près de 112 employés, dont 40 % de femmes, pour exporter 118 tonnes de produits (frais et secs) sur le marché international (données 2015). Elle présentait un chiffre d'affaire de 293 millions de FCFA au démarrage de l'activité (2006–2007), qui a atteint près de 498 millions en 2015, dans un contexte où il n'y a pas de législation en faveur de l'agriculture biologique au Cameroun. Les conditions d'évolution de ce type d'agriculture, sont structurées par des variables exogènes (sécurité alimentaire, changement climatique...) et par des dynamiques entrepreneuriales probablement conditionnées par une reconnaissance institutionnelle des conditions d'existence de l'agriculture biologique.

On note avec satisfaction que la maîtrise des techniques culturales respectueuses des normes environnementales offre des avantages compétitifs à l'agriculture camerounaise. C'est ainsi qu'en octobre 2019, le prix au producteur de cacao est passé de 1125 FCFA à 1200 FCFA, soit une hausse de 75 FCFA le kilogramme. Le Cameroun devenant ainsi le pays d'Afrique où le cacao est le mieux vendu. Le kilogramme de cacao étant vendu en Côte d'Ivoire et au Ghana au prix respectif de 852 et 925 FCFA. Pour mieux rentabiliser la collecte et la vente du cacao sur le territoire camerounais, les producteurs se sont organisés en groupe avec l'aide du Projet d'assainissement de la commercialisation interne du cacao et du café (PA3C) afin de procéder à des ventes groupées et ainsi être en force pour les négociations avec des partenaires parfois peu scrupuleux. Cette hausse de prix est intervenue à la veille de l'arrivée au Cameroun d'un expert de la Confédération des chocolatiers et confiseurs de France avec lequel le Cameroun a signé un accord de prix garanti de 1 650 FCFA le kilogramme pour l'excellente qualité du cacao camerounais. Les producteurs camerounais maîtrisant de mieux en mieux les techniques modernes de culture et respectant les normes environnementales (Mefenza, 2019).

De son côté et en matière de gestion durable des terres, la société de développement de la culture du coton (SODECOTON) située au Nord du Cameroun, a en son sein un projet de gestion durable des sols dénommé Eau-Sol-Arbre (ESA) financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Le projet ESA vise à promouvoir l'adoption de pratiques agricoles durables orientées vers la protection de la qualité et la fertilité des sols. Entre 2002 et 2004, environ 4000 personnes (agriculteurs, éleveurs et pépiniéristes) ont bénéficié des services du projet. En 2008, 170 à 200 pépiniéristes ont réalisé un chiffre d'affaire de 105 millions de FCFA.

A côté de ces initiatives privées parcellaires, l'Etat camerounais avec le soutien de ses partenaires au développement promeut des programmes d'agriculture durable ou biologique. Un des plus emblématiques sans être exhaustif, est le projet d'investissement et de

développement des marchés agricoles (PIDMA) qui est un outil pionnier au service de l'agriculture de seconde génération au Cameroun, pour trois spéculations à fort potentiel nutritif, commercial et économique : le maïs, le manioc et le sorgho. Le PIDMA œuvre pour booster l'offre et la valeur ajoutée du maïs, du manioc et du sorgho afin de leur permettre de répondre aux besoins des agro-business. Il s'agit en effet de favoriser la production en qualité et en quantité pour satisfaire le marché et pour améliorer les revenus et le quotidien des producteurs réunis en coopératives dans les cinq zones agroécologiques du Cameroun. Afin de tenir compte de la préservation de l'environnement, le PIDMA apporte aux coopératives partenaires des semences améliorées, des outils de travail modernes, du financement, la formation aux meilleures pratiques culturales, des outils de transformation et des partenariats productifs en guise de réponse sûre à son besoin de durabilité. C'est ce qui constitue l'objectif de développement du PIDMA qui, loin de viser seulement l'augmentation du revenu des producteurs grâce à un accroissement de la production et la maîtrise du marché, se préoccupe avant tout et surtout de la manière de produire tout en préservant à la nature sa capacité de production (Abega, 2015).

En date du 24 Décembre 2013 et du 4 Mars 2014, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et les agrobusiness Guinness Cameroun S.A (GCSA), Nestlé Cameroun SA (NCSA) et le Syndicat Patronal des boulangers du Cameroun (SPBC), ont signé dans le cadre du PIDMA des conventions de partenariat relatives à la fourniture des produits transformés du manioc (amidon natif alimentaire de manioc et farine de manioc de haute qualité - FMHQ). Notons que la plupart de ces agro-business sont à RSE. D'autres conventions cadres avec d'autres agrobusiness définissent les quantités recherchées en termes de maïs grain.

A la date du 31 août 2017, le portefeuille du PIDMA est constitué de 112 coopératives avec 97 sous-projets en cours de mise en œuvre dont neuf sous-projets avec les trois sources de financement (deux de sorgho et sept de maïs) ; vingt-huit sous projets avec deux sources de financement sur trois (trois de sorgho, onze de manioc et huit de maïs) ; vingt-trois sous projets avec une source de financement sur trois (huit de manioc et quinze de maïs) ; et trente-sept sous projets en phase d'accompagnement à la mobilisation des ressources internes. En termes de ressources, soixante-une coopérative ont mobilisé à la même date 924 309 899 FCFA dans les comptes conjoints (Coopérative et PIDMA), soit 97,2% du montant global attendu. Quarante-six d'entre-elles ont déjà mobilisé 100% des contributions attendues. Le PIDMA quant à lui, leur a apporté des subventions de près de 3 633 442 598 FCFA, soit 76,44% des subventions attendues. Les banques commerciales ont quant à elles accordé neuf crédits (deux de Sorgho et sept de Maïs) pour un montant total de 818 000 000 FCFA.

Tableau 9: *Opportunités d'emplois verts liés à l'agriculture selon le PPEV*

<u>Projet pilote 6</u> : La promotion des opportunités d'emplois décents et 'accès aux ressources en milieu rural notamment pour les jeunes femmes.	10.000
<u>Projet pilote 7</u> : La transformation accrue des matières premières (bois, produit de l'agriculture vivrières et d'exportation), comme base de l'accroissement de la productivité de la diversification et de la compétitivité de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au Cameroun et de réduction des pertes après récolte.	1.000

Projet pilote 8 : Professionnalisation de l’agriculture durable au niveau national – Élaboration, mise en place et test d’un label national de durabilité pour les produits agricoles.	50
--	----

Source : (Tadjuidje, 2017)

En plus d’offrir des opportunités de croissance aux entreprises agricoles sous réserves que soient levées certaines contraintes, les investissements dans l’agriculture durable pourraient également être source de nombreux emplois verts. A en croire le PPEV du MINEFOP, l’agriculture durable pourrait générer pas moins de 11050 emplois en cinq ans (voir tableau 9). Ces emplois vont des techniciens agricoles aux techniciens industriels pour ce qui est des agro-industries. **Toutefois, l’atteinte desdits objectifs passe par l’implication de l’Etat en vue de:**

- **créer un cadre réglementaire et institutionnel qui favorise le développement de l’agriculture biologique.**
- **La question cruciale de la réforme foncière et de l’accès des minorités à la propriété foncière est également un préalable**
- **tout comme l’organisation des producteurs en association (GIC, coopératives, etc.) de défense de leurs intérêts. Les plateformes d’agriculteurs existantes devraient être mises à profit à cet effet.**
- **La sensibilisation des consommateurs à une consommation éco-responsable est également un préalable.**
- **On ne saurait par ailleurs, oublier la formation à la maîtrise des itinéraires techniques durables et aussi à l’utilisation des engrais et semences homologués par les pouvoirs publics.**
- **En dernier lieu, l’Etat devrait faciliter l’accès au crédit offerts par les institutions classiques de financement. Le PIDMA devrait jouer un rôle utile à ce niveau.**

3.4.Secteur de l’industrie manufacturière

Dans le développement de leurs activités, les entreprises occasionnent une raréfaction des ressources et une dégradation de l’environnement naturel. Cette dégradation est généralement due au fait que ces dernières dégagent les produits néfastes durant le cycle de production. Les résultats d’une étude sur le comportement environnemental des entreprises au Cameroun montrent que de manière générale 68,3% d’entreprises produisent des déchets solides, 26,9% des déchets liquides, 20,3% des déchets gazeux et 20,6% des nuisances sonores (Chameni Nembua & Fomba Kamga, 2015). Indépendamment de la typologie d’entreprises, du secteur d’activité et de la formalité de l’entreprise, les déchets solides restent les plus produits. Toutefois, si cette forme de pollution est suivie par des nuisances sonores dans le cas des entreprises des secteurs primaire et secondaire, cela n’est pas nécessairement le cas de celles du secteur tertiaire qui en plus des déchets solides, produisent une quantité importante des déchets liquides. Les entreprises de la ville de Bafoussam sont les moins polluantes tandis que Yaoundé regorge le plus grand pourcentage d’entreprises qui rejettent les déchets dans la nature (Chameni Nembua et Fomba Kamga, Op.Cit.).

Au Cameroun, la pollution atmosphérique serait sans doute la résultante des grands travaux en cours dans certaines régions, notamment la construction du barrage réservoir de Lom Pangar,

le port en eau profonde de Kribi, la construction de deux cimenteries et des centrales thermiques. En dehors de la pollution de l'air, il y a aussi celle de la nappe phréatique, à cause de l'érosion, des inondations ou des égouts dans des quartiers construits de façon anarchique. Ceci eut avoir de fortes répercussions sur la santé des populations. La situation est accentuée à Douala où il y a d'énormes problèmes de pollution des eaux superficielles et souterraines (Ossama, 2011).

L'industrialisation est l'une des causes majeures de la pollution de l'eau dans les villes camerounaises. La raison en est que les industries installées ne se dotent pas d'un bon système de traitement des déchets liquides et gazeux qu'elles produisent avant de les jeter dans la nature. L'impact de la pollution est plus grand quand on sait qu'on retrouve des maisons d'habitation dans les zones industrielles (Bell & Foni Fouth Kinik, 2018). De nombreuses multinationales installées au Cameroun ont souvent été pointés du doigt pour avoir peu d'égards quant au respect des normes en matière de protection de l'environnement. Il est reproché aux stations pétrolières le déversement des eaux usées dans la nature sans traitement préalable. On note par cette attitude une absence de politiques de responsabilité sociétale par laquelle ces entreprises sont appelées à investir dans le développement des compétences pour la gestion des déchets qu'elles génèrent, et qui représentent des niches d'emploi de qualité à promouvoir (UNECA - BSRAC, 2013).

Bien qu'embryonnaire, le secteur de l'industrie manufacturière offre quelques opportunités en matière de vert au Cameroun. Nous nous limitons ici à présenter les sous-secteurs qui seraient porteurs pour des investisseurs privés. Il s'agit notamment de la chimie verte telle qu'édictee par le plan directeur d'industrialisation (PDI), de l'éco-transport, de l'écoconstruction, de l'agro-industrie, de l'industrie brassicole et de l'industrie forestière. La chimie verte, appelée aussi chimie durable ou chimie écologique, prévoit la mise en œuvre de principes pour réduire et éliminer l'usage ou la génération de substances néfastes pour l'environnement. Elle permettra notamment au Cameroun, de préserver durablement la couche d'ozone. Elle reste pour le moment essentiellement prospective, c'est à dire un objectif à atteindre. L'industrie forestière sera analysée plus bas dans un paragraphe réservé au secteur forestier. Nous analysons donc ici les cas de l'agro-industrie, de l'industrie brassicole de l'éco-transport et de l'écoconstruction. L'absence de données fiables rend délicate une telle analyse.

La Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM), entreprise du groupe SOMDIAA, créée en 1964, cultive 18 700 ha de plantations de cannes à sucre situés, sur deux sites sucriers, celui de M'Bandjock et celui de N'Koteng. Elle produit 130 000 tonnes de sucre par an dans le respect des critères de qualité du certificat ISO 9001 version 2000, obtenu en 2009 et renouvelé tous les deux ans. La canne à sucre industrielle est cultivée pour fabriquer du sucre mais elle sert encore à fabriquer un nombre considérable de produits à savoir la mélasse, la bagasse, la boue de filtration et les feuilles. La mélasse, un sous-produit de la fabrication du sucre, est utilisée par les industries de distillation (ACDIC) et par les industries de fermentation (FERMENCAM, entreprise camerounaise au chiffre d'affaire de 1,2 milliard de FCFA). En 2013, cette dernière a atteint un chiffre d'affaire de près de 12 milliards FCFA (Investir au Cameroun, 2018) et emploie un effectif d'employés permanents de 144 personnes (Ngamoué, 2016). La bagasse quant à elle, autre sous-produit de la fabrication du sucre, est utilisé par les entreprises comme combustible pour alimenter la chaudière (production de l'électricité). Cependant, l'entreprise

envisage de mettre en place un projet de compostage pour utiliser l'excédent de la bagasse comme engrais (Zalakwa & Feintrenie, 2013).

Le projet « Plastic Récup » est né du partenariat entre deux entreprises camerounaises. La Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC), initiatrice du projet, et la filiale camerounaise de la firme multinationale française CASTEL. Elle opère dans le secteur brassicole qui utilise abondamment de la matière et des bouteilles plastiques pour ses emballages. Hygiène et Salubrité du Cameroun (HYSACAM), opératrice technique, est une PME camerounaise qui opère dans le ramassage et le traitement des ordures ménagères. Environ 200 millions de bouteilles plastiques sont utilisées chaque année au Cameroun. Après usage, ces produits non biodégradables sont abandonnés dans la nature et provoquent l'obstruction des drains. Les conséquences affectent négativement les conditions de vie des populations (inondations urbaines, prolifération des moustiques et des maladies, etc.). L'objectif du projet est d'effectuer la collecte et le recyclage des bouteilles plastiques usagées (phase 1) et de les transformer pour d'autres usages utiles (phase 2). Il a démarré en décembre 2012 et 800 000 bouteilles plastiques ont déjà été collectées et traitées en 2013. Le projet est prévu dans trois villes camerounaises (Douala, Yaoundé et Bafoussam), pour un coût total d'investissement d'environ 1 milliard FCFA (60% assuré par les entreprises initiatrices (SABC et CASTEL) et 40% par HYSACAM, l'entreprise opératrice technique qui recrute, forme, encadre et équipe les récupérateurs des bouteilles ; ces derniers sont organisés en association professionnelle).

La Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC) est engagée, dans le cadre de ses activités de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) dans un autre projet de récupération et de traitement des eaux usées industrielles. Le projet ambitionne de réduire la pollution des sols et des eaux, du fait du rejet dans la nature des eaux usées industrielles produites par cette entreprise. Sa mise en œuvre permet de récupérer les eaux usées dans les usines, les traiter dans des stations adaptées, récupérer les particules solides et les transformer en engrais, récupérer et utiliser les liquides recyclés. Le projet a démarré en 2010 dans l'une des usines de l'entreprise (celle de Yaoundé), puis en 2013 dans la principale usine implantée dans la ville industrielle de Douala. A terme, la construction de cinq (5) stations de traitement est programmée sur l'ensemble du territoire camerounais et celles-ci ne recevront que les eaux usées de la SABC ; pour un montant total d'investissement d'environ 6 milliards FCFA.

Les marchés de la construction et du transport durables offrent également des opportunités d'affaire dans le contexte camerounais bien qu'étant encore à un stade embryonnaire. Les techniques de construction utilisées ne sont pas dans l'ensemble durables et consomment beaucoup d'énergie. Toutefois, l'utilisation de l'outil de simulation « Excellence in Design For Greater Efficiencies » (EDGE), permet d'observer que des investissements de l'ordre de 475 000 FCFA par appartement pourraient améliorer l'ensemble de la construction et pourraient également répondre aux objectifs et critères fixés pour obtenir la certification EDGE pour des constructions durables et efficaces – un label vert mis en place par la Société financière internationale du groupe de la Banque Mondiale et qui est délivré aux constructions qui permettent de générer au moins 20% d'économie en ressources. Ces investissements incluent, par exemple : la mise en place de panneaux solaires et d'appareils sanitaires qui conservent l'eau. Ils permettraient aux ménages d'économiser environ 20 000 FCFA par mois sur leurs frais de consommation d'eau et d'électricité. L'amortissement et la rentabilité du coût engendré

par ces travaux supplémentaires se réalisent en 2 ans (Banque Mondiale, 2020). Les promoteurs immobiliers camerounais devraient investir dans le logement durable et la construction verte afin d'obtenir une certification de l'organisme EDGE. Afin que les promoteurs immobiliers se familiarisent à la plate-forme EDGE et profitent pleinement des avantages qu'elle propose, une formation initiale et un programme d'assistance technique destinés aux promoteurs immobiliers seront nécessaires (Banque Mondiale, Op.Cit.). Quelques PME et start-ups se positionnent sur ce marché.

Immobilier SA est une entreprise de bâtiments et travaux publics (BTP) spécialisée dans l'écoconstruction c'est à dire dans la construction des maisons écologiques avec comme principal matériau « l'Eco brik », la brique de terre spécialisée (BTS). Ce procédé constitue à en croire le promoteur, une économie de ressources. En plus de la brique de terre, l'entreprise utilise d'autres solutions comme « *le double vitrage, l'isolation du plafond et une couverture en tuile plastique recyclée – ces matériaux permettent de ralentir le passage de la chaleur à l'intérieur de l'habitat – ainsi qu'un éclairage basse consommation.* Immobilier SA est un des rares opérateurs au Cameroun et en Afrique centrale à proposer des projets certifiés EDGE.

Bien que n'ayant pas de certification EDGE, la start-up Désir-Construction est une entreprise du domaine des bâtiments et travaux publics (BTP) qui s'inspire de l'architecture locale pour construire des maisons écologiques et modernes au Cameroun. L'entreprise utilise les matériaux locaux comme l'argile, la pierre ou encore le rocher. Elle propose un logement décent et à un prix accessible aux personnes ayant un revenu modeste. C'est une alternative locale aux matériaux de construction importés qui entend combler le déficit de logement estimé à plus d'un million selon le rapport national de la Commission pour l'Habitat au Cameroun. Pour agrandir son activité, la start-up espère décrocher un financement de 150 millions FCFA pour la construction d'un centre de production et l'acquisition du matériel industriel nécessaire au développement de son entreprise.

Il apparaît que ces initiatives sont le fait des PME avec les difficultés d'accès au financement qu'on leurs connaît. A cela il faudrait prendre en compte la formation des techniciens et des ingénieurs se lançant dans ce secteur et la nécessité de s'organiser en corporation afin d'espérer bénéficier des avantages dont peuvent espérer les syndicats de professionnels.

Dans le domaine de l'éco-transport, une initiative est actuellement en cours d'expérimentation à l'université de Yaoundé I, grâce à un partenariat avec le groupe BOLLORÉ. Ce dernier a créé des Blue Solutions, afin de produire des composants électriques complets pour condensateurs. A partir de cette expertise et après 20 ans de R&D, le Groupe a mis au point des batteries et solutions de stockage d'électricité qui reposent sur une technologie unique, la batterie LMP (Lithium Métal Polymère) ainsi que sur la technologie des super capacités. Cette batterie est capable d'accumuler l'énergie solaire. Une fois chargée au moyen d'un transformateur relié à un parc solaire, à l'instar de celui construit sur le campus de l'Université de Yaoundé I, cette batterie fait fonctionner un bus électrique en autonomie pendant toute la journée, avant d'être rechargée le soir pendant huit heures. A ce jour, les deux bus électriques en expérimentation ont permis de transporter, sur un circuit de 5 km et de 7h30 à 21h00, près d'un million de passagers, avec une moyenne quotidienne de 4 000 personnes transportées au cours de 11 700

rotations (Investir au Cameroun, 2015). Ces deux bus, qui fonctionnent à l'aide d'un moteur électrique ambitionnent de faciliter la mobilité sur le campus universitaire de Yaoundé I, à environ 3500 étudiants par jour, et représentent un investissement global de 1,4 milliard de francs CFA (Investir au Cameroun, Op.Cit.).

Cet exemple montre clairement que l'éco-transport est accessible uniquement aux grandes entreprises comme BOLLORE. Les investissements initiaux sont onéreux ainsi que les coûts de fonctionnement. Ce dernier problème pouvant trouver des solutions lors de la signature des conventions entre les entreprises du Nord et celles du Sud. **Et pourtant la transformation structurelle de l'économie camerounaise vers le vert nécessite un bond technologique dans le secteur industriel. L'introduction de technologies vertes nécessite la réunion d'un certain nombre de conditions parmi lesquelles le transfert accru d'expérience avec les pays partenaires développés ou émergents. Cela passe entre autres par l'accroissement des capacités d'absorption locale et une base nationale plus forte pour la science et la technologie à laquelle il faudra associer une bonne formation des acteurs mobilisés.** Les métiers envisagés dans le cas du bâtiment étant exigeants comme le montre le tableau 10 ci-dessous.

Tableau 10 : filières d'emplois verts liés au bâtiment

Sous-filière	Activités	Opportunités d'emplois
Construction et qualité	<ul style="list-style-type: none"> ● Démolition ● Ramassage de gravats ● Rénovation 	Entrepreneuriat local (emplois, cadres, techniciens et ouvriers)
Environnementale des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> ● Fabrication de matériaux et techniques plus sains : briques, enduits et revêtements, peintures, plomberies, charpentes ● Architecture et assistance à la maîtrise d'ouvrage de type HQE 	Cadres et ouvriers qualifiés

Source : GDC Sarl (2018)

Si les réticences énumérées plus haut sont levées, le secteur des industries manufacturières pourrait générer près de 5160 emplois en cinq ans à en croire le programme de promotion des emplois verts. Le tableau 11 ci-dessus donne un aperçu.

Tableau 11 : Emplois potentiels du secteur de l'industrie manufacturière tels que prévus par le PPEV

<u>Projet pilote 10</u> : BTP vert – Présentation et valorisation des techniques et matériaux locaux	5000
<u>Projet pilote 11</u> : Programme de mise à niveau environnementale de 500 entreprises.	160

Source : (Tadjuidje, 2017)

Il manque une conclusion et des recommandations ici

3.5.Secteur de la gestion des déchets

L'urbanisation croissante et non contrôlée des villes camerounaises, couplée à la croissance démographique des centres urbains, pose avec acuité le problème de la gestion des déchets. Les statistiques concernant la production des déchets dans les deux principales cités de Yaoundé et Douala sont assez révélatrices. Yaoundé, avec une population de près de 3 millions d'habitants et un taux de croissance démographique annuel de 4,5%, produit environ 1800 tonnes de déchets par jour, soit environ 700 000 tonnes par an. Ces déchets proviennent des ménages (75%), des services publics et activités économiques (20%), et des marchés (5%) (Mediaterre, 2018). Quant à Douala, capitale économique du Cameroun, avec près de 4 110 000 habitants produits approximativement 2000 tonnes d'ordures par jour ; soit un peu plus de 900 000 tonnes par an (Ndoumbe, 2017).

Une seule entreprise assure le ramassage des ordures dans les centres urbains du Cameroun : il s'agit de la société Hygiène et Salubrité du Cameroun (HYSACAM). Elle est en situation de monopole et ses capacités de ramassage des ordures sont limitées à 60% des déchets produits (Kakdeu, 2019). L'essentiel des villes camerounaises ont signé des partenariats-publics-privés avec HYSACAM. Cette dernière utilise dans la plupart des villes, l'enfouissement des ordures. Or, l'absence de lieux d'enfouissement adaptés dans les centres urbains du Cameroun constitue une contrainte majeure pour la gestion des déchets solides (Ndoumbe, 2017). Selon les statistiques disponibles, 51,2 % des déchets non-ramassés sont enfouis dans des fosses, 30,7 % jetés dans la nature, 10 % enfouis dans des citernes ou des puits abandonnés, 7,1 % jetés dans les canalisations de drainage et 1 % jeté sur la voie publique (Kakdeu, 2019). Malgré les tentatives d'ouverture de ce secteur à la concurrence par l'Etat camerounais, depuis 2017, HYSACAM reste la seule entreprise présente sur le marché.

Au terme d'un appel d'offre lancé par la communauté urbaine de Douala (CUD) pour le ramassage des ordures ménagères (des prestations de service d'hygiène et salubrité) dans les quartiers de la capitale économique à accès difficile, 3 entreprises camerounaises ont été retenus. Le contrat les liant à la CUD est d'une durée de 14 mois éventuellement renouvelable et d'une valeur de 14,4 milliards FCFA (Investir au Cameroun, 2019).

En termes de valorisation économique des déchets, HYSACAM a pu être éligible au Mécanisme de Développement Propre (MDP). Ce dernier permet aux entreprises issues des pays ayant souscrit à des engagements chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre au titre du Protocole de Kyoto de réaliser et/ou de cofinancer des projets de réduction des émissions dans des pays sans engagement chiffré (pays en développement, économies émergentes) et de se voir délivrer en contrepartie des crédits carbone. C'est la preuve que le ramassage et traitement des déchets, représente un vaste champ de l'économie verte susceptible de croissance et de création d'emplois. Celui-ci permet d'obtenir du compost pour la fertilisation des champs, du biogaz pour des usages divers et notamment pour la diversification des sources d'énergie.

Un autre projet de la Société Hygiène et Salubrité du Cameroun (HYSACAM) qui a pour objectif de réduire la pollution des sols, des eaux et de l'air par la suppression des décharges d'ordures urbaines à ciel ouvert. Le processus commence par le ramassage et le traitement des ordures dans des sites localisés (décharges municipales). Ces ordures sont ensuite conservées dans des décharges souterraines, appelées « casiers » ou « alvéoles », dont la superficie est de 1 hectare avec une profondeur de 25 à 30 mètres. Pour réduire la toxicité des ordures, elles sont incinérées à la température de 900 à 1200 degrés centigrade. L'opération d'incinération vise à transformer le gaz d'origine (méthane CH₄, très toxique) en dioxyde de carbone (CO₂, beaucoup moins toxique que le premier). Le projet a démarré en 2008 à la décharge municipale de Yaoundé et s'est poursuivi en 2011 à celle de Douala, pour un montant d'investissement d'environ 2 milliards FCFA (Kamdem, 2014).

L'offre d'hygiène reste encore limitée et les stratégies adoptées pour la gestion des déchets urbains restent inefficaces (Ngambi & al., 2011). Les financements nécessaires pour assurer un ramassage efficace des ordures restent aussi limités. A Douala par exemple, la communauté urbaine n'a pu allouer qu'un budget de 3 milliards de FCFA à la gestion des déchets sur un total de près de 12,8 milliards de FCFA nécessaires pour assurer un service efficace (Foute, 2019). Il est à noter que seuls 21,4% de la population avait accès en 2016 à des services de gestion des déchets au Cameroun (Kakdeu, 2019). A Yaoundé par exemple, le taux de collecte des déchets se situe dans la fourchette de 35 à 45% (Ngambi & al., 2011).

Afin de suppléer les manques ainsi constatés, des initiatives en provenance du secteur informel et organisées par les populations elles-mêmes afin d'assainir leur cadre de vie se sont multipliées. Ces structures sont principalement actives dans la pré-collecte des ordures dans les grandes métropoles caractérisées par des constructions anarchiques et des quartiers difficilement accessibles par les véhicules de ramassage des ordures de l'opérateur officiel HYSACAM. La pré-collecte des déchets, - service parallèle de collecte des ordures auprès des ménages -, consiste à rassembler les déchets dans des récipients ou des véhicules à traction humaine ou animale pour leur cheminement depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte officiel (Chalot, 1991).

A Yaoundé par exemple, près de douze structures de pré-collecte des ordures sont actives. Celles-ci assurent la pré-collecte de près de 304 000 Kg d'ordures ménagères par mois. Les ménages paient mensuellement entre 500 et 2000 FCFA pour une fréquence de collecte de 3 à 4 fois par semaine. En outre, lesdites structures ont créé au moins 300 emplois fixes auxquels on pourrait ajouter une centaine de pré-collecteurs indépendants. Ceci ne représente pas 1/10^{ème} du potentiel d'emplois que peut générer cette activité. Dans la ville de Yaoundé, la demande de services de pré-collecte reste très élevée. Si on y ajoute les métiers pouvant être associés à la pré-collecte (compostage, récupération), en comptant sur l'appui de l'Etat, on peut arriver à la création d'au moins 4 000 emplois à Yaoundé (Ngambi, 2016). De nombreuses structures sont également actives dans ce secteur à Douala. A titre d'illustration, la start-up ARES a ramassé en Novembre 2018 près de 500 tonnes de déchets ménagers. Cette structure emploie 18 personnes dont 8 permanentes. Elle mène ses activités dans le 5^{ème} arrondissement de la ville de Douala et les ménages contribuent à hauteur de 2000 FCFA par mois pour bénéficier de leurs services (Foute, 2019).

Au Cameroun, le secteur informel des déchets est subdivisé en quatre filières à savoir la récupération informelle (RI), la vente/revente, la réutilisation ou réemploi et le recyclage informel (REI) (Ngambi, 2016). Pendant la fermeture de la décharge de Nkolfoulou à Yaoundé, il y a quelques années, les récupérateurs informels ont vu plusieurs tonnes de matières destinées au recyclage détruites. La quantité globale de marchandises perdues était évaluée à 68 tonnes pour une valeur de 11 910 000 FCFA. La perte des capitaux des récupérateurs-acheteurs et l'arrêt de la récupération à des fins industrielles ont entraîné la ruine de plusieurs récupérateurs informels et la déstructuration de nombreuses familles (Ngambi, Op. Cit.).

Dans le cadre de sa thèse de Doctorat, Mbiadjeu-Lawou (2019) estime les marges bénéficiaires dans un certain nombre d'activités de valorisation des déchets au Cameroun. Les tableaux 12, 13 et 14 ci-après présentent ces résultats dans les cas de la récupération des bouteilles plastiques, de la récupération des métaux précieux et bien d'autres activités encore :

Tableau 12 : prix d'achat et de revente dans le cas de la récupération des bouteilles plastiques

Matières	Prix d'achat en FCFA	Prix de revente en FCFA après lavage
Bouteille d'eau minérale	15 – 20	30
Bouteille brassicole	100	150 – 200
Bouteille de vin	50 – 75	100
Bidon de 2 litres	100	150
Bouteilles de glycérine	25	50
Bidon de 5 litres	200	300
Bidon 10 – 20 litres	600	1000 - 1200

Source : (Mbiadjeu-Lawou, 2019)

Dans le cas de la récupération des bouteilles plastiques présentée ici au tableau 12, les estimations ont été faites à l'unité. Les objets récupérés auprès des décharges de la société HYSACAM sont vendus à Yaoundé et à Douala à des sociétés privées telles que SOCAVER, FOKOU, GINCAM, COMETAL, COMAGRI, SOFAMAC, et autres (Ngambi, 2016). Les résultats paraissent négligeables à première vue, mais lorsqu'on extrapole à la quantité de bouteilles vendues, on s'attend à des marges bénéficiaires non-négligeables. Le même constat est fait parlant de la récupération des métaux ferreux faite au tableau 13 ci-dessous.

Tableau 13 : prix en FCFA d'un Kg dans le cas de la récupération des métaux ferreux

Désignation	Bagangté (2017)	Yaoundé (2013)	Douala (2013)
Ferrailles	75 – 100	75	140
Aluminium	150	350	400
Zinc	100	150	250
Plomb	100	150	250
Bronze	300	600	1000
Bouteille de glycérine	50	60	110

Source : (Mbiadjeu-Lawou, 2019) et (Ngambi, 2016)

La réparation est un élément de la valorisation des déchets. Par réparation on entend le fait que les détenteurs de vieux objets ou des objets usés les restaurent afin de leurs donner une nouvelle vie. Les métiers de la réparation des vêtements, la cordonnerie, le dépannage des appareils électriques, électroménagers et électroniques (3E), la soudure des ustensiles de cuisine entre

autres, rentrent dans cette catégorie. La tableau 14 ci-dessous donne un aperçu des revenus journaliers perçus par ces différents acteurs.

Tableau 14 : *bénéfices journaliers de chaque acteur de la réparation*

Acteurs	Revenu journalier
Cordonniers	2 000 – 2 500
Cordonniers professionnels	5 000 – 15 000
Réparateurs de vêtements	1 000 – 2 000
Réparateurs des objets D3E	5 000 – 10 000

Source : (Mbiadjeu-Lawou, 2019)

La production d’engrais chimique est une autre forme de valorisation des déchets très répandue au Cameroun et notamment dans la région de l’Ouest à travers notamment le compostage. Ce dernier s’entend comme une transformation des déchets putrescibles par des micro-organismes en produits comparables à l’humus et utile en agriculture et en jardinage. Dans la ville camerounaise de Dschang, un sac de compost coûte 3000 FCFA comparativement aux engrais chimiques qui coûtent entre 15 000 et 21 000 FCFA selon les caractéristiques et les boutiques (Mbiadjeu-Lawou, 2019).

De nombreuses autres initiatives relatives à la gestion durable des déchets émergent aujourd’hui au Cameroun. On note d’une part, des initiatives de recyclages des déchets ménagers en composte et en charbon écologiques. C’est le cas notamment du projet de compostage des déchets ménagers à Dschang qui a permis de traiter 3980 tonnes de déchets et de produire 246 tonnes de compost. On peut également citer l’exemple de la start-up KEMIT ECOLOGY qui produit une trentaine de tonnes de charbon écologique chaque mois à partir de 170 tonnes de déchets végétaux. Le charbon écologique est vendu à plus de 400 clients et ceux-ci dépensent 250 FCFA pour l’acquisition du charbon écologique pour réaliser la même cuisson qu’avec 400 FCFA de charbon bois (Saïd, 2018). On note d’autre part, des initiatives de recyclage des déchets industriels commerciaux et artisanaux relatives à la transformation des déchets plastiques en tuiles et pavés, et le recyclage des déchets électroniques et électriques.

On peut citer à cet effet, le cas du projet WEEECAM lancé en 2017 et qui ambitionne de collecter et de valoriser 2000 tonnes de déchets d’équipements électroniques et électriques dans les grandes villes de Yaoundé et de Douala et qui permettra l’emploi à plein temps de 157 personnes et des partenariats avec divers acteurs locaux qui assureront la collecte desdits déchets (Solidarité Technologique, 2017). On pourrait également citer le cas de BOCOM RECYCLING⁸, qui ambitionne depuis 2017 de produire des tuiles écologiques, grâce à la récupération et au recyclage des déchets en plastiques qui abondent dans les rues des cités camerounaises. Cette dernière initiative fait suite à une autre qui visait le recyclage des batteries de véhicules pour l’extraction du plomb. En outre, l’entreprise RED-PLAST Sarl installée à Douala depuis 2012, récupère et transforme les déchets plastiques en produits semi-finis et finis. Ses services comprennent la collecte des déchets plastiques, la transformation et la vente des produits dérivés du plastique à savoir les granulés utilisés comme matière première dans les

⁸ BOCOM RECYCLING est une entité du groupe industriel camerounais BOCOM qui en plus du recyclage est présent dans la distribution des produits pétroliers, le nettoyage industriel et l’exploitation minière

industries de transformation du plastique ; les tuiles pour les couvertures des maisons ; les pavés pour les revêtements du sol.

En somme, la gestion des déchets reste dominée au Cameroun par la concurrence imparfaite et notamment le monopole avec HYSACAM. On observe du côté des collectivités territoriales décentralisées des grandes villes une volonté d'ouverture à d'autres entreprises. Mais la concurrence reste oligopolistique. Les opportunités d'affaires sont nombreuses du côté de la pré-collecte, du recyclage et de la valorisation des déchets où les initiatives existantes sont pour l'essentiel informelles. Il est impératif de sortir tous ces petits opérateurs de l'informalité en adaptant les textes existants. Les partenariats-public-privé entre les CTD et les PME sont envisageables, tout comme des contrats entre HYSACAM et ces opérateurs de pré-collecte et de tri. Toutefois, il va falloir résoudre l'épineux problème de l'accès au crédit de ces petites et moyennes structures. Les banques installées au pays ou même les microfinances n'étant pas prêtes à financer de telles activités. Une organisation en corporation de ces structures est nécessaire afin de mieux négocier les contrats et éviter de se faire phagocyter par les opérateurs traditionnels installés dans la chaîne de valeur de la gestion des déchets. Le FONEV doit jouer un rôle important ici en les poussant à s'organiser. Et pourtant, ce sous-secteur est susceptible de créer une typologie variée d'emplois comme l'illustre le tableau 15 ci-après.

Tableau 15 : opportunités d'emplois verts liés à la gestion des déchets

Activités	Opportunités d'emplois
<ul style="list-style-type: none"> ● Installation d'équipements et mise en œuvre de matériaux spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> ● Ouvriers qualifiés ● Electriciens
<ul style="list-style-type: none"> ● Ramassage/collecte ● Création de décharge ● Recyclage ● Méthanisation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Entreprises spécialisées ● Eboueurs et ouvriers
<ul style="list-style-type: none"> ● Transport vers la décharge finale 	<ul style="list-style-type: none"> ● Entreprises spécialisées ● Conducteurs de camions ● Eboueurs et ouvriers
<ul style="list-style-type: none"> ● Tri et valorisation des déchets solides 	<ul style="list-style-type: none"> ● Entreprises de transformation (trieurs, opérateurs divers)

Source : GDC Sarl (2018)

La littérature estime à plus de 50 000 le nombre d'emplois directs que la valorisation des déchets est susceptible de créer au Cameroun (Ngambi, 2016). HYSACAM à elle seule emploie près de 5000 personnes sur l'ensemble du territoire national (GDC Sarl, 2018). En outre, on

estime au moins à 600 le nombre de travailleurs informels dans le domaine des déchets dans la ville de Yaoundé (Ngambi, Op. Cit.).

3.6.Secteur forestier

Les forêts occupent plus de deux tiers de la superficie du territoire national camerounais et jouent de ce fait plusieurs rôles : économique, social et environnemental. Les productions nationales de grumes et de produits dérivés étaient de 2,19 millions de m³/an et 635 915 m³ /an en moyenne sur la période 2008-2012 pour des recettes se chiffrant à 218,5 milliards de F CFA par an. La valeur annuelle des exportations de produits forestiers non-ligneux (PFNL) sur la même période était de 401 millions de FCFA. Le secteur employait environ 55 000 personnes de façon directe ou indirecte. Ces forêts constituent une réserve foncière pour l'agriculture, la principale base de subsistance pour une frange importante de la population camerounaise et servent d'habitat aux communautés locales et peuples autochtones. Sur le plan environnemental, les écosystèmes forestiers camerounais sont le refuge d'une très grande biodiversité et jouent un rôle de captation des Gaz à Effet de Serre (GES) par leur fort potentiel de stockage de carbone.

Ces forêts sont toutefois menacées à cause de la déforestation et la dégradation anthropiques. Le taux moyen annuel de perte du couvert végétal entre 2000 et 2014 est estimé à 0.12% (Hansen, 2013). Les projections de la déforestation indiquent que ce taux pourrait tripler dans certaines zones agroécologiques (ZAE) d'ici 2035. Les principales causes directes de la déforestation et de la dégradation forestière sont : l'extension de l'agriculture (itinérante et permanente) ; l'extraction du bois (commercial, bois-énergie, charbon de bois) ; extension des infrastructures (transport, habitat, entreprises privées et services publics). Ces causes varient au sein et entre les différentes zones agroécologiques du pays. La déforestation et la dégradation des écosystèmes forestiers réduisent le potentiel de séquestration du dioxyde de carbone, provoquant ainsi ses émissions dans l'atmosphère (gaz à effet de serre) en constituant une menace pour la biodiversité et les moyens de subsistance des populations forestières. Dans ces conditions, toute initiative visant à lutter contre le changement climatique doit impérativement prendre en compte les forêts.

Ainsi, en droite ligne avec la constitution qui stipule dans son préambule que chaque personne a droit à un environnement sain, la vision 2035 du pays et le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), le Gouvernement du Cameroun dans sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) s'est engagé lors de la 21^{ème} Session de la Conférence des Parties (CdP21) de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatiques (CCNUCC) à réduire les émissions nationales de 32% d'ici 2035 par rapport à son niveau de référence des émissions projeté de 2010. Cet engagement s'aligne sur l'Objectif du Développement Durable (ODD) n°13 relatifs à la lutte contre les changements climatiques.

De fait, les espaces forestiers du Cameroun constituent d'importants puits de carbone qui pourraient contribuer au développement du pays tout en rendant d'importants services environnementaux au monde entier. C'est d'ailleurs grâce à la capacité de séquestration de carbone par ces massifs forestiers que le Cameroun affirme son appartenance à l'initiative REDD+. Mais en même temps il faut concilier le besoin de participer à l'atténuation des changements climatiques avec l'exploitation forestière industrielle et les grands projets miniers

et infrastructurels qui ont pour cadre les paysages forestiers ; on peut citer par exemple les projets structurants comme le port en eaux profondes de Kribi, le barrage de Lom Pangar et l'extraction du fer de Mbalam. Il faudra également tenir compte du fait que le pays doit répondre à la demande croissante d'énergie, d'eau, de nourriture et de santé ainsi qu'à la nécessité de réduire la pauvreté et de stimuler l'activité économique pour créer des emplois et diversifier les sources de revenus en sollicitant des espaces forestiers. De la gestion des terres à la production des biens, l'Etat est appelé à affiner des politiques visant à une maîtrise parfaite des filières pour préserver les emplois qu'elles génèrent.

La réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière, la conservation des stocks de carbone forestier, l'augmentation des stocks de carbone forestier et la gestion durable des forêts (REDD+) feront partie des efforts du gouvernement pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions nationales (la contribution déterminée du pays). Les programmes de Réduction des émissions issues de la dégradation et de la déforestation des forêts ont un réel potentiel au Cameroun. Selon l'étude de Sonwa et al. (2016), le Cameroun pourrait engranger des revenus d'au moins 225 milliards FCFA sur la période allant de 2015 à 2035. **La séquestration du carbone est donc une opportunité d'affaire que pourraient saisir les industries forestières à condition d'outiller le personnel à cette nouvelle activité. C'est vrai qu'elles utilisent généralement un personnel qualifié sorti des écoles indiquées localement (école des eaux et forêts de Mbalmayo pour les techniciens supérieurs ; faculté d'agronomie et des sciences agricoles de l'université de Dschang pour les ingénieurs des eaux et forêts).**

La production de bois certifié rentre dans le groupe d'activités basées sur la biodiversité durable, et qui peuvent générer des revenus pour le secteur privé, le gouvernement et les communautés locales. Près de 5 millions d'hectares de forêts (soit environ 10% de ceux alloués à l'exploitation forestière) font maintenant l'objet d'une gestion durable, et sont certifiées par le *Forest Stewardship Council* (FSC) un Comité indépendant de gérance de l'environnement. En plus d'utiliser des méthodes de production et de récolte durables, il est question de maintenir l'accès local aux ressources naturelles, d'appuyer les entreprises locales durables et de financer les initiatives sociales des communautés locales. Depuis 2015, on note aussi la présence de la certification de légalité (présente pour le moment sur le territoire national avec les schémas Origine légale du bois ou OLB et Vérification de la conformité à la légalité ou VLC). Les données disponibles montrent que la superficie certifiée FSC est passé d'environ 36 000 hectares en 2005 à environ 942 000 hectares en 2015 et des certificats FSC ont été attribués à 13 concessions depuis octobre 2008. De plus, en 2015 il y avait aussi environ 28 certificats de légalité (OLB et VLC) actifs sur le territoire national (Cerutti, Mbongo, & Vandenhoute, 2016). Enfin 14 concessions ont reçu un certificat TLTV (Timber Legality and Traceability Verification), couvrant environ 1,7 million d'ha (Etat des Forêts, 2008). Il est difficile toutefois de prévoir quelles seront les tendances pour la certification forestière, étant donné que celle-ci est liée aux impacts que les récentes crises financières, économiques et sanitaires (COVID-19) ont eu sur les compagnies forestières.

En 2010, la production de toute la filière bois composée des compagnies forestières certifiées est de 2,35 millions de m³. Le bénéfice brut moyen réalisé par les opérateurs de la vente de ce bois s'élève à 285,8 milliards FCFA entre 2000 et 2010. Il est de 262,69 milliards FCFA en

2009 et atteint 312,16 milliards FCFA en 2010. Les estimations basées sur les DSF de 77 entreprises donnent un chiffre d'affaires de 368 milliards FCFA en 2011 (Ngouhou Poufoun, Eba'a Atyi, & Cerutti, 2013).

La législation camerounaise donne la possibilité aux populations locales et aux collectivités territoriales décentralisées d'exploiter les forêts. Cette exploitation se fait sous la forme de forêts communautaires et de forêts communales. Une forêt communautaire est une forêt du domaine forestier non permanent (DFNP, domaine agro-forestier) faisant l'objet d'une convention de gestion entre une communauté villageoise et l'administration chargée des forêts (MINFOF). La gestion de cette forêt – qui ne doit pas dépasser 5 000 ha - relève de la communauté villageoise concernée, avec le concours ou l'assistance technique de l'administration chargée des forêts. La communauté qui l'exploite s'organise en groupement d'intérêt commun (GIC). Une forêt communale quant à elle est une forêt du domaine forestier permanent (DFP) qui a fait l'objet d'un acte de classement pour le compte de la commune concernée ou qui a été plantée par elle sur un terrain communal. Notons que plusieurs communes peuvent créer et gérer une seule forêt communale. Dans les deux cas, il y a transfert de gestion de l'Etat vers la commune ou les communautés mais la différence la plus importante est que le transfert du foncier n'a lieu que pour la forêt communale.

Les forêts communautaires et communales génèrent des revenus considérables pour les communautés, les municipalités et les individus appartenant aux dites communautés. Dans le cas des forêts communautaires, ces revenus peuvent aller jusqu'à 205.000 FCFA/ha. En 2008, une forêt communautaire du Sud Cameroun a produit 1.957 m³ de grumes soit environ 489 m³ de bois débités. Les revenus globaux ont été de près de 40 millions FCFA répartis en revenus individuels (62%) et communautaires (38%). Le revenu net communautaire était de 38.000 FCFA/m³ de bois débité (Cuny, 2011). Un autre exemple est fourni par une forêt communautaire de la région de l'Est. Cette forêt de 5.000 ha a bénéficié d'un appui important de plusieurs projets et d'une compagnie forestière. Les bois ont été vendus sur le marché local à 39.400 F CFA/m³. Après déduction des charges (hors charges d'exploitation), le revenu communautaire était de 8.500 FCFA/m³. Ces revenus peuvent être plus importants et aller jusqu'à 14 milliards de FCFA comme c'est le cas de certaines forêts communautaires toujours de la région de l'Est du Cameroun. Des cas de détournements des fonds ont malheureusement été signalés dans de nombreuses situations et les conditions de vie des communautés n'ont réellement pas changé. Aussi, les communautés n'ont pas toujours la capacité de bien négocier les contrats avec les opérateurs privés. (Lescuyer, Ngoumou Mbarga, & Bigombe Logo, Use and misuse of forest income by rural community in Cameroon, 2008). **Il y a donc nécessité de créer des conditions de bonne gouvernance afin que ces instruments puissent permettre d'atteindre leurs objectifs et notamment la lutte contre la pauvreté. Les lois devraient donner la possibilité aux populations de renforcer le contrôle des personnes chargées de gérer les revenus issus de cette activité. Les pouvoirs publics devraient encourager les partenariats entre les communautés villageoises et non pas avec les industries forestières comme cela semble être la pratique aujourd'hui, mais avec les utilisateurs de bois en aval à l'exemple des fabricants de meubles en bois et rotin.**

Le paiement des services écosystémiques représente également une opportunité d'affaire pour le secteur privé au Cameroun. En tant que bien public local, les paiements de services

hydrologiques ont une expérience limitée au Cameroun. Toutefois, un accord de 400 millions de FCFA est en cours de négociation avec le secteur privé qui a des éléments à la fois d'une compensation de la biodiversité et un système de paiement pour des services écologiques dans les bassins versants. Cela concerne le développement du projet de barrage hydroélectrique de Lom Pangar le long du parc national de Deng-Deng, et implique EDC (Electricité du Cameroun), la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement (AFD) et la WCS. En principe, le promoteur a accepté la possibilité de capitaliser un fonds d'affectation spéciale pour soutenir la conservation de l'aire protégée et de l'écosystème, ou d'effectuer des paiements annuels en fonction de son utilisation de l'eau.

Le récent projet du WWF "Renforcement des capacités pour des mécanismes de paiement des services environnementaux (PSE) durables en Afrique centrale" n'a trouvé qu'un potentiel limité pour le paiement des services écologiques dans les bassins versants. Un possible mécanisme de paiement des services écologiques dans les bassins versants a été identifié pour le lac Barombi-Mbo au Cameroun d'un montant de 500 millions de FCFA. Protégé par une réserve forestière établie depuis 1940, le lac du cratère forme un réservoir d'eau potable pour la ville de Kumba. L'ancien Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC) avait signé un *Memorandum of Understanding* pour formaliser son utilisation de l'eau du lac Barombi-Mbo, en compensation SNEC devrait construire une route, la livraison de l'eau potable vers le village Barombi-Mbo et le paiement annuel d'une somme 1 million FCFA aux autochtones, en échange de leur coopération pour favoriser de la conservation et protection des bassins versants (Agbor Enow 2008). Avec la restructuration de SNEC devenue Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) et Camerounaise des eaux (CDE) en 2005 l'engagement n'était plus respecté par les successeurs de SNEC. Ce qui a eu pour conséquence une forte augmentation du sciage artisanal dans la réserve forestière qui entoure le lac et la dégradation de la couverture forestière des bassins versants.

L'écotourisme est une autre opportunité de valorisation des forêts par le secteur privé. Il désigne " *une forme de tourisme qui consiste à visiter des zones naturelles peu perturbées, dans le but précis de découvrir et/ou d'expérimenter le patrimoine naturel et culturel* », compte parmi les services écologiques délivrés par les forêts camerounaises. Le pays compte à ce jour, 19 parcs nationaux, 6 réserves de faune, 3 jardins zoologiques, 4 sanctuaires de faune et de nombreuses zones d'intérêt cynégétique (ZIC) et zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire (ZICGC) ; le tout réparti sur une superficie de plus de 6 millions d'hectares.

Les résultats d'une étude de 2013 du centre international de recherche forestière (CIFOR) montrent que les populations riveraines des aires protégées bénéficient des revenus relatifs à l'hébergement et la restauration de l'ordre de 147,53 millions FCFA par an. L'arrivée des touristes est par ailleurs gage de bonnes affaires pour les opérateurs des secteurs du transport, de l'hôtellerie et de la restauration. L'entrée au Cameroun en 2012 de 15 778 touristes non-résidents qui se sont ajoutés aux touristes nationaux et résidents a permis à ces secteurs d'activités de réaliser des chiffres d'affaire de l'ordre de plus de 2,15 milliards FCFA. Les déplacements des touristes à l'intérieur du pays ont rapporté pas moins de 942 millions FCFA/an avec près de 801,17 millions F CFA par an pour la compagnie aérienne nationale qui fonctionnait à l'époque (Nlom, Kana, & Walde, 2013).

Au Rwanda et en République Démocratique du Congo (RDC) par exemple, le groupe privé « African Parks Network » a signé une série de partenariats avec les parcs nationaux d'Akagera et Garamba. Ils ont récemment signé avec le gouvernement congolais un accord pour l'exploitation du parc national d'Odzala pour le développement de l'écotourisme. L'avantage est que la gestion est efficace et les recettes générées profitent à la fois à l'État et aux communautés (Nlom, Kana, & Walde, 2013).

Les aires protégées sont faiblement aménagées en infrastructures d'accueil au Cameroun. On dénombre à peine 1 000 km de parcours aménagés. Les salines, miradors et visions sont quasi absents ici. Les structures hôtelières et de restauration ne répondent pas toujours aux normes en la matière pour rivaliser avec des pays fortement touristiques comme les pays d'Afrique de l'Est et australe à l'exemple du Kenya ou de l'Afrique du Sud. Le personnel n'est pas toujours bien formé et n'arrive pas souvent à s'exprimer en Anglais. La collaboration entre le secteur privé et l'État est dans l'ensemble manquante. Et pourtant, les partenariats-public-privé pourraient profiter au développement de l'écotourisme. En plus de l'écotourisme, la chasse sportive est un marché potentiel pour le secteur privé. Elle est pratiquée dans le cadre de safaris ouverts à des chasseurs amateurs, presque toujours occidentaux, dans des zones spécifiques à savoir les zones d'intérêt cynégétique (ZIC) et les zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire (ZICGC) qui sont affermées par l'État camerounais à des guides professionnels nommés amodiataires. En 2013, le Cameroun comptait 71 ZIC et ZICGC couvrant autour de 5 700 000 ha. Toutes les ZIC et ZICGC qui sont amodiées à des guides de chasse doivent, faire l'objet d'un plan de gestion et se conformer à un cahier des charges. Le chiffre d'affaires global de la filière chasse sportive environne les 7,8 milliards de F CFA par an, dont plus de 64 % sert à couvrir les dépenses de fonctionnement des safaris. Le bénéfice financier net de cette filière dépasse 1,1 milliard de F CFA par an (Lescuyer, Ngouhouo Poufoun, Defo, Walde, & Ngassi, 2013). **Les opérateurs privés à capital étranger et notamment les expatriés installés au Cameroun semblent être les principaux bénéficiaires de l'activité de chasse sportive avec un revenu annuel dépassant le milliard de F CFA. Les autorités publiques camerounaises devraient examiner comment injecter les opérateurs économiques nationaux dans ce secteur. L'accent devant être mis sur la formation des guides locaux grâce aux ONG nationales et internationales et l'accès au crédit à travers l'instauration des fonds de garantie. Les partenariats public-privé (PPP) entre communautés et investisseurs internationaux pourraient aussi être envisagés.**

L'exploitation des produits forestiers non-ligneux (PFNL) représente une grosse opportunité d'affaire pour les opérateurs privés dans le cadre de l'économie verte. Les chiffres sont assez parlants : pour la seule année 2018, les exportations des produits forestiers non ligneux se sont chiffrées à 47 774 tonnes pour une valeur de 5,5 milliards (MINFI/DP, 2018). Au niveau des ménages, ces revenus peuvent aller jusqu'à 561 000 FCFA par an dans les régions forestières du Cameroun (Ingram, Ndoye, Midiko Iponga, Chupezi Tieguhong, & Nasi, 2010). Cosyns *et al.* (2011) montrent que le *Njansang* a généré jusqu'à 430 000 FCFA à certains ménages dans la zone d'Akonolinga en 2010, alors que la moitié des autres ménages ne reçoivent qu'entre 15 000 et 54 000 FCFA. En plus, Tieguhong et Nkamgnia (2012) montrent que le revenu annuel

des produits forestiers dans les ménages du parc national de Lobéké varie entre 44 000 et 290 000 FCFA. En 2000, la valeur totale de vente d'*Irvingia gabonensis* dans les dix grands marchés de la zone forestière était de 412 millions de FCFA (Tieguhong & Ndoye, 2004). L'étude de Defo (2004) sur le rotin révèle que les récolteurs de rotin dans les villages peuvent obtenir un revenu annuel moyen de 87 000 à 138 000 FCFA. Dans la zone de Campo Ma'an, les récolteurs d'huile et de vin de palme réalisent un revenu mensuel de 22 500 FCFA (Sonné, 2001). **Loin d'avoir énuméré toutes les études de cas existantes, l'exploitation des PFNL est une réelle aubaine dans le cadre de l'économie verte au Cameroun. Mais le sous-secteur manque d'organisation et reste dominé par l'informel. Une organisation de la filière reste nécessaire et ceci est une affaire des pouvoirs publics et des collectivités territoriales compétentes.**

En 2017, une superficie de 1542,7 ha a été reboisée, en hausse de 2,1% par rapport à 2016, portant ainsi la superficie totale des forêts régénérées à 28691,2 ha. Des appuis financiers d'un montant de 682 millions ont été accordés à 59 communes et 3 communautés urbaines pour le reboisement (MINFI/DP, 2018). **Les opérateurs économiques privés sont généralement ceux qui gagnent la réalisation de ces travaux. Malheureusement la corruption ambiante empêche de voir ces travaux aller jusqu'au bout. Il y a pourtant de grandes opportunités d'affaires pour les investisseurs privés.**

Le secteur forestier pourrait être l'un des plus grands pourvoyeurs d'emplois au Cameroun dans le cadre de l'économie verte. L'industrie forestière essentiellement privée, a en 2011 contribué à créer plus de 23 000 emplois formels correspondant à 53,86 milliards de FCFA de charge de personnels. Le nombre d'emplois formels créés par l'exploitation et la transformation du bois industriel a fortement augmenté durant cette dernière décennie. Evalué à 13 000 employés en 2004, ce chiffre a atteint 22 616 emplois en 2011 pour un volume de charge de personnel de 45,58 milliards de FCFA. En plus des emplois créés dans le processus de production et de transformation, plusieurs autres emplois sont créés par un certain nombre d'entités qui existent du fait de l'exploitation industrielle du bois. C'est le cas de la Société d'Exploitation des Parcs à Bois du Cameroun (SEPBC) qui employait 355 individus en 2011 et redistribuait 1,18 milliard de FCFA au titre de salaires (Ngouhouo Poufoun, Eba'a Atyi, & Cerutti, 2013).

Pour la seule année 2010, l'écotourisme a créé 90 emplois directs et 160 emplois indirects. Le personnel technique de niveau universitaire affecté à la gestion des aires protégées est de 310, alors que le personnel technique est de 750. Le personnel employé dans les aires protégées reste de loin très en deçà du nombre d'employés du secteur touristique dans l'ensemble au Cameroun. En 2008, le secteur touristique a employé directement 48 000 personnes et induit 132 000 emplois indirects. L'écotourisme a créé environ 833 emplois directs au Cameroun dont 385 emplois indirects (par le secteur privé) (Nlom, Kana, & Walde, 2013). Awono et al. (2013) établissent que les PFNL peuvent générer l'équivalent de 32 700 emplois directs au Cameroun pour environ 250 000 autres emplois indirects. En considérant l'exemple du *Gnetum*, Ingram (2012) mentionne qu'environ 2 550 personnes travaillent dans la chaîne de valeur de ce produit dans les régions du Littoral et du Sud-Ouest du Cameroun. De ce nombre, 2 150 en font un emploi direct et 450 un emploi indirect.

En somme, il apparaît que comme pour les autres secteurs de l'étude, le secteur forestier a d'énormes opportunités en matière de croissance et de création d'emplois au Cameroun s'il se lance à l'économie verte. Il faut juste lever les nombreuses contraintes déjà énumérées plus haut et qui sont spécifiques à chaque sous-secteur. L'économie verte aiderait à développer de nouveaux métiers dans le cas spécifique de l'exploitation forestière. Il en est par exemple le cas des métiers du reboisement qui commencent à émerger dans les régions septentrionales du Cameroun. Malheureusement, peu de données existent sur cette activité aujourd'hui. Le programme de promotion des emplois verts (PPEV) estime à 10 000 le nombre d'emplois directs et indirects susceptible d'être créés en cinq ans par le reboisement au Cameroun (Tadjuidje, 2017).

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

4.1. Conclusion

L'objectif de la présente étude était de renforcer les mesures et les conditions permettant d'accroître les investissements du secteur privé afin d'accroître la croissance verte tout en créant des emplois dans le contexte spécifique du Cameroun. De manière spécifique, il était question : (i) de renforcer les stratégies nationales afin d'encourager les investissements du secteur privé susceptibles d'accroître la croissance verte tout en créant des emplois ; (ii) dans les secteurs sélectionnés, mesurer les avantages et les opportunités pour le secteur privé d'investir dans l'économie verte, et permettre au secteur privé de saisir les opportunités offertes par l'économie verte ; (iii) renforcer les connaissances, aptitudes et capacités du secteur privé afin qu'il soit en mesure d'identifier, planifier et accroître l'investissement dans les entreprises vertes ; (iv) renforcer les capacités des pouvoirs publics pour dessiner et mettre en œuvre des mesures et des incitations qui permettraient d'encourager le secteur privé à investir dans l'économie verte ; (v) renforcer les plateformes et réseaux d'échanges pour accroître l'apprentissage et la collaboration entre entreprises du secteur privé mais aussi entre le secteur privé et les gouvernements. L'atteinte de ces objectifs a nécessité le développement d'une méthodologie basée sur un important travail de recherche documentaire auquel on a adjoint quelques résultats d'entretiens menés par téléphone ou par internet à travers un questionnaire (voir en annexe). Il ressort de l'étude que l'économie verte représente un vivier important d'opportunités pour le secteur privé au Cameroun ainsi que de création d'emplois verts dans les sous domaines étudiés, malgré les écueils identifiés plus haut.

Il a été constaté que le « vert » apparaît de manière éparse dans une série de textes réglementaires et est géré par différentes institutions qui ne sont pas toujours coordonnées. Les nombreux conflits de compétences entre administrations font parfois qu'il n'est pas aisé de faire appliquer la législation environnementale aux entreprises du secteur industriel. Il est donc question d'insérer clairement l'économie verte dans la stratégie nationale de croissance et d'emploi (DSCE) en exploitant notamment le cadre défini par la CEEAC à savoir le programme de développement de l'économie verte en Afrique centrale (PDEVAC), le plan directeur d'industrialisation (PDI) et la stratégie nationale de mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale (ZLECAf) pour le Cameroun. Le moment paraît d'ailleurs idoine puisque le DSCE est en cours de révision. Cette insertion peut passer par la définition d'une stratégie nationale proprement dite de l'économie verte ; laquelle serait portée par le MINEPDED.

Dans le même ordre d'idées, on note l'absence des exonérations fiscales en vue d'encourager les initiatives privées en faveur de l'économie verte. La loi d'incitation à l'investissement privé doit à cet effet être corrigé pour prendre en compte les spécificités de l'économie verte et notamment ceux des cinq secteurs analysés dans le cadre de la présente étude.

Les investissements privés dans les domaines de l'agriculture durable ou biologique et de l'exploitation forestière durable ont de nombreux avantages et opportunités. La demande de produits agricoles et forestiers durable est en nette croissance dans les pays développés où une frange importante des consommateurs a déjà été sensibilisée à la consommation éco-responsable. L'essentiel du bois industriel exporté du Cameroun va en direction des pays de l'Union Européenne. Ici, seul le bois certifié ne peut entrer sur le marché. Les accords entre le Cameroun et l'Union Européenne connus sont le nom d'accord de partenariat volontaire (APV) dans le cadre de l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) l'attestent à suffisance. L'écotourisme et la chasse sportive représentent également des niches de croissance verte où le secteur privé pourrait tirer profit à condition que l'Etat accroisse ses investissements dans ce secteur et que les opérateurs soient plus professionnels et le personnel mieux qualifié. Nombreux sont les touristes internationaux qui visitent l'Afrique chaque année et le Cameroun « Afrique en miniature » a les mêmes potentialités que les pays africains que ces touristes visitent.

L'accélération de la décentralisation au Cameroun avec la mise en place des régions, la croissance démographique et le développement anarchique de nos cités laissent entrevoir d'énormes opportunités d'affaire pour le secteur privé, en matière de gestion durable des déchets dans nos centres urbains. Le secteur privé pourrait développer des initiatives pour faire face à une pression à la hausse des services d'hygiène et d'assainissement. Les exigences internationales en matière d'aménagement des villes durables, pourraient amener les collectivités territoriales décentralisées (CTD) et notamment celles des grandes villes de Douala et Yaoundé à accorder plus facilement les contrats de transport urbain aux opérateurs ayant des bus écologiques. C'est une tendance qui se développe aujourd'hui dans les pays développés et qui pourrait bien s'appliquer dans les pays en développement d'Afrique. La demande à la hausse d'accès à la propriété immobilière, les coûts onéreux de construction et un marché immobilier imparfait et oligopolistique (dominé par quelques opérateurs) font de l'écoconstruction une réelle opportunité d'affaire pour les opérateurs privés.

Le secteur privé est aujourd'hui mal préparé pour saisir les opportunités que lui offre l'économie verte. En dehors des exigences du marché international en matière de produits durables et la prise de conscience d'une consommation éco-responsable au niveau national, rien n'incite le secteur privé à aller vers l'économie verte. La loi d'incitations à l'investissement privé ne prend pas spécifiquement en compte l'économie verte. Le système bancaire national ne prend pas non plus à bras le corps cette thématique dans sa politique de crédit. Les opérateurs privés et notamment les PME, PE et TPE exerçant dans l'économie verte, éprouvent d'énormes difficultés à accéder au crédit bancaire.

Dans la quasi-totalité des rencontres, que ce soient entre opérateurs privés, ou entre le secteur privé et l'Etat, les questions d'économie verte ne sont pas inscrites dans les agendas. Et pourtant on dénombre de nombreuses plateformes de rencontres entre les exploitants privés eux-mêmes (SYNDUSTRICAM, GICAM, MECAM, MECAM...) et entre le secteur privé et les pouvoirs

publics (Cameroon Business Forum, CBF). Le Forum National de l'Economie verte (FONEV) étant encore à ses débuts car sa première grande rencontre entre experts venant des milieux universitaires et de la recherche, des secteurs privé et public, ainsi que de la société civile date de 2019.

Malgré que l'économie verte présente un avenir prometteur, des inquiétudes émergent toutefois aujourd'hui de la grande crise économique consécutive à la maladie à coronavirus (COVID19). L'économie mondiale est touchée et les pays en développement comme le Cameroun pourraient subir davantage les contrechocs de cette crise sanitaire mondiale en voyant l'annulation de leurs commandes. Les secteurs forestier et agricole qui dépendent du marché international pourraient particulièrement en pâtir et les entreprises pourraient fermer en mettant de nombreuses personnes au chômage et ne pourraient plus payer les taxes. Cette situation limiterait probablement la capacité des CTD à pouvoir honorer leurs engagements vis à vis des opérateurs de ramassage des ordures et d'éco-transport d'une part, et réduirait à la baisse la demande vis à vis des co-constructions d'autre part. En outre, les conséquences de cette maladie pourraient se ressentir sur la population active à travers la baisse de productivité.

La conduite de l'étude a souffert d'une limite importante : le contexte sanitaire n'a pas permis de mener les enquêtes auprès de différents acteurs comme initialement prévu. L'étude s'est contentée de l'exploitation de la littérature existante et de quelques cas de retour des guides d'enquête. Notons que le retour venant des entreprises est quasi nul. Nous déplorons aussi l'absence d'un système national de statistique environnementale comme c'est le cas aujourd'hui dans la plupart des pays du monde.

4.2.Recommandations

Deux types de recommandations sont faites ci-dessous : les recommandations générales qui s'appliquent à l'économie verte dans son ensemble au Cameroun indépendamment des secteurs de l'étude (1), et les recommandations spécifiques à chaque secteur de l'étude (2).

4.2.1. Recommandations générales

Nous formulons les recommandations spécifiques ci-après :

Recommandation 1, Mise en place d'un comité de réflexion sur l'économie verte: Mise en place d'un comité de réflexion sur l'économie verte où seraient représentés les départements ministériels en charge de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (MINEPDED, MINFOF, MINTOUL, MINADER, MINEE), les collectivités territoriales décentralisées (ce sont elles qui gèrent les questions relatives à la gestion des déchets), les ministères chargés de l'encadrement du secteur privé (MINCOMMERCE, MINIMDT, MINPMEESA), les ministères en charge de la formation (MINFOP, MINESEC, MINESUP et MINRESI), les ministères à caractère économique (finance et MINEPAT), le secteur privé (GICAM, MECAM, SYNDUSTRICAM, etc.) et les partenaires au développement (GIZ, Banque Mondiale, WWF, UICN, etc.).

Les pouvoirs publics doivent actualiser la loi d'incitation à l'investissement privé pour prendre en compte les opportunités que le secteur privé pourrait saisir de l'économie verte. Une telle

mesure, en étroite ligne avec le plan directeur d'industrialisation (PDI) du pays, serait source de croissance et de création d'emplois

REcommandation 2, plateforme d'échanges: Inscription dans les agendas du Cameroon Business Forum (CBF) de la thématique de l'économie verte. En outre, rendre le FONEV plus opérationnel à travers des assises régulières (une fois par an par exemple) et la création d'une unité/bureau/cellule d'économie verte dans l'ensemble des administrations publiques et forums de rencontre du secteur privé (GICAM, MECAM, ECAM, SYNDUSTRICAM...). La question de l'accès aux financements et notamment au crédit bancaire doit être débattu dans ces cadres. Un tel cadre, rassurerait les investissements directs (IDE) étrangers orientés dans les domaines de l'économie verte au Cameroun.

Rec 3, améliorer les statistiques vertes: Afin de mieux analyser les effets attendus de l'économie verte dans nos pays en termes de croissance et de création d'emplois, un système intégré de statistiques et de comptabilité « verte » doit être mis en place au niveau de l'institut national de la statistique (INS).

4: Les administrations en charge des questions de d'éducation et de formation (MINEFOP, MINESEC, MINESUP, MINRESI) doivent adapter leurs offres pour prendre en compte la thématique de l'économie verte.

A côté de ces recommandations d'ordre général, on a également des recommandations spécifiques par secteur étudié.

4.2.2. Recommandations sectorielles

4.2.2.1. Secteur énergétique

Les pouvoirs publics devraient faciliter les importations de matériels nécessaires à la fabrication des kits d'utilisation de l'énergie solaire en exonérant lesdits matériaux des droits de douanes et en les défiscalisant.

Une organisation des opérateurs du solaire à tous les niveaux est nécessaire pour obtenir des pouvoirs publics un tel résultat.

Les jeunes pour saisir les opportunités d'emplois ainsi offerts doivent se former. Heureusement, de nombreux centres de formation en électricité existent d'ailleurs au Cameroun.

Des investissements lourds sont par ailleurs nécessaires de l'Etat pour entamer l'exploitation de l'énergie éolienne au Cameroun. C'est un champ encore vierge au Cameroun malgré l'existence de réelles opportunités.

4.2.2.2. Secteur agricole

Les pouvoirs publics devraient aider les producteurs nationaux de bio à acquérir des parts de marché non seulement dans les pays développés, mais également sur le continent grâce aux possibilités offertes par la ZLECAf et les marchés de la sous-région. La diffusion des informations sur la production bio du Cameroun pourrait se faire à travers les ambassades du Cameroun à l'étranger ou à travers l'organisations des journées camerounaises auprès des pays

amis. Par ailleurs, des facilitations devraient être faites aux producteurs camerounais de bio pour participer à des foires à l'étranger afin de faire marketing du savoir-faire camerounais.

Du côté des producteurs, une organisation de la filière ou de la chaîne de valeur s'avère nécessaire en plus de se structurer en coopérative ou en syndicats par exemple pour la défense de leurs intérêts.

4.2.2.3. Secteur de l'industrie manufacturière

Les pouvoirs publics et les collectivités territoriales décentralisées (CTD) devraient privilégier les éco transports et les écoconstructions dans la passation des marchés publics relatifs au transport urbain et à la réalisation des grands travaux à l'exemple de la construction des grands ouvrages ou encore de la construction des logements sociaux. Les entreprises offrant ce type de service devraient être privilégiées dans les marchés publics.

L'accompagnement des pouvoirs publics est une priorité pour faciliter le transfert de technologie et l'adoption de technologies propres par les industries locales conformément aux engagements internationaux du Cameroun. Ceci devrait être une exigence lors de la signature des contrats avec les firmes multinationales qui viennent s'installer au Cameroun ou encore l'Etat pourrait encourager la mise en relation avec les firmes du Nord. L'Agence de Promotion des Investissements (API) pourrait jouer un rôle déterminant dans ce cadre.

Une organisation des opérateurs privés des secteurs identifiés dans le cadre de l'analyse en corporation, est tout aussi nécessaire. Cela leurs faciliterait évidemment l'accès au crédit et leurs donnera davantage de capacité de négociation face aux autres acteurs du marché.

4.2.2.4. Secteur de la gestion des déchets

Les partenariats public-privé représentent une piste crédible dans le cas de la gestion des déchets.

Recom (i), création de syndicats: Une organisation des petits opérateurs en syndicats s'avère nécessaire pour mieux négocier des contrats.

Recom (ii) structuration en chaîne de valeur: Aussi, les pouvoirs publics devraient faciliter la structuration de la gestion des déchets en chaîne de valeur. Dans une telle organisation, les petits opérateurs actifs dans les opérations de pré collecte et de tri des déchets dans les décharges tireraient mieux leur épingle du jeu.

Recomm (iii) formation: Toutefois, pour en faire un métier qui nourrit son homme, la formation des acteurs apparaît nécessaire.

4.2.2.5. Secteur forestier

Les pouvoirs publics devraient exiger davantage de transformations (2^{ème} et 3^{ème} pourquoi pas) du bois qui va en exportation.

Ils devraient en outre accompagner les nationaux qui souhaitent ouvrir des scieries en exonérant les nouveaux opérateurs des taxes douanières et fiscales lors des importations de leurs matériaux.

Marché publics durable: En outre, l'Etat devrait prendre des mesures visant à faire de lui le premier consommateur des produits fabriqués par les scieries locales. On peut même envisager d'inscrire cette mesure dans le code des marchés publics et ainsi tous les opérateurs qui livrent le mobilier de bureau à l'Etat auraient l'obligation de s'approvisionner sur les marchés locaux. Une telle mesure présenterait l'avantage de limiter les importations de meubles utilisés dans nos administrations publiques et contribuerait à réduire le déficit de la balance des paiements que le Cameroun connaît aujourd'hui. Néanmoins, pour répondre aux exigences d'une mesure, nos menuisiers doivent être mieux capacités. Le MINPMEESA et l'ANOR pourrait jouer un grand rôle pour l'attente de cet objectif et plus de les accompagner dans l'accès au crédit. Les petits exploitants à l'exemple des forêts communautaires ou même des détenteurs d'assiettes de coupe, trouveraient là un grand marché à approvisionner et leur survie ne passerait aussi que par l'organisation en corporation. Les mêmes exigences sont valables pour ce qui est du reboisement et de l'exploitation des produits forestiers non-ligneux. Le marché des cure-dents par exemple, fabriqués à partir du bambou de chine est un gros marché aussi bien à l'interne que sur le continent African et même dans le reste du monde.

En matière de gestion des aires protégées et de la chasse professionnelle, nous préconisons la pleine utilisation des possibilités offertes par les partenariats public-privé. Les pays Africain où l'écotourisme marche bien, sont ceux où le secteur privé est présent. La redynamisation de la compagnie aérienne nationale est nécessaire pour atteindre cet objectif tout comme il est impératif de rendre fonctionnel les bureaux d'information touristique présents dans les ambassades du Cameroun auprès des pays amis.

Références bibliographiques

- Abega, R. (2015, Juin). Concilier l'agriculture commerciale et la préservation de l'environnement: un impératif catégorique au sein du PIDMA. *PIDMA agribusiness news*, 001, 13-14.
- AFDB. (2012, 05 18). *Green growth creating an enabling environment*. Consulté le Décembre 16, 2019, sur News and events: www.afdb.org
- AFDB/DRAC. (2013). *Environnement de l'investissement privé au Cameroun*. Département Régional de l'Afrique Centrale. Tunis: Banque Africaine de Développement.
- Agbor Enow, R. (2008). *Building capacity for sustainable payment for environmental service schemes (PES) in Cameroon. Situation analysis of the Barombi Mbo Landscape*. Yaoundé: WWF CARPO.
- Bafeli, F. (2017, Juillet 29). *Cameroun: les 10 entreprises socialement responsables en 2016*. Récupéré sur Camer.be: www.camer.be
- Banque Mondiale. (2020). *Financement du logement au Cameroun: vers un logement abordable pour tous*. Banque Mondiale. Washington D.C.: Banque Mondiale.
- Bayiha, G., Temple, L., Mathe, S., & Nesme, T. (2019). Typologie et perspective d'évolution de l'agriculture biologique au Cameroun. *Cahiers Agriculture*, 28(3), 1-8.
- Bell, J., & Foni Fouth Kinik, A. (2018). Le controle de la pollution au Cameroun. Dans O. Ruppel, & E. Kam Yogo, *Droit et politique de l'environnement au Cameroun - afin de faire de l'Afrique l'arbre de vie* (pp. 418-431). Nomos.
- BIKIDIK, P. (2011). *Analyse du secteur de l'énergie électrique au Cameroun: bilan des actions de plaidoyers et système de tarification de l'électricité*. Douala: Réseau Associatif des Consommateurs de l'Energie.
- BUCREP. (2017). *Bureau Central de Recensement et des Etudes de Population*. Consulté le Décembre 17, 2019, sur index.php/fr/: www.bucrep.cm
- CEA. (2011). *Rapport Economique sur l'Afrique 2011. Gérer le Développement: le rôle de l'Etat dans la transformation économique*.
- Cerutti, P., Mbongo, M., & Vandenhautte, M. (2016). *Etat du secteur forêt-bois du Cameroun*. Yaoundé: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR).
- Chalot, F. (1991). *La commune et ses déchets*. Paris: Sorman.
- Chameni Nembua, C., & Fomba Kamga, B. (2015). *Rapport général de l'étude sur les déterminants de la performance des entreprises en Afrique saharienne francophone: cas du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et du Senegal*. Yaoundé: CEREG, Université de Yaoundé II.

- Cuny, P. (2011). *Etat des lieux de la foresterie communautaire et communale*. Yaoundé: Tropenbos International Congo-Basin Programme.
- CPCCAF. (2013). *L'économie verte en Afrique centrale: le point de vue des opérateurs économiques et des chambres consulaires. Résultats et analyses de l'enquête CPCCAF sur l'économie verte menée entre Juin et Août 2012*. Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et francophones. CPCCAF.
- Defo, L. (2004). Ruffan exploitation in the Yaoundé region of Cameroon. Dans T. Suderland, & O. Ndoye, *Forest products livelihood and conservation: case studies of non-timber forest products systems* (pp. 291-316).
- Doumengue, e. a. (2015). *Aires protégées d'Afrique centrale - Etat 2015*. Kinshasa, République Démocratique du Congo: OFAC.
- Eba'a Atyi, R., Lescuyer, G., Ngouhou Poufoun, J., & Moulendè Fouda, T. (2013). *Etude de l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun*. Yaoundé: MINFOF & CIFOR.
- Forêts, E. D. (2008). *Les forêts du bassin du Congo*. Congo Basin Forest partnership (CBFP).
- Foute, F. (2019, Août 08). *Cameroun: la collecte des déchets: une mine d'or pour jeunes start-up*. Récupéré sur Jeune Afrique: www.jeuneafrique.com
- GDC sarl. (2018). *Cartographie des emplois verts au Cameroun*. Yaoundé: République du Cameroun, Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle.
- GIZ. (2013). *Stratégie de modernisation de la chaîne de valeur bois-énergie dans la région de l'Extrême-Nord, Cameroun*. Maroua: Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF).
- GOGLA. (2017, Decembre). *Global Off-Grid Solar Market Report: Semi-annual sales and impact data, GOGLA lighting global and World Bank*. Récupéré sur GOGLA sales and impact report: www.gogla.org
- Green Max Capital Advisors. (2019). *Evaluation du marché de l'énergie solaire hors réseau et conception de dispositifs de soutien au secteur privé*. Lagos, Nigeria: Centre pour les Energies Renouvelables et l'Efficiencce Energétique de la CDEAO.
- Hansen, e. a. (2013). High resolution global maps of 21st-century forest coverage change. *Science*(342), 850-853.
- Ingram, V., Ndoye, O., Midiko Iponga, D., Chupezi Tieguhong, J., & Nasi, R. (2010). Les produits forestiers non-ligneux: contribution aux économies nationales et stratégies pour une gestion durable. Dans C. De Wasseige, & e. al., *Les forêts du bassin du Congo* (pp. 137-154). Lxembourg: Etat des forêts 2010.
- INS. (2005). *Etude du Marché du GPL au Cameroun: Premiers résultats*. Yaoundé: Institut National de la Statistique.
- INS. (2010). *Recensement général des entreprises (RGE 2009): rapport principal des résultats*. Yaoundé: Institut National de la Statistique.
- INS. (2017). *Annuaire statistique du Cameroun*. Yaoundé: Institut National de la Statistique.

- INS. (2017). *Annuaire Statistique du Cameroun*. Yaoundé: Institut National de la Statistique.
- Investir au Cameroun. (2015, Juillet 02). *Cameroun: le groupe Bolloré met de service un 3ème bus électrique à l'Université de I*. Récupéré sur Investir au Cameroun: www.investiraucameroun.com
- Investir au Cameroun. (2018). *Entreprises*. Récupéré sur L'usine de Fermencam, leader de la production des whiskies en sachets au Cameroun ravagées: www.investiraucameroun.com
- Investir au Cameroun. (2019). *La communauté urbaine de Douala octroie des contrats de collecte des ordures ménagères*. Récupéré sur Investir au Cameroun: www.investiraucameroun.com
- Jeune Afrique. (2012, Juin 19). *L'économie verte: une chance pour l'Afrique centrale*. Récupéré sur Jeune Afrique: www.jeuneafrique.com
- Kakdeu, L.-M. (2019, Juin 04). *Monopole du ramassage des ordures: le Cameroun croule sous les déchets*. Récupéré sur Contrepoints: www.contrepoints.org
- KAMDEM, E. (2014). Développement Durable et Responsabilité Sociétale: Nouveaux défis des Entreprises Camerounaises. *16-me Université de Printemps IAS*, (pp. 372-378). Pékin.
- Lemeilleur, S., & Allaire, G. (2018). Système participatif de garantie dans les labels de mouvement de l'agriculture biologique: une reappropriation des communs intellectuels. *Economie Rurale*(365), 7-27.
- Lescuyer, G., Ngouhou Poufoun, J., Defo, L., Walde, Z., & Ngassi, M. (2013). Evaluation financière de la chasse sportive. Dans R. Eba'a Atyi, G. Lescuyer, J. Ngouhou Poufoun, & T. Moulendé Fouda, *Etude de l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun* (pp. 177-188). Yaoundé: Centre International de Recherche Forestière (CIFOR).
- Lescuyer, G., Ngoumou Mbarga, H., & Bigombe Logo, P. (2008). Use and misuse of forest income by rural community in Cameroon. *Forest, trees and livelihoods*, 18(3), 291-304.
- Mbiadjou-Lawou, S. (2019). *Quelle économie circulaire spontanée pour une ville moyenne camerounaise? Le cas des déchets solides ménagers de Bagangté (Cameroun)*. Maine: Géographie, Université Maine.
- Mediaterre. (2018, Octobre 10). *La problématique de la gestion des déchets dans la ville de Yaoundé - Cameroun: états des lieux et perspectives*. Récupéré sur Le système d'information francophone pour le développement durable: www.mediaterre.org
- Mefenza, M. (2019, Juin 06). *Cacao camerounais: le prix du kilogramme passe de 1125 FCFA à 1200 FCFA*. Récupéré sur Mediaterre: www.mediaterre.org
- Mehlman, P., Rice, D., Niesten, E., Coxe, S., Hurley, M., Scherlis, J., & Hawkins, F. (2008). A pilot conservation agreement: the Bonobo conservation concession project Equateur, Democratic republic of Congo. *Etude de cas présentée à l'atelier sur Les mécanismes de gestion innovatrice et financement des forêts de la RDC (Kinshasa, RDC)*. London: Chatham House.
- MINFI/DP. (2018). *Loi des finances 2019: Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la nation*. Yaoundé: République du Cameroun, Ministère des Finances.
- MINFOF. (2008). *Programme Sectoriel Forêt - Environnement: Synthèse et état des lieux de la recherche*. Yaoundé: Ministère des Forêts et de la Faune.

- MINPMEESA. (2009). *Stratégie de développement des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat*. Douala, Littoral: LEAS & CONSULTANTS - International.
- Moskolaï, D. (2016). La responsabilité sociétale des entreprises au Cameroun: miroir aux alouettes ou évidence? www.revue-rms.fr 3-4, 53-71.
- Morgado, N., & Lasfargues, B. (2017). *Engaging the private sector for green growth and climate action: an overview of development co-operation efforts*. OECD Development Co-operation working paper No 34. Paris: OECD Publishing.
- Ndoumbe, N. (2017, Decembre 19). *Hygiène: 2000 tonnes d'ordures ménagères produites chaque jour dans la ville de Douala*. Récupéré sur Actu Cameroun: www.actucameroun.com
- Ngambi, J. (2016). Les pratiques populaires à la rescousse de la salubrité urbaine: la pré-collecte, un service alternatif aux insuffisances du système formel de gestion des déchets à Yaoundé. *CyberGeo: European Journal of Geography*(789).
- Ngambi, J. (2016). *Transition vers l'économie circulaire au Cameroun: jeux d'acteurs de la gestion des déchets et opportunités d'un système en construction*. Yaoundé: Sciences Humaines et Sociales, Collection RICA.
- Ngambi, J., & al., e. (2011). La prolifération des décharges sauvages et leurs impacts socio-environnementaux dans la ville de Yaoundé. *International Journal Advanced Studies and Research*, 2(1), 52-58.
- Ngamoué, B. (2016). *l'anti-marketing*. Douala: Publibook.
- Ngouhouo Poufoun, J., Eba'a Atyi, R., & Cerutti, P. (2013). Importance économique et sociale de l'exploitation industrielle du bois au Cameroun. Dans R. Eba'a Atyi, G. Lescuyer, J. Ngouhouo Poufoun, & T. Moulendè Fouda, *Etude de l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun* (pp. 39-68). Yaoundé, Cameroun: Centre International de Recherche Forestière (CIFOR).
- Ngue Bissa, T. (2017). Présentation du PIDMA. *Plateforme nationale de dialogue/concertation gouvernement-secteur privé-société civile*. Yaoundé: Hôtel Hilton.
- Nlom, J. (2011). *Etude sur le financement de la forêt et de la biodiversité au Cameroun*. Wageningen: Pays Bas.
- Nlom, J., Kana, R., & Walde, Z. (2013). L'écotourisme. Dans R. Eba'a Atyi, G. Lescuyer, J. Ngouhouo Poufoun, & T. Moulendè Fouda, *Etude de l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun* (pp. 189-210). Yaoundé, Cameroun: Centre International de Recherche Forestière (CIFOR).
- OCDE. (2012). *Vers une croissance verte: suivre les progrès*. Paris: OCDE.
- Ossama, F. (2011, Novembre 08). *Combattre la pollution industrielle au Cameroun*. Récupéré sur Mediaterrre: www.mediaterrre.org
- PNUE. (2011). *Vers une économie verte: pour un développement durable et une éradication de la pauvreté*. Nairobi: Programme des Nations Unies pour l'Environnement.
- République du Cameroun. (2019). *Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales, et financières de la nation*. Yaoundé: Ministère des Finances.

- République du Cameroun. (2020). *Stratégie nationale de mise en oeuvre de la zone de libre-échange continentale 2020-2035*. Yaoundé: CEEAC, Union Européenne, Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, Union Africaine.
- Saïd, A.-H. (2018, Juin 13). *Marché: des déchets verts pour remplacer le charbon*. Récupéré sur Jeune Afrique: www.jeuneafrique.com
- Service-Public. (2020, Janvier 01). *Professionnels-entreprises*. Récupéré sur Vos droits: www.service-public.fr
- Solidarité Technologique. (2017, Decembre 01). *Solidarité Technologique*. Récupéré sur Le projet WEEECAM: www.solidarite-technologique.org
- Sonné, N. (2001). *Non-timber forest products in the Campo-Ma'an project area: a case study of the North-Eastern periphery of Campo-Ma'an national park, south Cameroon*. Banque Mondiale, Campo.
- Sonwa, D., NLOM, J., & NEBA, S. (2016). Valuation of forest carbon stocks to estimate the potential for result-based payment under REDD+ in Cameroon. *International Forest Review*, 119-129.
- Tadjuidje, M. (2017). *Document du programme de promotion des emplois verts au Cameroun*. Yaoundé: République du Cameroun, Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MINEFOP).
- Tieguhong, J., & Ndoye, O. (2004). *Development of trade and marketing of non-timber forest product for poverty alleviation in Africa*. KSLA, AFORNET, FAO.
- Tieguhong, J., & Nkamgnia, E. (2012). Household dependence on forest around Lobeke national park, Cameroon. *14*(2).
- UNECA - BSRAC. (2013). *Les Economies de l'Afrique Centrale 2013: enjeux et défis de l'économie verte*. Yaoundé: Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique: Bureau Sous-régional Afrique Centrale.
- Wilner, H., & Lernoud, J. (2018). *The world of organic agriculture. Statistics and emerging trends 2018*. Fricks, Switzerland: FIBL and IFOAM.
- Wilner, H., & Lernoud, J. (2019). *The world of organic agriculture: statistics and emerging trends 2019*. Fricks, SWITZERLAND: FIBL and IFOAM.
- Zalakwa, M., & Feintrenie, L. (2013). *Rapport sur les agro-industries dans le développement des zones rurales et dans les stratégies de développement au Cameroun: cas de la SOSUCAM*. Yaoundé: CIRAD.

Table des matières

Acronymes et abréviations	1
Remerciements	3
Définition des termes clés	4
Résumé	6
Messages clés	7
1. INTRODUCTION	9
1.1. Contexte et justification	9
1.1.1. Justification pour le développement durable à travers le secteur privé	9
1.1.2. Genèse et définition de l'économie verte	13
1.1.3. Rationalité pour la croissance verte et la création d'emplois verts au Cameroun	17
1.2. Objectifs et termes de références de l'étude	20
1.3. Approche méthodologique	20
2. DISPOSITIF D'ENCADREMENT DU SECTEUR PRIVE A ALLER VERS L'ECONOMIE VERTE	22
2.1. Cadre politique	22
2.2. Cadre juridique	25
2.3. Cadre institutionnel	29
2.4. Cadre macroéconomique ou d'investissement	33
2.4.1. Centres de formalités de création des entreprises (CFCE)	33
2.4.2. Agence de promotion des investissements (API)	33
2.4.3. Conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (CARPA)	34
2.4.4. Guichet unique des opérations du commerce extérieur (GUCE)	34
2.4.5. Les services de douanes	35
2.4.6. Le système judiciaire	35
2.5. Plateformes et réseaux accessibles aux entreprises au Cameroun	35
2.5.1. Les structures de représentation et d'intermédiation	35
2.5.1.1. Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM)	36
2.5.1.2. Mouvement des entrepreneurs camerounais (MECAM)	36
	82

2.5.1.3.	Entreprises du Cameroun (ECAM)	36
2.5.1.4.	Chambre de commerce, d'industrie, des mines et de l'artisanat (CCIMA) du Cameroun	37
2.5.1.5.	Centres de gestion agréée (CGA)	37
2.5.1.6.	La bourse de sous-traitance et de partenariat (BSTP)	38
2.5.2.	Les structures de dialogue	38
3.	STATUS QUO ET POTENTIEL DU SECTEUR PRIVE A ALLER VERS LA CROISSANCE VERTE ET LA CREATION D'EMPLOIS	39
3.1.	Le secteur privé et le développement durable au Cameroun	39
3.2.	Secteur énergétique	43
3.3.	Secteur agricole	49
3.4.	Secteur de l'industrie manufacturière	53
3.5.	Secteur de la gestion des déchets	57
3.6.	Secteur forestier	62
4.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	68
4.1.	Conclusion	68
4.2.	Recommandations	70
4.2.1.	Recommandations générales	70
4.2.2.	Recommandations sectorielles	71
4.2.2.1.	Secteur énergétique	71
4.2.2.2.	Secteur agricole	71
4.2.2.3.	Secteur de l'industrie manufacturière	72
4.2.2.4.	Secteur de la gestion des déchets	72
4.2.2.5.	Secteur forestier	72
	Références bibliographiques	74
	Table des matières	79
	Liste des Tableaux	81

Liste des Tableaux

Tableau 1: Répartition du PIB courant par secteur d'activité (en pourcentage du PIB nominal, base 100 = 2005)	10
Tableau 2 : Répartition des entreprises par secteur d'activité et par type	11
Tableau 3 : Proportion des entreprises ayant un dispositif de protection de l'environnement par sous-secteur d'activité	12
Tableau 4 : Besoins exprimés par les entreprises d'Afrique centrale pour aller vers l'économie verte :	39
Tableau 5 : piste de création des emplois verts au Cameroun	42
Tableau 6 : Production d'électricité au Cameroun par source (GWh)	43
Tableau 7: Classification par niveau des entreprises du secteur solaire	45
Tableau 8 : Opportunités d'emplois verts liés à l'énergie	48
Tableau 9: Opportunités d'emplois verts liés à l'agriculture selon le PPEV	53
Tableau 10 : filières d'emplois verts liés au bâtiment	57
Tableau 11 : Emplois potentiels du secteur de l'industrie manufacturière tels que prévus par le PPEV	57
Tableau 12 : prix d'achat et de revente dans le cas de la récupération des bouteilles plastiques	60
Tableau 13 : prix en FCFA d'un Kg dans le cas de la récupération des métaux ferreux	60
Tableau 14 : bénéfices journaliers de chaque acteur de la réparation	60
Tableau 15 : opportunités d'emplois verts liés à la gestion des déchets	62

